

Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des Femmes

**LE COÛT ECONOMIQUE
DE LA VIOLENCE
CONJUGALE**



**Centre d'écoute et d'Orientation juridique et de Soutien
Psychologique pour femmes Victimes de violence**

Le coût économique de la violence conjugale

Saâd Belghazi

© Centre d'Ecoute et d'Orientation Juridique et de Soutien Psychologique pour les Femmes Victimes de la Violence, Casablanca, 2005

ISBN : 9954-8475-1-0

N° de dépôt légal : 2006/0231

Cette étude a été réalisée et publiée avec le soutien de :



Els treballadors i les treballadores de
L' Ajuntament de S. Coloma de Gramenet



Ajuntament de Badalona
Àrea de Cultura, Solidaritat i Cooperació

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
POURQUOI LA MESURE DU COUT ECONOMIQUE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?.....	3
PRESENTATION DU RAPPORT	9
PARTIE I – LES DIMENSIONS PSYCHOLOGIQUES, CULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES DE LA VIOLENCE CONJUGALE	10
SECTION I – DIMENSIONS DE LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE	12
SECTION II - LA VIOLENCE CONJUGALE COMME FAIT SOCIOCULTUREL ET SOCIOECONOMIQUE	15
SECTION III - EXPERIENCES ETRANGERES DE MESURE DE LA FREQUENCE ET DU COUT DE LA VIOLENCE CONJUGALE	20
SECTION IV – ETAT DES SAVOIRS ET PERSPECTIVES METHODOLOGIQUES POUR LE MAROC.....	31
PARTIE II - FREQUENCE, CAUSES IMMEDIATES ET FORMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE	36
SECTION I – PRESENTATION DES ECHANTILLONS : CARACTERISTIQUES DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE .	36
SECTION II – ANALYSE DU CONTEXTE, DES CAUSES IMMEDIATES ET DES FORMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE ..	43
PARTIE III – ESSAI DE MESURE DU COUT GLOBAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE.....	52
SECTION I - COMMENT MESURER LE COUT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?.....	52
SECTION II – MISE EN ŒUVRE.....	53
SECTION III – ESTIMATION DU COUT GLOBAL	58
PARTIE IV – ELEMENTS DE PLAIDOYER POUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE	61
SECTION I - LA VIOLENCE CONJUGALE AU MAROC : VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE GENERALISEE ET DE MESURES DE LUTTE ET DE PREVENTION	61
SECTION II – PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LE PLAN D’ACTION	63
ANNEXES	70
ANNEXE 1 - LES CAUSES DE MESENTENTES	70
ANNEXE 2 – DONNEES PARCELLAIRES POUR L’ESTIMATION DU COUT DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR L’ECHANTILLON DE CASABLANCA	73
ANNEXE 3 – DONNEE POUR L’ESTIMATION DES COUTS EN TERME DE DEPERDITIONS SCOLAIRES CAUSEES PAR LA VIOLENCE CONJUGALE – ECHANTILLON DE ERRACHIDIA	81
ANNEXE 4 – QUESTIONNAIRE DESTINE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	83
ANNEXE 5 - ETUDES ESTIMANT LE COUT DE LA VIOLENCE ENTRE INTIMES - REVUES ET ETUDES GOUVERNEMENTALES.....	86
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	87
TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE	89

Introduction

On distingue trois formes de violence à l'égard des personnes : la violence orientée contre soi, la violence interpersonnelle et la violence collective. La violence conjugale est une des formes de la violence interpersonnelle.

L'objet de ce rapport est une étude du coût économique de la violence conjugale. Ce coût économique affecte les personnes et les institutions où s'accomplit leur vie sociale, notamment la famille, l'école, les unités de production, les collectivités territoriales, l'Etat et la Nation.

Cette étude est destinée à un public composé d'abord de cadres associatifs, de chercheurs, d'experts techniques et de décideurs politiques, travaillant au Maroc dans le domaine de la prévention et de la réparation des effets de la violence à l'égard des femmes.

Son objectif principal est de révéler l'importance des coûts économiques induits par la violence conjugale, confirmée comme la forme la plus fréquente de la violence interpersonnelle, et d'amener les acteurs sociaux et les décideurs politiques marocains à placer la lutte contre elle parmi leurs priorités politiques, notamment en commençant par faciliter la mobilisation des ressources pour en mesurer la prévalence et le coût social. Par l'analyse des causes de la violence, l'étude se donne également pour objectif de désigner sur les plans de l'éducation, de la répression et de l'organisation sociale les leviers de l'action pour sa prévention et la réparation de ses effets.

Pourquoi la mesure du coût économique de la violence conjugale ?

La violence conjugale est la forme la plus fréquente de la violence interpersonnelle et celles dont les conséquences sont probablement les plus douloureuses et les plus durables.

Il est légitime, par ailleurs, de s'interroger sur la raison d'être de la quantification des effets économiques de la violence interpersonnelle, fait intrinsèquement répréhensible. La mesure des effets économiques de la violence interpersonnelle ne constitue pas, bien évidemment, la seule forme d'identification du coût de la violence. « Celui-ci peut être appréhendé à partir de travaux relevant de diverses autres perspectives sociologique, anthropologique, épidémiologique et biomédicale¹ ». Bien que reliée à ces dernières, l'approche économique présente la singularité d'être la seule, procédant à la quantification en termes monétaires des effets multiples de la violence interpersonnelle, et offrant aux décideurs de la politiques économiques et sociales des arguments justifiant l'allocation d'une part significative des ressources budgétaires de l'Etat pour la lutte contre la violence conjugale.

L'étude de la violence à l'égard des femmes a récemment fait l'objet d'un effort substantiel, mené à l'initiative principalement des associations. Cet effort a permis de confirmer l'ampleur sociale du phénomène. Il a amené les responsables publics à lui accorder un intérêt accru. Des études ont été engagées par le Ministère de la Justice et de la Santé.

¹ Voir le rapport sur la violence 2003- OMS.

Notre étude a procédé, dans un premier temps, à une revue documentaire et s'est appuyée sur deux enquêtes de terrain.

Il est important dès l'introduction d'avertir le lecteur sur les ambitions assignées à cet exercice. Il ne concerne qu'une des formes de la violence sociale à l'égard des femmes² : la violence personnelle au niveau conjugal.

Les premiers travaux statistiques qui ont été menés révèlent que la violence conjugale représente environ 85% des actes de violence à l'égard des femmes. Le tableau donné en annexe 5 constitué à partir des données de sources associatives le confirme.

Par ailleurs, l'appréhension des effets économiques de la violence porte, également, sur une fraction du champ de leurs manifestations. Par exemple, le rapport sur la violence 2003 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), consacré à la mesure des effets économiques de la violence interpersonnelle, tente de l'appréhender, tant au niveau individuel, en tant que coût assumé directement sous la forme de dépenses, de pertes de revenu, de coût psychologique et de pertes d'investissement en capital humain, qu'au niveau global sur l'investissement, la cohésion sociale et la croissance économique. Ainsi, au niveau microéconomique, la méthode d'observation que nous avons adopté n'intègre pas les effets psychologiques³. Elle n'intègre pas non plus les effets directs, au niveau global induits sous la forme de dépenses en biens publics (production de service de police, de justice, de santé publique, d'éducation préventive), ni les effets indirects, sous la forme d'impact multiplicatif de la réduction des dépenses des ménages sur le niveau du revenu national et sur l'épargne, sur l'investissement et la croissance.

Pour tenter d'appréhender le coût de la violence conjugale, l'étude a mis en œuvre une méthodologie d'observation au niveau microéconomique faisant ressortir ses effets en termes de frais de justice, de soins de santé, d'arrêts de travail et de déperdition scolaires.

Elle s'est appuyée sur deux enquêtes de terrain, l'une auprès d'un échantillon d'un millier de ménages dont **trois cent cinq cas**, ont fait l'objet de dépouillement, dans plusieurs quartiers de villes de la province de Errachidia, l'autre auprès de **cent femmes** ayant fait appel au « Centre d'écoute et de soutien des femmes victimes de violence », Casablanca – L'hermitage. Cette méthodologie a rendu possible la quantification de ces effets en tant que coûts monétaires grevant les dépenses et/ou en tant que pertes de revenus (manque à gagner) des ménages étudiés. Elle se prête à la formulation de conjectures relative au coût économique induit par la violence conjugale au niveau social sur la base d'hypothèses portant sur la prévalence du phénomène.

Il ressort de l'estimation effectuée que le coût privé lié aux pertes économiques directes et indirectes supportées par les femmes victimes de violence conjugales varierait, selon différents taux hypothétiques de prévalence allant de 5% à 30 % , entre 0,15% du produit intérieur brut et 0,9 % du produit intérieur brut. Si l'on se situe dans une position médiane, avec une hypothèse de taux de prévalence annuelle de 15%, le seul coût privé de la violence conjugale atteindrait 0,45% du PIB.

² Il convient de distinguer la violence interpersonnelle, la violence orientée vers soi et la violence collective. Voir sur ce point le rapport sur la violence 2002 - OMS.

³ Quoiqu'il existe un consensus sur le fait que la dimension psychologique fait partie du coût de la violence, la plupart des études existantes n'a pas quantifié ses effets économiques. Parmi celles qui ont osé pousser l'analyse, il y a peu d'accord sur la méthodologie utilisée.

En d'autres termes, ce coût varierait de 594 millions de dirhams à 3,5 milliards de dirhams. Dans une position médiane, le coût privé de la violence conjugale se situerait, environ, à 1,78 milliards de dirhams.

Les dépenses de santé représentent une fraction importante des dépenses annuelles des ménages. Cette fraction va croissant en fonction inverse du niveau de vie des ménages. Elle atteint 10 % des dépenses des ménages les plus pauvres. La même observation, mais avec un coefficient multiplicatif accru, s'applique aux dépenses de justice, qui pour les revenus bas et moyen sont véritablement ruineuses. Enfin, pour les rares femmes occupées, la perte de revenu pour arrêt de travail atteint 3% en moyenne et 5% pour les classes de revenu les plus pauvres.

Le coût indirect de la violence conjugale, sous la forme de pertes de revenu futur, lié à la déscolarisation, est d'autant plus élevé, que les ménages sont pauvres. Il atteint 4,3% du revenu annuel des ménages dépensant annuellement moins de 3401 DH par tête et représente 2,2% des pertes sur le revenu annuel de l'ensemble de l'échantillon.

Cette estimation ne tient pas compte des effets multiplicateurs négatifs induits par la perte de revenu des ménages qui auraient pu, dans des situations exemptes de violence conjugale, allouer ces ressources à des activités génératrices d'emploi, de revenu et d'investissement. C'est dire que la présente mesure de la perte de revenu induite par la violence conjugale est minimale.

Cette estimation est limitée aux charges assumées de façon privée sous forme de dépenses en biens et services et de pertes d'opportunité de gains de revenu. Toutes les dépenses en biens et services publics et les pertes d'opportunité de gains fiscaux n'ont pas été intégrées dans cette première estimation.

Une analyse dynamique des effets du phénomène de la violence conjugale pourrait révéler une influence sur le taux d'épargne nationale et le taux d'investissement et contribuer à expliquer la faiblesse de la croissance économique.

La démonstration de la gravité du coût économique de la violence conjugale au niveau des deux échantillons de ménages devrait, à notre avis, convaincre de la nécessité d'approfondir la connaissance de la dimension sociale du phénomène et d'initier le projet d'une enquête pour la mesure de la prévalence (ou fréquence relative de la manifestation) de la violence conjugale à l'échelle nationale.

Le souci d'interpréter les causes apparentes (explicitement évoquées par les personnes victimes) des conflits et d'identifier les moyens de rationaliser la gestion du quotidien, notamment en créant les conditions d'un consensus sur le mode de vie dans le ménage, dans un contexte de changement social rapide, nous a amené à proposer une hypothèse pour expliquer la fréquence du phénomène et ses conséquences sociale et économique. A notre avis, tant que le mode évolutif du fonctionnement de la famille reste un « impensé » social, dans un contexte institutionnel limitant l'action sociale à la désignation des droits et des obligations des membres, aucune réelle politique de lutte contre la violence conjugale ne peut être envisagée de façon efficace. Une interprétation de la vie quotidienne est nécessaire à la formulation de politiques actives en faveur de la famille. Celle-ci doit être comprise à travers les multiples fonctions qu'elle assume dans le système économique et social.

Espace de socialisation et d'éducation des individus, elle est le lieu de production principal de la santé physique et mentale des individus et de leur disposition à s'éduquer et à agir en harmonie avec le reste de la société. Elle est, à ce titre, aussi, l'espace principal de reproduction des valeurs culturelles de base et la source du capital social, c'est-à-dire de la capacité des membres de la société à nouer des relations sociales de façon efficiente.

La famille, ou de façon plus concrète, le ménage dont elle est l'ossature, fonctionne aussi comme espace de production du bien-être des individus et de la société, car elle est productrices de biens et services marchands et non marchands, c'est à dire en compétition avec le marché. A ce titre, la famille est un espace de consommation et de valorisation des ressources humaines dont dispose la société.

La famille, enfin, est détentrice des ressources économiques privées disponible dans la société. Elle est un des lieux principaux où apparaît le surplus économique, où l'épargne apparaît et où elle est allouée entre différents usages contribuant à l'évolution du patrimoine de l'ensemble de la société.

La prise de conscience de l'importance de ces fonctions clarifie de manière conséquente les conséquences économiques, sociales et culturelles du mode de fonctionnement de cette institution. La violence conjugale n'est qu'une des manifestations de dysfonctionnements de l'institution familiale. Celle-ci est structurée :

1. selon un modèle économique qui détermine l'appropriation et utilisation du patrimoine de la famille au sens large, incluant les biens et les personnes, selon les relations de genre et les relations inter générationnelles et
2. selon un modèle socioculturel qui repose, d'une part sur un système de représentation et de communication assurant la distribution de l'autorité et du charisme, la répartition des rôles selon le genre et les générations et, d'autre part, un système d'apprentissage assurant l'évolution des représentations et la recherche rationnelle de solutions aux conflits et aux problèmes de tout ordre confronté par la famille.

Que la violence domestique apparaisse dans les sociétés où l'organisation marchande et capitaliste de la production et le salariat sont les formes sociales les plus répandues où dans les sociétés où l'économie domestique reste très importante (par exemple, avec 45 % de la population active), exprime surtout le fait que le champ socio - culturel et symbolique, les systèmes de valeurs, les modèles de communication et d'éducation prévalents au sein des ménages, sont marqués d'hétérogénéité et restent inadaptés aux changements beaucoup plus rapides des rapports économiques. Nous avons appelé acculturation l'inadaptation du modèle socioculturel au cadre de vie et au modèle économique.

Le rapport s'attache à mettre en relief les facteurs explicatifs du phénomène, c'est-à-dire les causes apparentes ou explicitement évoquées par les personnes victimes de violence conjugale. Il révèle les points d'ancrage des conflits conjugaux, notamment la prépondérance des causes liées à la gestion des ressources économiques et aux limitations de la liberté personnelle des époux. Il révèle le caractère secondaire des motifs de conflits liés à la mésentente avec la belle-famille ou à la jalousie.

L'agression physique est un phénomène fréquent dans les cas de conflits entre époux. A Errachidia, 26 % sur 300 femmes battues avoir du s'aliter ce chiffre est de 8% à Casablanca. A Errachidia, 42 % des femmes battues à Errachidia ont gardé des marques physiques apparentes après été battues. Cette proportion est de 57 % à Casablanca. Les effets de ces actes sur la santé sont importants. Les actes de brutalité sont plus fréquents au début de la vie conjugale, révélant l'existence d'un processus d'apprentissage.

Les causes évoquées comme facteurs de risque générateurs de violence conjugale s'expliquent à notre avis comme un dysfonctionnement entre le modèle économique et le modèle socioculturel. S'agit-il de retard du second par rapport au premier, ou d'effet dissolvant de l'évolution des structures économiques, d'une progression trop rapide du modèle économique de la famille par rapport au cadre culturel ?

L'enjeu est de permettre d'assurer la stabilité de la cellule familiale dans la paix, c'est-à-dire avec le libre consentement de tous ses membres, et le bien-être, de façon à assurer l'épanouissement de ses membres. La dissolution des familles, l'échec des projets de vie commune, les déchirements dus aux séparations, constitue la première forme des dysfonctionnements du modèle familial, dans la mesure où elle aboutit à priver des individus en état de faiblesse due à leur âge précoce ou avancées, à leur maladie ou à leur handicap physique de la solidarité économique et du soutien moral ou affectif que la société est en devoir d'assurer à chacun. Les causes de la dissolution peuvent être le dénuement économique ou la crise de cohésion de la cellule familiale. Les conflits et la violence domestiques sont des aspects de cette crise de cohésion, souvent préludes à la dissolution.

Le divorce constitue une solution individuelle à l'échec économique de la famille ou à sa crise de cohésion (violence domestique), une solution qui n'élimine pas de façon complète le risque. Mais, c'est une solution tardive qui est rendue nécessaire par des situations où les coûts économique et humains de la violence ont été accumulés.

Le principe de protection de la cellule familiale est compatible avec une attitude du juge qui impose un temps de réflexion aux époux, les contraindre à prendre un recul suffisant et éviter les décisions rapides, adoptées sans les précautions de rigueur. Mais, tous les cas, une fois les précautions de rigueur prises, il est important que la société facilite le divorce et le rende moins coûteux en facilitant les procédures. Celles-ci sont complexes, car il s'agit de respecter les intérêts de chacun de façon équitable. La société se doit d'assurer une meilleure protection aux époux divorcés et à leurs enfants en tenant compte des moyens existants pour répartir le coût de la dissolution de la cellule familiale. La récente Moudawana a introduit un principe d'égalité des époux face à leurs enfants et, en conséquence, un peu plus d'équité dans le partage du patrimoine (limité actuellement au logement) acquis par la famille durant la période du mariage et dans le traitement de la responsabilité économique vis-à-vis des enfants. Il appartient, désormais au juge, de tenir compte du fait que le conjoint divorcé a perdu, dans la plupart des cas, des opportunités pour acquérir une expérience ou une formation professionnelle de nature à lui assurer un revenu décent.

Encourager la stabilité de la famille par des moyens assurant le bien-être de tous reste, à notre avis, le principe de base de la politique de la famille. Cette stabilité, lorsque la famille fonctionne de façon acceptable, bénéficie aux membres de la famille, car elle répond au besoin de leur épanouissement individuel et crée les conditions d'une meilleure insertion dans la vie sociale et économique.

La stabilité de la cellule familiale est une des principales garanties pour l'accumulation du capital humain et la formation de patrimoines dans la société. Condition de la réussite des projets de vie individuels et collectifs, elle est un moyen de rationalisation des dépenses et des investissements de la famille. Elle intéresse en premier lieu les organismes financiers dont l'activité dépend des prêts à long terme. Elle intéresse aussi les administrations et les

entreprises privées et publiques et qui bénéficient d'un personnel stable sur la formation duquel elles peuvent compter de manière durable.

Il est essentiel, à notre avis, pour lutter contre la violence domestique, qu'elle provienne des ascendants ou de collatéraux (les frères), que la société se dote d'une option, d'un modèle familial, et agisse pour l'imposer dans l'imaginaire des individus comme la norme. Nonobstant le fait qu'une action à la racine du problème consiste à promouvoir dans la culture, le rejet de la violence comme méthode d'éducation et le respect de la personne humaine comme principe de base de toute gestion des désaccords au sein de la cellule familiale, ces observations, toutes simples, peuvent être d'un grand profit si la société mobilise des moyens de prévention et d'atténuation des principales causes de conflit conjugal, non de la violence conjugale. Elle pourrait instaurer par exemple des normes claires de comportement en matière de gestion économique des ménages, de liberté de mouvement des femmes et de soutien au logement des jeunes époux. Elle pourrait définir des modalités de réparation financière des actes de violence de toute sorte.

L'apport essentiel de cette étude est de montrer, sur un plan théorique et empirique, d'une part, la nécessité de promouvoir des politiques actives de la famille, orienté par un projet de modèle familial en harmonie avec le processus de changement social que connaît le pays, d'autre part, de révéler que sur un plan économique et financier la société dispose, d'ores et déjà, des ressources qu'elle gaspille en l'absence de ces politiques.

Le deuxième apport est que cette étude appelle des approfondissements, notamment des investigations :

- sur le plan de la connaissance du phénomène en continuant et complétant l'exercice engagé de façon à:
 - mesurer la prévalence du phénomène de la violence conjugale, par le biais d'enquêtes, auprès des ménages, sous-tendues par une vision active de la famille en vue d'identifier les problèmes de la famille,
 - mieux identifier les causes et les formes de cette violence,
 - en mesurer, de façon exhaustive, les coûts directs :
 - privés par le biais de nouvelles enquêtes auprès des ménages,
 - publiques, en mesurant les coûts supportés par les administrations publiques et les organisations de la société civile (santé, éducation, justice, police, services d'action sociale ...) sous forme d'encombrement des services existants
 - en mesurer les coûts indirects sous forme :
 - réduction du niveau de l'épargne nationale et de l'investissement ;
 - réduction de la croissance économique globale et la création d'emplois ;
- sur le plan des politiques actives, en engageant :
 - un débat national sur la nature des politiques actives de la famille de nature à :
 - influencer la représentation de la violence, en la présentant comme instrument d'argumentation illégitime et inefficace, en particulier au niveau des médias et établissements d'enseignement;
 - assurer une formation sur les techniques de gestion du ménage, en agissant au moyen des médias et des cursus scolaires en montrant que le savoir gérer une famille et éduquer ne va de lui-même et nécessite une formation préalable,
 - développer des actions de sensibilisation des institutions publiques et de la société civile et politique pour lutter contre la violence domestique en montrant que :

- les actes de violence conjugale ne font pas simplement partie de la vie privée, mais appellent une intervention sociale vigoureuse pour combattre le phénomène,
- en développant au niveau des institutions de police, de gendarmerie, de santé et de justice des méthodes d'enregistrement des actes de violence révélant ses auteurs, en particulier lorsqu'il s'agit d'un conjoint, les lieux, les motifs et les effets,
- intégrer dans la politique sociale du logement et du financement des critères d'allocation tenant compte de la jeunesse des ménages en vue de favoriser la stabilité familiale.

Présentation du Rapport

Le rapport comprend quatre parties.

La première s'attache à préciser les concepts utilisés et à proposer une hypothèse d'ensemble expliquant le phénomène de la violence conjugale. La question de la mesure des effets économiques de la violence conjugale appelle des précisions méthodologiques relatives à la définition de la violence, à la mesure du coût et au champ spécifique de la vie sociale qu'est l'économie. Il s'agit de proposer des définitions, d'effectuer des classifications et d'introduire des repères pour désigner le phénomène que nous étudions et éviter des malentendus sur l'objet de ce travail. Deux sections sont consacrées à une revue de littérature internationale et des données disponibles au Maroc relatives à la prévalence et aux estimations du coût de la économique de la violence conjugale.

La deuxième partie présente les résultats des enquêtes en termes de coût subis par les ménages, en les introduisant par un exposé de la méthode des enquêtes, des raisons de l'adoption d'une démarche comparative entre deux échantillons, des caractéristiques des échantillons et sur les causes et les formes de la violence conjugale.

La troisième est consacrée à l'exercice de mesure du coût de la violence conjugale.

La quatrième partie propose une démarche de plaidoyer. Elle rappelle les progrès réalisés au Maroc, ainsi que les recommandations de l'UNIFEM et elle propose des recommandations spécifiques consécutives à cette étude : envisager le développement d'un modèle national pour la famille et initier des actions pour améliorer la connaissance du coût économique de la violence conjugale et engager des politiques actives de la famille.

Les annexes comprennent quelques tableaux statistiques complétant ceux qui sont présentés dans le corps du rapport, ainsi que le questionnaire utilisé pour l'enquête.

Partie I – Les dimensions psychologiques, culturelles et socioéconomiques de la violence conjugale

Nous avons défini, dans un premier temps, défini la violence comme transgression de valeurs culturelles et de règles morales. Cette définition posait d'emblée un paradoxe. La fréquence de la violence conjugale s'explique par le fait que, la plupart du temps, elle n'est pas vécue par ses auteurs comme une transgression des valeurs morales et culturelles. Ce paradoxe signifie que l'appréhension de la violence comme transgression est insuffisante. Elle s'ancre dans une position normative : la violence est référée à des valeurs sociales.

Ces valeurs supposent une reconnaissance des personnes et de l'espace de la vie sociale. Elles résultent d'un apprentissage social cumulatif, fruit de l'expérience des membres de la société, de l'accumulation des connaissances et des savoir-faire. Elles déterminent les rôles des individus et des institutions et désigne les devoirs et les droits de chacun vis-à-vis des membres de la communauté sociale et vis-à-vis de l'environnement.

Une définition complète de la violence devrait découler d'une appréhension fonctionnelle : quelles raisons expliquent l'existence de la violence ? Pourquoi fait-elle partie de façon immanente de l'expérience humaine ?

« Les interdits ont une fonction primordiale ; ils réservent au coeur des communautés humaines une zone protégée, un minimum de non-violence absolument indispensable aux fonctions essentielles, à la survie des enfants, à leur éducation culturelle, à tout ce qui fait l'humanité de l'humain⁴ »

Si les institutions sociales sont des protections vis-à-vis de la violence naturelle ...

La définition adoptée par René Girard et reprise par des économistes comme Aglietta et Orléan pose la violence comme un fait social fondateur des institutions. La violence est appréhendée dans une démarche neutre axiologiquement comme un fait social, d'ordre biologique. C'est par nature que les intérêts individuels définissent des rapports de violence. La nature condamne pour la survie les individus et les groupes à s'approprier la nature et à définir un mode d'appropriation sociale des individus. La violence est l'expression primaire de l'appropriation individuelle et collective de l'environnement naturel. Elle est substituée par l'institution lorsque cette appropriation de l'environnement naturel est raisonnée, se fonde sur une représentation, fruit d'une démarche cognitive collective, et élabore un calcul économique, une démarche pour ajuster l'utilisation des moyens aux finalités. En ce sens, les règles structurant la parenté, l'échange des époux et les échanges de biens et de services, constituent les institutions humaines. L'effet de l'échange est d'évacuer la violence naturelle, en l'expulsant du champ des relations humaines vers le champ des relations entre les hommes et la nature, il « humanise » les relations entre les individus et les groupes.

⁴ GIRARD René, *La Violence et le sacré*, Paris, Ed. Bernard Grasset, Coll. Plurriel, 1972, p. 323.

Les institutions interviennent comme solution collective pour réduire la force de destruction naturelle. Elles « humanisent » les rapports sociaux. Cette humanisation est présente comme un acte cognitif, un fait de langage, charriant une représentation interprétative des situations vécues et chargeant de valeurs normatives le champ des activités humaines, balisant les actes licites, illicites et interdits. Cette humanisation s'étend par vague concentrique depuis le niveau familial jusqu'aux différents niveaux de la vie sociale : famille élargie, communauté du quotidien (village, tribu), communauté sociale élargie (région, nation, aires de civilisation, etc.).

Il en découle que, pour identifier les formes les plus fréquentes de la violence, en comprendre les causes et en définir les remèdes, il convient de déterminer le contexte culturel, social et économique dans lequel elles apparaissent et de se placer dans un horizon historique suffisant pour comprendre la formation des représentations culturelles et des mentalités prévalant dans la société moderne, de ce début de troisième millénaire.

... pourquoi l'évolution économique et sociale ne les a-t-elle pas immunisées contre la violence conjugale?

Si les institutions sociales ont pour vocation de neutraliser la violence, il est pour le moins paradoxale que la plus fondamentale de ces institutions, la famille, continue de fonctionner en laissant des possibilités d'exercice de la violence à l'égard de ses membres ?

Nous avançons l'hypothèse que le maintien d'un taux de prévalence élevé de la violence conjugale s'explique par un retard dans l'adaptation des représentations par rapport aux changements matériels affectant la vie sociale sur le plan des rapports économiques et sociaux.

Ce manque d'adaptation se caractérise soit par l'attachement formel aux systèmes de valeurs anciens, soit sa disparition sans son remplacement par un système de valeurs en cohérence avec le mode nouveau de fonctionnement de l'économie et de la société. Dans un cas, la violence conjugale est alimentée principalement par l'inadaptation des anciens schèmes culturels, toujours dominants, par rapport aux évolutions socioéconomiques, dans l'autre, elle résulte de l'acculturation.

Il arrive, aussi, que ces deux facteurs se combinent et réduisent grandement l'efficacité des facteurs culturels d'immunisation contre les comportements violents.

Cette ambivalence des causalités culturelles suscitant des comportements violents explique pourquoi ils sont fréquents aussi bien dans les sociétés industrialisées et économiquement développées que dans les sociétés où les systèmes économiques sont en voie d'industrialisation, dans le monde rural autant que dans le monde urbain, dans les milieux bénéficiant d'une éducation formelle autant que dans ceux qui en sont privés.

Dans un premier temps nous proposons une définition de la violence interpersonnelle et une approche de ses dimensions individuelle, sociale et culturelle. Nous précisons, dans la section suivante, notre appréhension de la violence conjugale comme expression d'un comportement individuel et collectif, renforcée par l'inadaptation des schèmes culturels aux évolutions des structures socioéconomiques.

Section I – Dimensions de la violence interpersonnelle

Le terme « violence » comme la plupart des termes décrivant les comportements humains comporte une part de polysémie. La pluralité des sens qu'il véhicule n'exclut pas pour autant de pointer un sens précis qui servira de référence à notre étude.

A - La violence interpersonnelle comme abus de la force

D'après la définition donnée par le Petit Robert, la violence désigne des caractéristiques du comportement. Celles-ci concernent son attitude du point de vue psychique (la brutalité) et du point de vue relationnel. Dans ce cas, ces caractéristiques sont assorties de niveaux variables d'effectivité (forcer ou intimider) et d'intentionnalité, allant de la maltraitance (faire violence à quelqu'un; violences physiques et morales ; viol sexuel) jusqu'à l'acte délibéré en vue de modifier le comportement d'une personne dans un objectif occasionnel (forcer; obliger) ou durable (soumettre quelqu'un).

La violence est une caractéristique de l'usage de la force. Appliqué à un objet, le terme revêt une certaine neutralité axiologique (morale): il décrit le degré de la force. Considéré dans le cadre de relations humaines, il prend une dimension normative : il devient synonyme d'abus de la force⁵. Dans cette acception, la violence désigne des actes, opérant dans des relations entre des personnes et transgressant les droits de certaines d'entre elles, victimes de la violence. Le fait de les désigner comme victimes ne préjuge pas, évidemment, de leur passivité ou de leur responsabilité dans la réalisation des actes de violence.

L'OMS, dans ses rapports annuels sur la violence, a adopté d'emblée la deuxième acception. Ainsi, elle définit la violence comme: "***L'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, sous forme de menace ou de voie de fait, contre soi-même, une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui se traduit ou risque de se traduire sous forme de blessure, de morts, de souffrance psychologique, de ma développement ou de privation*** ».

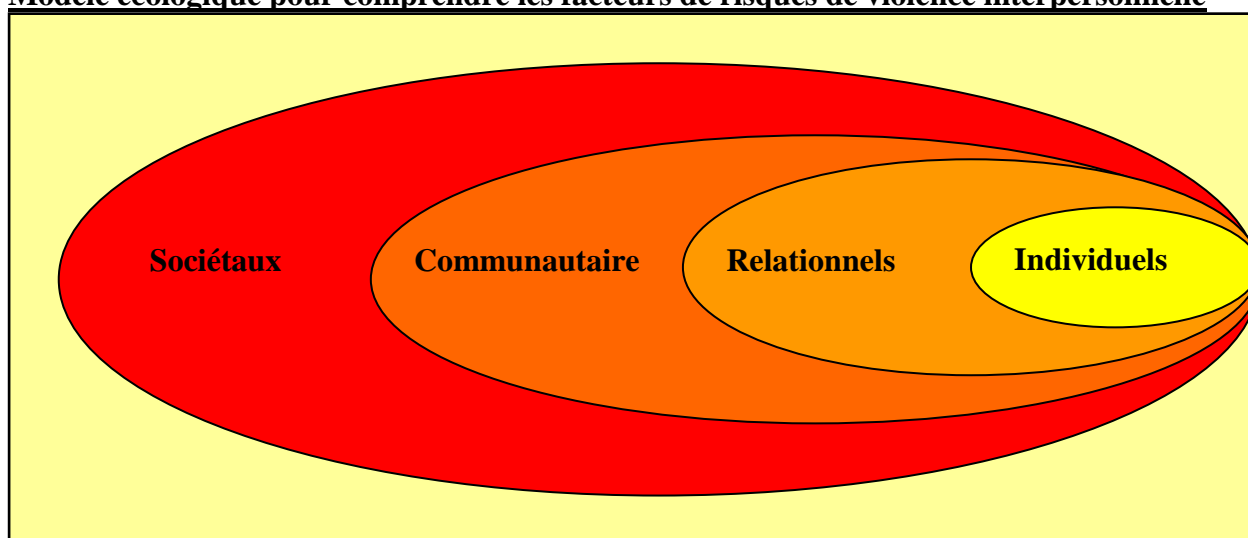
Cette définition inclut explicitement la souffrance psychologique et la privation parmi les effets de la violence et suppose leur prise en compte dans le calcul des effets économiques de la violence interpersonnelle. Le rapport de l'OMS définit le champ de la violence interpersonnelle de façon à inclure la violence entre les membres d'une même famille et la violence dans le cadre de rencontres de personnes de relations non familiales ou inconnues. Dans cette catégorie large d'actes de violence, l'OMS distingue au sein de la violence familiale la maltraitance des enfants, la violence conjugale et entre compagnons sexuels et la violence vis-à-vis des personnes âgées.

⁵ Etymologiquement, « violence » découle du latin classique *violentia*, nom qui correspond au verbe *violare* ayant pour origine le mot grec *Bia* (à prononcer *Via*), signifiant l'idée de « force vitale », spécifiquement la force physique et son emploi, sans agression ou sadisme. *Bia* et *Bios* (à prononcer *vios*) ont le même radical commun BIF. *Bios* renvoie à la notion de vie et par extension aux moyens de survivre. *Violentia* en latin et violence en français connotent la vie, la force vitale, l'instinct de vie ou plutôt *l'instinct de conservation de la vie, l'instinct de survie*. Le terme a évolué. Jean BERGERET, dans son livre, *La violence et la vie* donne un aperçu général de l'évolution du terme. Ainsi, au début du XIII^e siècle, il signifiait 1- force naturelle brutale s'appliquant au vent, à la nature, au soleil... et 2 - abus de la force. Au XIV^e siècle le pluriel du terme «les violences» est employé pour désigner une action particulièrement brutale. A la fin du XV^e siècle, le mot reprend le sens latin de «force irrésistible». Ce n'est que vers le début du XVIII^e siècle qu'il prend sa signification actuelle.

B – Les facteurs de probabilité de la violence interpersonnelle

Pour mesurer les dimensions économiques de la violence interpersonnelle, l’OMS suggère de comprendre les causes et les facteurs qui augmentent la probabilité qu’ont des individus de devenir victimes ou auteurs d’actes de violence interpersonnelle. Considérant qu’aucun facteur unique ne peut constituer une explication du degré de probabilité des actes de violence interpersonnelle pour un individu, une communauté ou une société, le rapport de l’OMS propose un cadre destiné à révéler la violence interpersonnelle comme un phénomène complexe enraciné dans une multitude de facteurs en interactions allant du niveau biologique au niveau politique. Pour cerner cette complexité, le rapport de l’OMS propose un modèle écologique qui organise les facteurs de risques de violence interpersonnelle en quatre niveaux : le contexte individuel, le contexte relationnel, le contexte communautaire et les facteurs sociétaux.

Modèle écologique pour comprendre les facteurs de risques de violence interpersonnelle



Source: Rapport de l’OMS sur la violence 2003.

Les facteurs de risque au niveau individuel sont des facteurs démographiques tels que l’âge, le revenu, l’éducation, les désordres de la personnalité, l’usage d’alcool et de drogues et des facteurs liés à l’expérience personnelle de la violence.

Les facteurs au niveau relationnels concernent les pratiques des parents et le fonctionnement de la famille, les conflits conjugaux sur l’attribution des fonctions et des ressources selon le genre, la fréquentation de groupes de délinquant ou pratiquant des actes violents.

Les facteurs au niveau communautaire sont relatifs au contexte social dans lequel les relations interpersonnelles sont nouées : le voisinage, l’école, le lieu de travail et d’autres institutions. La pauvreté, les migrations fréquentes, le sous-emploi et la marginalisation sociale, le commerce de drogue et de mauvaises politiques et programmes au sein des institutions aggravent l’incidence de ce type de facteurs.

Les facteurs de risque au niveau sociétal regroupent un large faisceau de facteurs créant le contexte dans lequel la violence interpersonnelle intervient, comprenant :

- les politiques économiques, les politiques sociales, de la santé et de l’éducation qui maintiennent ou augmentent les inégalités sociales ;

- les normes sociales et culturelles qui créent un climat dans lequel le risque d'utilisation de la violence est aggravé ;
- la disponibilité de moyens tels que les armes à feu ou un système judiciaire inefficace qui assure l'immunité aux auteurs de violence.

C – Pour une approche intégrée des facteurs de la violence

Le cadre d'analyse de la violence suggéré par le rapport de l'OMS souligne la nécessité de mener l'analyse des causes de la violence sur plusieurs dimensions, allant du niveau individuel au niveau social en prenant en considération les facteurs relationnels immédiats des auteurs de la violence, ainsi que les facteurs sociopolitiques, économiques et historiques déterminant la spécificité du contexte social des auteurs de la violence.

Il en découle que la compréhension des causes des actes de violence comme transgression de droits suppose l'analyse des facteurs déterminants le comportement de leurs auteurs, au moins sur trois plans, leur prédisposition psychologique déterminant le degré d'agressivité des auteurs, le contexte socioéconomique occasionnant des conflits d'intérêt et d'interprétation des rôles et le contexte culturel déterminant le mode d'ajustement du niveau psychologique aux normes sociales et le mode de communication et de traitement des conflits d'interprétation des rôles.

1– La violence comme expression de l'agressivité

Définir la violence comme expression de l'agressivité suppose l'existence d'un instinct responsable de l'apparition de l'acte agressif. "L'instinct", ici, fait référence à une fatalité biologique. L'agressivité est une «charge», une capacité brute d'action sur l'environnement d'une personne qui est libérée par des facteurs de déclenchement. Cette libération peut s'accompagner d'actes destructeurs, qu'il y ait ou non intention ou plaisir de nuire à l'autre.

Dans cette approche, la violence a comme sous-basement l'instinct de survie et d'autoconservation ou des manifestations perverses de cet instinct. L'agressivité s'accompagne d'un degré d'intentionnalité variable selon la capacité d'analyse et d'interprétation des situations confrontée par le sujet. Elle suscite des actes visant à les modifier dans un but d'autodéfense ou, à l'autre extrême, pour le plaisir de nuire à l'autre.

2 – La violence et son contexte culturel

Le fait culturel consiste précisément à poser des filtres organisant la perception du sujet, des repères dont les effets sont de canaliser les comportements consistant à libérer la charge vitale, l'agressivité, des individus. Le langage, support de la réflexion immédiate sur les situations, véhicule des valeurs, qualifiant les objets et les actes en bien ou en mal, en possibles, en souhaitables et en interdits, permet au sujet de délibérer, en lui-même, sur les attitudes à tenir. Son effet est ambivalent. Potentiellement, instrument de l'auto-maîtrise de la charge d'agressivité, il peut être utilisé comme ressource pour désamorcer les repères axiologiques (valeurs sacrées et interdits) posés par la société. Le cynisme opère, dans cette situation, comme rationalisation des actes de violence ; son corollaire sur le plan social est l'institutionnalisation de la punition des actes de violence qui fonctionne alors comme instrument de dissuasion.

Section II - La violence conjugale comme fait socioculturel et socioéconomique

De ce qui a été dit plus haut, il ressort que le comportement de violence conjugale est, à la fois, un acte de communication motivé et intentionnel et un acte comportant une part imprévue et involontaire, résultant de la combinaison de dispositions individuelles, de calculs et sous l'influence des représentations dominantes et de l'entourage.

A- Changement social, systèmes culturels et humanisation de la société

La société s'approprie l'individu par le biais des institutions⁶. Ces dernières mettent à leurs dispositions les ressources pour leur vie et reçoivent, en contrepartie, leur travail, c'est-à-dire une action organisée sur les ressources naturelles et sociales pour les rendre propres à la consommation ou à la vie en commun. Ces institutions sont la famille, la tribu, la commune, le marché et l'Etat.

Les grandes religions monothéistes ont fourni les bases morales et juridiques du fonctionnement de ces institutions. Ces religions tendent à fournir un cadre large, universel et toujours sujet à interprétation, de règles pour la vie sociale : l'affirmation de supériorité de la loi divine sur les lois humaines, la prohibition du mensonge, du vol, du meurtre et des agressions physiques, la solidarité avec les faibles et les pauvres, le respect des parents et les conditions de l'héritage.

Les principes universels apportés par les religions ont permis à l'humanité de mettre en perspective l'objectif d'humanisation de la vie sociale⁷. Si entre des sociétés dominantes, les adeptes des religions s'accommodent de violations de leurs principes, au nom de la supériorité de leurs valeurs et de leur propres supériorités, le même processus qui conduit à asservir des individus appartenant à d'autres peuples est à l'œuvre au sein des institutions. Par exemple, dans une société d'esclavage, pour le marché, les esclaves ne peuvent faire de commerce que par procuration donnée par leur maître. Il en est de même dans l'institution familiale. Dans une société patriarcale, les membres de la famille n'ont de droit que par procuration du maître de la famille. Dans la plupart des sociétés chrétiennes occidentales, les femmes ont été interdites de droits de vote ou de l'héritage jusqu'au début du vingtième siècle. Dans de nombreuses sociétés islamiques, le mariage d'une femme n'a été possible que consenti par le maître de famille. Dans le monde moderne, ce mode d'appropriation des individus par leur famille est maintenu pour les enfants et les adolescents mineurs. La déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 reconnaît aux familles le droit de

⁶ Le rapport des hommes à la nature est déterminé par le progrès des techniques et des échanges et par le mode d'appropriation de la nature par les hommes. Le mode d'appropriation de la nature par les hommes est inséparable du mode d'appropriation des hommes par la société.

⁷ L'application de ces principes a été un compromis avec les formes d'organisations politique des sociétés. La prééminence de l'appartenance ethnique a été maintenue et a souvent prévalu sur le principe de l'universalité de la personne humaine. Ainsi, les adeptes des religions monothéistes ont accepté le principe de la supériorité d'un peuple sur d'autres, l'esclavage, ainsi que les différences de richesse entre les individus, notamment l'appropriation de la terre et l'accumulation des capitaux, conduisant à la formation de classes sociales. L'histoire est riche d'exemples de conquêtes, de guerres et de pillages, menées au nom des valeurs religieuses. Si le prosélytisme des religions varie selon la vision des intérêts politiques des groupes dominants, il faut observer qu'il s'inscrit dans la vocation universelle émancipatrice des valeurs définies par les principes religieux fondamentaux.

déterminer le mode d'éducation de leurs enfants tout en affirmant le droit à l'éducation pour chaque individu.

La structure et la fonction historique des institutions fondamentales, la famille, la tribu, la commune, le marché et l'Etat, évoluent avec la socialisation de l'économie.

La socialisation de l'économie est un changement caractérisé par l'élargissement de la puissance de l'homme sur la nature, la spécialisation des tâches et le développement des métiers, la production des marchandises et l'interdépendance entre les unités de production et d'échanges et entre les régions. Cette évolution affecte les conditions de la vie familiale et de reproduction des individus. La disponibilité d'un revenu marchand devient la condition de l'existence des personnes dans la vie sociale. Obtenir ce revenu marchand suppose la vente d'un service producteur, soit par le biais de l'utilisation ou de la cession provisoire ou définitive d'un actif de richesse (capital monétaire, terrains, immeubles, etc.), soit par le biais de la vente de la force de marchandises directement produite, soit encore par la vente de la force de travail.

Le rôle de la famille se restreint progressivement. De plus en plus de fonctions productives, éducatives et protectrices sont déléguées à des institutions externes : les unités de production marchande, l'école, la commune et l'Etat⁸. Dans ce contexte, la société adopte un concept de la personne humaine évolutif. L'appartenance à la famille et à la tribu est substituée par l'appartenance à la Nation et à la cité (ou commune). La liberté de choix des conditions de vie de la personne est élargie. La possibilité de vendre sa propriété (ses richesses propres) et ses services (par utilisation de son patrimoine ou capital ou par vente de sa force de travail) lui donne une liberté formelle plus élevée.

B- Statut de la femme et droits de l'Homme

Dans un univers où l'institution dominante est la famille, les individus sont appropriés par celle-ci et ne réussissent à imposer leur personnalité, c'est-à-dire leur capacité déterminer librement leur mode de vie au sein de la société, que lorsque les conditions d'existence de la famille deviennent fortement dépendantes de ses échanges avec la société. Si la famille est définie, a priori par l'exogamie, c'est-à-dire le principe du mariage des individus en dehors du cercle étroit des parents, ce principe ne signifie pas pour autant, dans un système d'économie familiale, que le choix de l'époux est déterminé en dehors du chef de la famille. Celui-ci, au nom de la famille, s'approprie le destin de ses membres.

La tendance historique naturelle est l'émancipation des individus vis-à-vis de l'appropriation de leur personne par d'autres, qu'elles relèvent de la famille, de la tribu, ou d'un système de castes. Cette tendance historique à l'émancipation signifie l'affirmation de la citoyenneté dans la société et de la parité au sein de la famille. L'émancipation des individus passe par l'affirmation effective, c'est-à-dire appuyée par un appareil juridique et politique, de leurs droits dans les différentes institutions en tant que personnes humaines libres de leurs mouvements et de l'usage de leurs biens, dans le respect des règles sociales, et disposant de droits leur assurant l'accès aux ressources sociales, matérielles et cognitives.

⁸ Des institutions à vocation religieuse, scientifique, culturelle, artistique, politique et syndicale sont créées pour faciliter le mode de fonctionnement des institutions économiques fondamentales.

Ces droits définissent l'intégrité propre de la personne et les conditions de sa participation paritaire aux institutions sociales fondamentales (famille, tribu, marché, commune, Etat, etc.) et intermédiaires (écoles, universités, instances représentatives, partis politiques, associations, etc.).

C - Violence conjugale et évolution des structures économiques au Maroc

Le développement économique du Maroc, l'ouverture du pays sur les sciences et technologies nouvelles, la tendance à la généralisation de l'éducation, l'extension du marché intérieur et de son ouverture sur le marché mondial, ont induit des changements profonds sur les familles, les unités de production et l'Etat dans la société marocaine, et en particulier sur les relations de travail.

En quelques décennies, aux formes d'organisation basées, en milieu rural, sur un modèle agricole agro-pastoral et, en milieu urbain, sur les métiers de l'artisanat et de l'horticulture sédentaire, se sont superposées des formes d'organisation mobilisant du travail salarié dans des entreprises capitalistes et dans des administrations et offices publics. La production de biens et services sous formes de marchandises a pris le pas sur la production domestique. La satisfaction des besoins des ménages dépend de plus en plus de l'accès des familles à un revenu monétaire, obtenu soit sous la forme de bénéfices sur la vente de marchandises produites dans le cadre d'unités de travail indépendantes, localisées dans des locaux marchand ou dans les foyers même (travailleurs indépendants à domicile), soit sous la forme de salaires ou encore de transferts privés ou publics.

Ce nouveau mode d'organisation lié au développement de l'économie de marché a été accompagné de transformations majeures au niveau de l'Etat et de la famille:

1. L'Etat national, plus qu'auparavant, a pris en charge la défense des droits des personnes, de la sécurité de leur intégrité physique, morale et de leur propriété. Il assume son rôle d'arbitre dans les conflits sociaux, refusant les états de fait et développant une fonction judiciaire, protégeant les intérêts collectifs et individuels et arbitrant entre les individus dans les conflits les opposants. L'Etat est devenu un partenaire des familles et des entreprises manifestant vis-à-vis d'elles, au nom de la collectivité sociale, des exigences normatives et fiscales. Il est, à travers ses diverses déclinaisons en tant qu'Administration Centrale, Collectivités territoriales ou offices publics en charge des fonctions de régulation des marchés, de création et d'entretien des infrastructures matérielles, technologique, d'éducation et de santé, de protection sociale.
2. Le développement des échanges et de la concurrence sur les marchés a favorisé la progression rapide de la substitution du travail marchand, salarié ou indépendant, au travail domestique. La conséquence décisive de ce mécanisme a été, outre l'introduction de produits, de matériaux nouveaux et de procédés de production plus évolués, la réduction du travail féminin domestique et de nouvelles fonctions pour les femmes qui ne peuvent plus être considérées seulement comme des gardiennes chargées de la gestion du foyer, mais comme des ressources pour la famille dont la force de travail peut être valorisée sur le marché sous forme de bénéfice marchand ou de travail salarié.

Ces changements ont été consacrés par les amendements apportés en 1996 à la Constitution du Royaume du Maroc, notamment la référence aux droits de l'homme et à la liberté

d'entreprise. Ces amendements ont rendu inconstitutionnels l'article de la Moudawanna attribuant à l'épouse la gestion du foyer et à l'époux la responsabilité des revenus. La constitution exclut le principe de la discrimination des femmes face à l'éducation et au marché du travail.

1 - La fréquence de la violence conjugale reflète un manque d'adaptation culturelle aux évolutions économiques et sociales

Mais, au-delà de l'inadaptation du cadre juridique qui attribue à la femme un statut mineur dans son ménage, ce sont les mentalités, les habitudes culturelles qui résultent de la sédimentation dans le langage de représentations et de valeurs morales relevant du modèle social patriarcal et agropastoral. Ces représentations attribuent à l'homme la fonction de défense de la famille et de sa propriété face aux agressions possibles venant de son environnement social. Le travail féminin y est représenté comme une ressource dont l'usage est par destination interne au ménage. L'homme y est représenté comme responsable des échanges extérieurs du ménage, disposant du droit de régler la liberté de circulation des femmes et autres membres du ménage. De telles représentations sont en contradiction avec les aspirations individuelles des personnes minorisées au sein de la famille. Elles suscitent naturellement des conflits entre les différents membres de la famille, entre générations, certes, mais aussi dans les relations entre époux. L'effet de ces représentations est particulièrement grave dans les milieux sociaux souffrant d'acculturation, c'est-à-dire de perte de cohérence des référentiels culturels et d'acuité de ces références.

L'acculturation opère sous le masque de l'auto-référence : les individus se ressentent comme seuls producteurs de leurs règles morales et se détachent du sentiment de responsabilité sociale. Elle est favorisée par les sociétés subissant un changement social rapide : changement du système technique, migration du monde rural au monde urbain et transformation des règles de division du travail sur des périodes inférieures à deux ou trois générations.

2 - L'héritage dans les sociétés patriarcales : la parité entre l'homme et la femme est un processus à ancrage millénaire

De telles représentations, véhiculées dans les textes bibliques, ont suscité sur le plan juridique des réformes avec l'avènement de l'Islam. Ces réformes ont instauré le principe juridique de l'égalité de l'homme et de la femme dans le commerce. Elles ont aussi institué et réglementé arithmétiquement l'héritage en assignant une part dévolue aux femmes, considérées comme des héritières de droit face aux hommes titulaires du lignage considérés comme des héritiers de fait. Les femmes, dans le cadre juridique de l'Islam, sont en droit les responsables uniques de la gestion de leur patrimoine personnel. Toutes ces dispositions visaient à mettre le patrimoine des femmes à l'abri d'une gestion collective des ressources du ménage. De telles initiatives allaient à l'encontre des pratiques sociales induites par le système économique agropastoral et le mode de production artisanal. Ces systèmes, dans les faits, ne permettaient pas d'assurer cette égalité, car l'essentiel du travail productif était réalisé dans le cadre du ménage et assis sur une division du travail entre les sexes assignant la plupart des tâches de transformation aux femmes et les échanges et transactions marchandes aux hommes.

Dans le modèle agropastoral et patriarcal, le ménage est une structure sociale où le modèle d'éducation se réfère aux cultes des morts, référence principale de l'identité du groupe, aux respects des anciens garants de la cohésion du groupe et à la soumission des cadets aux aînés, des épouses aux époux et des sœurs aux frères. La violence corporelle y est exercée comme

un moyen d'éducation, au même titre que la parole et que les privations, visant à faire accepter les règles de la vie sociale.

Dans le contexte des sociétés pré modernes où l'Etat n'a pas complètement acquis le monopole de la violence militaire, le recours à la violence sera d'autant plus facilement utilisé comme instrument de production de l'autorité, pour habituer les mineurs aux normes collectives et comme moyen de régler les différends avec les femmes d'âge majeur. Le recours à la violence est d'autant plus fréquent que le niveau de civilisation urbaine et que l'instrumentation culturelle (élaboration de la langue et des modes de transmission des connaissances) sont rudimentaires.

C'est la pratique concrète de la division du travail entre les sexes dans le procès de travail domestique qui entretient les représentations patriarcales. Aussi, faut-il comprendre que ces représentations n'ont pas pu être modifiées en profondeur par l'apport des réformes islamiques dont le contenu émancipateur a été traité de façon superficielle dans certains systèmes culturels des sociétés musulmanes. Bien que sur le plan gnoseologique et éthique, les textes religieux posent la femme dans un rapport d'égalité totale avec l'homme, ces représentations, en contradiction avec l'esprit et la lettre des textes coraniques, attribuent à l'homme le rôle de censeur moral de la femme et le droit de priver cette dernière de sa liberté de parole, de pensée et de mouvement. Ces représentations ne sont pas un rapport de nécessité induit par le capital culturel existant. Celui-ci est chargé de contradictions. Certaines représentations affirment la soumission de la femme à l'homme, alors que d'autres soutiennent des règles et des principes qui instituent son égalité et sa liberté face à l'homme.

La rapidité du changement social et l'inadaptation des représentations culturelles ont conduit à l'exacerbation des conflits liés à la liberté de mouvement et de gestion des ressources personnelles des épouses. Ce phénomène n'est pas propre à la société marocaine. L'évolution économique et sociale des sociétés capitalistes peut être accompagnée d'une dissolution des liens sociaux, de phénomènes d'acculturation, c'est-à-dire d'abandon des schèmes et valeurs morales structurant les comportements individuelles et collectifs dans les sociétés précapitalistes, laissant, pour ainsi dire, les individualités dans une sorte de nudité culturelle et d'incapacité à adopter des tenues conformes au respect de l'autre et de soi. La paupérisation engendrée par le marché, la détresse dans laquelle les familles sont placées faute de ressources économiques et de moyens pour éduquer leurs enfants sont des facteurs d'aggravation de ces phénomènes d'acculturation, d'autant plus actifs que les contreponds que constituent l'exercice collectif des rites religieux et les instances locales ou centrales de solidarité dans la société moderne sont atténués. Un individu acculturé est plus disposé à exercer des comportements violents, car il ne dispose pas de ressources cognitives lui permettant de percevoir les valeurs sociales et d'établir des relations socialement avancées avec les autres personnes. La violence interindividuelle peut être considérée, en ce sens, comme un reflet du phénomène d'acculturation. La violence conjugale peut, en conséquence, être autant la traduction de l'acculturation que l'expression de schèmes culturels dépassés et patriarcaux.

Dans les sociétés capitalistes avancées, on trouve le phénomène de la violence conjugale avec une fréquence particulièrement frappante. Ce fait est expliqué par la conjonction à la fois des effets de l'acculturation et par la prévalence de schèmes culturels patriarcaux sous des formes rudimentaires. Toutefois, l'incidence de ces derniers tend à reculer au profit des premiers.

Section III - Expériences étrangères de mesure de la fréquence et du coût de la violence conjugale

Dans les pays de l'OCDE, et en particulier aux Etats-Unis, un grand nombre d'institutions fournissent un effort substantiel pour mesurer la fréquence et le coût de la violence conjugale. C'est dans ces pays que se trouve une information relativement satisfaisante sur la mesure de la prévalence et du coût social de la violence conjugale. Nous présentons ci-dessous le résultat de la recherche documentaire effectuée sur Internet.

Les données statistiques présentées, ci-dessous de manière condensée, donnent une idée de la prévalence du phénomène de la violence et de son coût dans les pays industrialisés. Quoique toutes les données statistiques présentées soient sujettes à discussion, leur simple exposé est, en lui-même, un argument pour retenir que la question constitue un sujet d'intérêt macroéconomique, même en l'absence de toute étude conséquente donnant des indications sur la prévalence de la violence conjugale dans notre pays.

A – Eléments sur la fréquence de la violence conjugale en France et aux Etats-Unis et dans le monde

Dans le monde, au moins une femme sur trois a été battue, forcée sexuellement ou violentée d'une autre manière durant sa vie⁹. Nous examinerons les cas français et américains, pour lesquels nous disposons de plus d'information sur la prévalence de la violence conjugale.

1 – l'Enquête sur la Violence à l'Égard des Femmes en France (ENVEFF)

Commanditée par le Service des Droits des Femmes / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) est la première expérience de mesure exhaustive des différents phénomènes de violence à l'encontre des femmes dans ce pays¹⁰. Sa méthodologie constitue un exemple précieux¹¹.

L'étude de prévalence de la violence à l'égard des femmes a été menée en France en 2000 auprès d'un échantillon de 6970 femmes contactées par téléphone. Le sondage a été effectué de façon aléatoire et stratifiée par zones géographiques. L'enquête a révélé une disposition favorable des femmes à répondre aux questions. Elles étaient satisfaites de « contribuer à une œuvre utile ». Les refus de réponses ont été très rares, ainsi que les interruptions dans l'entretien lorsque les questions de violence conjugales sont abordées. Les effectifs résultant de l'enquête ont été redressés sur la base des données annuelles sur l'emploi. L'enquête a classé les actes de violence conjugale, sans négliger aucune de ses formes. Elle a fait ressortir les différents aspects de la violence psychologique. Elle a catégorisé les situations de violence au moyen d'indicateurs regroupant plusieurs variables :

⁹ Heise, L., Ellsberg, M. and Gottemoeller, M. Ending Violence Against Women. Population Reports, Series L, No. 11., December 1999

¹⁰ Maryse Jaspard et l'équipe Enveff, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », Population & Sociétés, N° 364, janvier 2001 .

¹¹ Voir Brown E., Jaspard M. et Schiltz M.A., « ENVEFF: le protocole de collecte », ISI, Montreux, 2000.

- Les agressions physiques incluent : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques ; plus, enfermer ou empêcher de sortir, abandonner sur la route (en voiture), empêcher de rentrer chez soi, pour le conjugal ; plus, vol avec violences dans l'espace public.
- Les avances sexuelles : " pelotage " ; plus dans le cadre du travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques.
- Les agressions sexuelles : attouchement, tentative de rapport forcé, rapport forcé ; pour le conjugal, imposer des rapports sexuels par la force, imposer des gestes sexuels refusés.
- Pressions psychologiques : pour le conjugal, menacer de s'en prendre aux enfants; contrôler les sorties, les relations ; imposer des comportements ; dévaloriser, dénigrer ; refuser de parler, empêcher d'avoir accès aux ressources. Au travail, brimades, dénigrement, mise à l'écart.

Parmi les 6970 femmes interrogées sur les violence physique subies entre l'âge de 20 ans et de 59 ans, 17% ont subi des agressions physiques après l'âge de 18 ans : 14% ont subi des " gifles, coups ou autres brutalités physiques ", appelés dans la suite de ce texte des " brutalités physiques ", soit 1018 femmes, et 5% des répondantes ont été victimes de " menace avec une arme ou un objet dangereux, tentative de tuer ou d'étrangler ", nommés " tentative de meurtre ", soit 370 femmes; 3% des femmes ont subi l'une et l'autre de ces agressions.

L'enquête a fait ressortir l'importance de la violence dans les différents milieux, espace public, travail et milieu domestique.

Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des 12 derniers mois selon le type de violence et le lieu (en %)

Type de violence	Dans l'espace public*	Au travail**	Violences conjugales***
	Effectif (n=6 970)	(n=4 748)	(n=5 908)
Insultes et menaces verbales	13,2	8,5	4,3
Agressions physiques	1,7	0,6	2,5
Être suivie	5,2		
Exhibitionnisme	2,9		
Avances et agressions sexuelles	1,9		
Indice global de harcèlement sexuel ⁽¹⁾	8,3		
Pressions psychologiques		16,7	37
– dont harcèlement moral ⁽²⁾		3,9	7,7
Destruction du travail, de l'outil de travail		2,2	
Harcèlement sexuel		1,9	
Chantage affectif			1,8
Viols et autres pratiques sexuelles imposées			0,9
Indice global de violence conjugale ⁽³⁾			10

(1) Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle.

(2) Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence.

(3) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles

Champ : * ensemble des femmes de 20 à 59 ans ;

** femmes de 20 à 59 ans ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête ;

*** femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête

Source : enquête Enveff, 2000.

Les auteurs d'agressions physiques sont principalement des hommes : 84% des femmes victimes de brutalités physiques l'ont été de la part d'un homme, 93% en ce qui concerne les tentatives de meurtre.

L'agresseur le plus représenté est un conjoint : 53% des femmes déclarant des brutalités physiques. Ce conjoint peut être leur conjoint actuel, 18%, mais surtout un conjoint avec qui elles ne sont plus, 35%. Cette part importante de " conjoint au moment des faits " souligne le fait que les femmes sont nombreuses à se séparer d'un conjoint violent. Les relations familiales génèrent aussi leur part de violences physiques: les personnes de la famille sont les auteurs de brutalités pour presque un quart des femmes victimes. Dans ce cadre, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à être violentes.

« C'est dans l'intimité de l'espace conjugal que sont perpétrées le plus de violences de toutes natures. Les agressions et menaces verbales incluent les insultes, les menaces et le chantage affectif (s'en prendre aux enfants, menacer de se suicider). Les pressions psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de la famille), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer, ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement, de mépris ; l'indicateur de « harcèlement moral » correspond aux situations où plus de trois de ces faits ont été déclarés comme étant fréquents. Enfin, les agressions physiques, outre les tentatives de meurtre, les coups et autres brutalités, prennent en compte la séquestration ou la mise à la porte. Les agressions sexuelles se limitent ici aux gestes sexuels imposés et au viol. »¹²

Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon la situation de couple au moment de l'enquête (en %)

Type de violence	En couple	Plus en couple	Ensemble
	(n=5 793)	(n=115)	(n=5 908)
Insultes et menaces verbales	4	14,8	4,3
<i>dont répétées</i>	1,6	8,1	1,8
Chantage affectif	1,7	8,2	1,8
Pressions psychologiques	36,5	59,4	37
<i>dont répétées</i>	23,5	52,4	24,2
<i>dont harcèlement moral (1)</i>	7,3	27,3	7,7
Agressions physiques	2,3	10,2	2,5
<i>dont répétées</i>	1,3	6,9	1,4
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	0,8	1,8	0,9
Indice global de violence conjugale (2)	9,5	30,7	10

(1) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

(2) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles.

Champ : femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : enquête Enveff, 2000.

L'enquête a fait ressortir la gravité des actes de violence. Ainsi, 9% des femmes en couple au moment de l'enquête ont été en situation de violences conjugales au cours des douze derniers mois. Cet indicateur est subdivisé en deux niveaux afin de montrer la progression de la gravité des situations. Le niveau "grave" correspond au plus grand nombre, aux situations les plus couramment dénoncées : 6,7% des femmes en couple. Le niveau "très grave" regroupe les situations de cumul de presque tous les types d'agressions, les enfers conjugaux : 2,7% des femmes en couple.

¹² Maryse Jaspard et alii, Population & Sociétés, n° 346, 2001, op. cit

ASPECTS SOCIOCULTURELS : QUELQUES LEÇONS TIRÉES DE L'ENVEFF

S'il apparaît que la perpétration des violences conjugales n'ait pas grand chose à voir avec le capital scolaire des femmes, l'infériorité du capital scolaire du conjoint semble accentuer l'exposition au risque de violences pour sa partenaire.

Ainsi, des critères socio-économiques tels que la catégorie socioprofessionnelle, le niveau d'études ou les revenus qui expliquent nombre de phénomènes sociaux sont peu discriminants s'agissant des mécanismes sous-jacents aux situations de violence conjugales. D'autres facteurs explicatifs sont à rechercher, en liaison plus étroite avec les représentations des rôles et fonctions masculines et féminines au sein du couple, et plus globalement des images sociales des femmes, ce sont des caractéristiques plutôt d'ordre socioculturel.

Parmi ces éléments la religion incarne une vision des rapports entre les sexes et un ensemble de règles de vie. L'éducation laïque, sans doute un peu plus égalitaire entre les sexes, semble moins engendrer de violences conjugales que l'éducation religieuse quelle qu'elle soit. De plus on observe une forte corrélation entre l'importance accordée à la religion et les situations de violences conjugales, notamment gravissimes qui touchent 5,2% des femmes qui accordent de l'importance à la religion, contre moins de 2% parmi les autres. La grande imprégnation du religieux dans la vie quotidienne explique en partie que les situations de cumul de violences sont quasiment multipliées par trois chez les femmes musulmanes. C'est parmi les femmes immigrées d'origine étrangère qu'on trouve les plus fortes proportions de femmes accordant de l'importance à la religion, cette proportion dépasse 80% chez les femmes d'origine maghrébine.

Les femmes immigrées d'origine étrangère (à l'exception des italo-ibériques) sont plus fréquemment que les autres en situation de violences conjugales. Les femmes du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne se trouvent plus souvent en situations de violences conjugales du niveau le moins grave, elles déclarent deux fois plus de harcèlement psychologique que les autres femmes. Ces résultats sont très liés aux caractéristiques démographiques de ces groupes notamment l'âge, le mode de vie, ils dépendent également d'autres critères comme l'isolement, la précarité, les conflits culturels.

Pour les femmes issues de l'immigration (couramment nommées de la deuxième génération), de parents marocains ou algériens, l'indicateur global de violences conjugales est doublé ce taux élevé est dû principalement aux situations de violences " très graves ".

Quel que soit l'indicateur, les situations de violences sont plus fréquentes parmi les couples mixtes que parmi ceux de même origine. Seules les femmes d'origine maghrébine ou africaine semblent vivre des situations de cumuls de violences lorsque le conjoint est de même origine

**D'après « Enveff, Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France », 2000,
In http://www.social.gouv.fr/femmes/actu/doss_pr/enquete.htm#t2#t2**

Les violences à l'égard des femmes ne sont pas seulement des violences sexistes. Elles se présentent aussi comme des violence sociales.

« Ce qui explique en partie que les taux d'agressions physiques de femmes d'origine étrangère peuvent être très élevés : 10% des femmes originaires d'Afrique subsaharienne, 6% des femmes issues de l'immigration algérienne ou marocaine. Ces femmes sont plus jeunes, urbaines ; elles utilisent beaucoup les transports en commun, ou se déplacent à pied et sont plus souvent seules lors de leurs déplacements. C'est sans doute aussi parce qu'elle font l'objet d'une certaine discrimination que les femmes originaires de l'Afrique subsaharienne sont trois fois plus nombreuses que l'ensemble des femmes à avoir été insultées et les femmes de l'Europe du nord ou de l'est, près de deux fois plus nombreuses. Parmi les femmes issues de l'immigration, ce sont les femmes ayant des parents originaires de l'Algérie ou du Maroc – près d'une femme sur cinq – qui déclarent ces agressions verbales. »¹³

¹³ Maryse Jaspard, op. cit.

2 – Aspect de la prévalence de la violence conjugale aux Etats-Unis

Les informations relatives à la prévalence de la violence conjugale aux Etats-Unis sont basées sur les résultats de l'Enquête nationale sur la violence contre les femmes, « National Violence Against Women Survey »¹⁴, réalisée en 1995-1996 et publiée en 2000, et rapportée sur les sites Web des associations de plaidoyer: American Institute on Domestic Violence (www.aidv-usa.com/) et Family Violence Prevention Fund (<http://endabuse.org/>).

L'enquête nationale sur la violence contre les femmes (NVAWS)

L'enquête a été menée de façon aléatoire par téléphone dans 50 Etats. L'échantillon a été géré par la région de l'US Census (Office chargé des enquêtes statistiques). Une fois contacté, un ménage par maison, les adultes éligibles pour l'enquête, âgés de 18 ans et plus, sont identifiés. Dans les ménages avec plus d'un adulte, c'est l'adulte éligible le plus jeune qui est retenu. L'enquête concerne aussi bien les hommes que les femmes. Les entretiens, de 25 à 30 minutes en général, ont été réalisés avec 8000 femmes, de novembre 1995 à mai 1996, et 8005 hommes, de février 1995 à mai 1996, avec un système de téléphonie assistée par ordinateurs.

Les femmes plus gravement exposées à la violence

Bien que les femmes soient moins sujettes au risque d'être victime de crime violent, les femmes sont 5 à 8 fois plus sujettes au risque d'être victimes d'un époux ou d'un conjoint. De 1993 à 1998, les auteurs de violences à l'égard des femmes victimes de violence étaient leur conjoint pour 22% des victimes. Ce pourcentage n'est que de 3% pour les hommes¹⁵.

Les femmes victimes de violence conjugale le sont de façon équivalente indépendamment de leur origine raciale¹⁶.

La violence masculine à l'égard des femmes suscite des dommages bien plus élevés que celles des femmes à l'égard des hommes. La probabilité que les femmes soient blessées est beaucoup plus élevée que celle des hommes¹⁷. Les femmes présentent une probabilité de 7 à 14 fois supérieure à celle des hommes de se plaindre d'agressions conjugales.¹⁸

En moyenne, plus de trois femmes sont tuées par leurs conjoints aux Etats-Unis chaque jour. En 1998, environ 1830 meurtres ont été attribués à un acte de violence conjugale ; près de trois victimes de ces meurtres sur quatre (au total 1320) sont des femmes¹⁹. En 1995, sur l'ensemble des femmes victimes d'homicides, 26 % avaient été tuées par leur conjoint. Seulement trois pour cent des victimes masculines l'ont été par leur épouses ou compagnes²⁰.

Violence intime et sexuelle

¹⁴ Voir Office of Justice Program et National Institute of Justice, <http://www.ojp.usdoj.gov/nij>

¹⁵ U.S. Department of Justice, Violence by Intimates: Analysis of Data on Crimes by Current or Former Spouses, Boyfriends, and Girlfriends, March 1998 et U.S. Department of Justice, Intimate Partner Violence, May 2000, in <http://endabuse.org/resources/facts/>

¹⁶ Bureau of Justice Statistics, Violence Against Women: Estimates from the Redesigned Survey, August 1995

¹⁷ Murray A. Straus and Richard J. Gelles, Physical Violence in American Families, 1990

¹⁸ National Institute of Justice and Center for Disease Control and Prevention, Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women: Findings from the National Violence Against Women Survey, November 1998, in <http://endabuse.org/resources/facts/>.

¹⁹ U.S. Department of Justice, Intimate Partner Violence, May 2000, in <http://endabuse.org/resources/facts/>.

²⁰ Federal Bureau of Investigation, Crime in the United States 1995: Uniform Crime Reports.

La probabilité qu'une femme soit battue par quelqu'un de sa connaissance est plus élevée que par un étranger.

Trois femmes sur quatre qui ont été victimes, depuis l'âge de 18 ans, de viol l'ont été par un conjoint ancien ou actuel ou un petit ami²¹.

Une femme sur cinq rapporte qu'elle a été victime de viol ou d'agression sexuelle durant sa vie²². Environ un cinquième des femmes (18%) rapportent avoir été victime d'une tentative de viol ou d'un viol effectif à un moment de sa vie, 3 % des hommes rapportent avoir vécu une situation analogue²³.

Harcèlement

Soixante dix pour cent des victimes de harcèlement sont des femmes. La probabilité qu'une personne soit harcelée par un partenaire intime est de 60% si elle est de sexe féminin et de 30% si elle est de sexe masculin²⁴. Quarante pour cent des femmes qui sont objet de harcèlement subissent des assauts physiques et trente pour cent des assauts sexuels par leur partenaire intime²⁵.

Violence et santé

Près de la moitié de toutes les victimes féminines de violence conjugale rapportent une blessure d'un type quelconque, et 20 % de ces blessures ont besoin d'une assistance médicale²⁶. Trente pour cent des femmes qui se sont adressées, en 1994, aux urgences hospitalières pour des blessures liées à des actes de violence ont été blessées par époux ancien ou actuel ou par une relation amoureuse²⁷.

Violence conjugale et enfance

Une enquête portant sur plus de 2000 familles américaines a révélé que 50 % des hommes qui avaient agressés leurs femmes avaient aussi agressé leurs enfants²⁸. Un peu plus de la moitié des victimes féminines de violence conjugale vivent dans ménages comprenant des enfants de moins de 12 ans²⁹.

Jeunesse et prémisses de la violence conjugale

²¹ U.S. Department of Justice, Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women: Findings from the National Violence Against Women Survey, November 1998.

²² The Commonwealth Fund, Health Concerns Across a Woman's Lifespan: 1998 Survey of Women's Health, May 1999.

²³ National Institute of Justice and Centers for Disease Control and Prevention, Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women: Findings from the National Violence Against Women Survey, November 1998

²⁴ Center for Policy Research, Stalking in America, July 1997 .

²⁵ Center for Policy Research, Stalking in America, July 1997.

²⁶ National Crime Victimization Survey, 1992-96; Study of Injured Victims of Violence, 1994

²⁷ U.S. Department of Justice, Violence-Related Injuries Treated in Hospital Emergency Departments, August 1997.

²⁸ Murray A. Straus and Richard J. Gelles, Physical Violence in American Families, 1990.

²⁹ U.S. Department of Justice, Violence by Intimates: Analysis of Data on Crimes by Current or Former Spouses, Boyfriends, and Girlfriends, March 1998 .

Huit pour cent des filles en âge de fréquenter le collège aux Etats-Unis ont répondu « oui » à la question : « avez-vous été sujette à une pression sexuelle contre votre volonté ? »³⁰. Quarante pour cent des fils de 14 à 17 ans disent connaître une personne de leur âge qui a été battue par son petit ami³¹. Durant l'année scolaire 1996-1997, environ 4000 incidents de viols ou d'agression sexuelle ont eu lieu dans les écoles publiques³². Près d'une collégienne sur cinq rapporte avoir été victime d'une agression physique ou sexuelle de son petit ami³³.

Violence conjugale et lieu de travail

Les homicides sont la principale cause de mortalité des femmes sur le lieu de travail. Les conjoints et les compagnons des femmes commettent, chaque année, 13000 actes de violence contre les femmes sur les lieux de travail.

D'après une enquête menée au niveau des entreprises aux USA³⁴, 94% des responsables de la sécurité dans les entreprises considèrent que la violence domestique pose un problème de sécurité de risque élevé. 78 % des directeurs des ressources humaines reconnaissent que la violence conjugale pose un problème sérieux de gestion des ressources humaines. 66% des cadres d'entreprises interrogés ont reconnu que leur entreprise pourrait améliorer ses performances si elle traitait les problèmes de violence domestique exercée à l'égard de leurs employés. 49 % des cadres admettent que la violence domestique exerce un effet négatif sur la productivité de l'entreprise et 47% admettent que la violence conjugale limite l'assiduité au travail. 40% des dirigeants d'entreprises connaissent personnellement qui sont victimes de violence domestiques.

3 – Observations tirées des expériences d'enquêtes de prévalence de la violence à l'égard des femmes en France et aux Etats-Unis

Les résultats des études menées en France et aux Etats-Unis illustrent la possibilité de conduire des travaux statistiques précis pour observer les formes et la prévalence de la violence conjugale. Ces enquêtes montrent que certaines catégories de la population, notamment les jeunes femmes sont plus exposées. Ce risque accru lorsque la relation établie n'est pas durable et lorsque la femme a un statut social précaire et appartient à certaines catégories ethniques.

La question de la mesure de la gravité de la violence, intensité et répétitivité des actes, pose un problème de mesure. Il en est de même de l'observation de la violence psychologique.

Les enquêtes s'appuient sur une approche de sondage maîtrisée, qui permet de mesurer l'erreur d'échantillonnage. Les résultats sont évalués au regard des autres enquêtes, avec parfois des redressements de la structure de l'échantillon observé (cas français). Aux Etats-Unis, l'enquête a recueilli le témoignage des hommes et des femmes (8000 pour chaque

³⁰ The Commonwealth Fund Survey of the Health of Adolescent Girls, November 1997

³¹ Children Now/Kaiser Permanente poll, December 1995.

³² U.S. Department of Education, Violence and Discipline Problems in U.S. Public Schools: 1996-1997.

³³ Jay G. Silverman, PhD; Anita Raj, PhD; Lorelei A. Mucci, MPH; and Jeanne E. Hathaway, MD, MPH, "Dating Violence Against Adolescent Girls and Associated Substance Use, Unhealthy Weight Control, Sexual Risk Behavior, Pregnancy, and Suicidality," *Journal of the American Medical Association*, Vol. 286, No. 5, 2001

³⁴ American Institute on Domestic Violence, 2001, <http://www.aidv-usa.com/Statistics.htm>

groupe) en France, elle a porté uniquement sur les femmes (6940). L'enquête par téléphone présente des avantages (confidentialité, non dérangement de la personne interviewée, ...). Elle introduit des biais dans certains cas (non disponibilité du téléphone, manque de confiance...). Les enquêteurs n'ont pas confrontés des taux de non réponses significatifs.

Concernant l'analyse des dimensions socioculturelles, l'enquête française a apporté plusieurs enseignements : l'origine ethnique et l'attitude vis-à-vis de la religion exerce un effet sur la fréquence de la violence conjugale. Ces observations confortent l'hypothèse théorique avancée dans la section I présentant le dysfonctionnement du système familial, en particulier le décalage entre le modèle socioculturel et les rapports économiques selon le genre, comme un facteur aggravant du risque de violence conjugale.

B – Eléments sur l'expérience internationale d'estimation du coût de la violence conjugale

Pour analyser ce point, nous utiliserons les informations rapportées par le rapport de l'OMS, « The economic dimension of Interpersonal violence », Genève, 2004, ainsi que les travaux d'un séminaire organisé par le Conseil Economique de l'Europe et National à Strasbourg en 1999³⁵ et les travaux du Center for injury Prévention and Control aux USA³⁶.

L'estimation du coût de la violence conjugale n'est pas simple. La revue de littérature que nous avons effectuée montre une grande diversité de résultats pour le même pays et pour la même période. Des incertitudes opèrent concernant le choix des éléments de coûts pris en compte, concernant la méthode d'estimation du coût de ces éléments et concernant les taux de prévalence.

Nous donnerons un aperçu des estimations effectuées du coût global de la violence, puis de celles relatives à la violence conjugale.

1. Estimation du coût de la violence interpersonnelle et collective pour la société

Ainsi, le coût direct des crimes a été estimé par l'enquête nationale sur les victimes de crimes menée en 1994 au USA à 1,8 milliards d'USD, soit 0,02% du PIB des Etats-Unis. Lorsque les coûts indirects sont pris en compte, le coût de la violence explose. En 1999, le Conseil National sur la Prévention du Crime a inclus les coûts sur l'emploi et la productivité des travailleurs, ainsi que les coûts psychologique, portant ainsi l'estimation du coût de la criminalité à 46,8 milliards d'USD, soit 0,5% du PIB des Etats-Unis. Fromm³⁷ a estimé un coût annuel de 94 milliards USD pour l'économie des Etats-Unis pour la seule maltraitance des enfants, soit 1% du PIB. Ses estimations intègrent le coût

³⁵ in <http://www.euowrc.org/13.institutions/3.coe/en-violence-coe/15.en-coe-oct99.htm>, YODANIS, C. et GODENZI, A., "Male Violence: The Economic Costs A Methodological Review".

³⁶ in http://www.cdc.gov/ncipc/pub-res/ipv_cost/IPVBook-Final-Feb18.pdf, Center for Injury Prevention and Control. Costs of Intimate Partner Violence Against Women in the United States. Atlanta (GA): Centers for Disease Control and Prevention; 2003,

³⁷ Cité par OMS "The costs of Interpersonal violence", Genève, 2004, Fromm S Total estimated cost of child abuse and neglect in the United States: statistical evidence. Prevent Child Abuse America, 2001.

psychologique subi par les victimes, avec une projection dans le futur utilisant un coefficient d'actualisation de 3% à 5%.

A travers la littérature sur les coûts de la violence, les coûts psychologiques pèsent lourdement sur l'évaluation des coûts globaux de la violence induisant une variance élevée des résultats disponibles. Miller, Fisher & Cohen ont utilisé une base de données d'archives comprenant 377000 crimes violents rapportés en Pennsylvanie en 1993. Ils ont estimé les pertes de revenu, les coûts, psychologiques et les coûts d'opportunités en terme de temps des victimes, en plus des coûts d'emprisonnement, de police et d'assurance vie. Leur estimation pour la Pennsylvanie est de 14,2 milliards de dollars, soit extrapolée pour l'ensemble de la population des Etats-Unies 329 milliards USD. L'équivalent de 3,3% du PIB³⁸.

Un niveau global, Pfizer estime que le crime et la violence pris en semble coûtent l'équivalent de 5,0% du produit national brut des pays industrialisés et près de 14% du PNB des pays à bas revenu. Mais, il faut bien admettre que, pour ces derniers, ces estimations ne sont que médiocrement appuyées sur des documents fiables³⁹.

La banque Inter américaine de Développement (IADB) a effectué des études qui montre des taux très élevé de pertes de ressources à cause de la violence inter personnelle et collective. Ainsi en 1995, le Salvador aurait perdu 6,0% de son produit national brut uniquement pour contrôler la violence⁴⁰. Dans leur travail pour l'IADB, Buvinic, Morrison & Shifter estiment les pertes dues à la violence sociale à des taux allant de 5,1% du PIB au Pérou à 24,9% au Salvador, au milieu des années 90, au moment où ce pays confrontait une guérilla interne. Les estimations de ces auteurs intègrent les pertes de revenu, les coûts d'opportunité du temps des victimes, les frais de justice, de police et d'emprisonnement, les pertes en capital humain et les effets sur l'investissement.

COÛT DE LA VIOLENCE

Pays	Pertes dues à la violence interpersonnelle et collective en % du PIB
Brésil	10,5%
Colombie	24,7%
Salvador	24,9%
Mexique	1,3%
Pérou	5,1%
Venezuela	11,8%

Source: Buvinic, Morrison & Shifter (1999).

2. Estimations du coût de la violence entre conjoints

Comme pour la plupart des types de violence, le degré de prévalence de la violence entre les conjoints est inconnu. Diverses enquêtes suggèrent un large de grandes différences. Mais, il faut tenir compte des effets des spécificités culturelles et des tabous qui affectent les réponses

³⁸ Cité par OMS "The costs of Interpersonal violence", Genève, 2004, Miller TR, Fisher DA, Cohen MA. Costs of juvenile violence: policy implications. *Pediatrics*, 107:1-7.

³⁹ Pfizer, Responding to the global public health challenge of violence, *The Pfizer Journal*, Global Edition, 11:1, in *The Economic dimensions of interpersonal violence*, OMS, 2001.

⁴⁰ Buvinic M, Morrison AR, Shifter M, Violence in Latin America and the Caribbean: a framework for action. In Morrison AR, Orlando BE, eds. *Too close to home: domestic violence in the Americas* (3-34). New York, Inter-American Development Bank, 1999.

aux questions relatives à la violence entre conjoints. Ainsi, citant plusieurs études, le rapport de l’OMS indique des taux de prévalence de 10% au Paraguay et aux Philippines, de 22% aux Etats-Unis, de 29% au Canada et de 34% en Egypte. D’autres études indiquent un taux de 3% au moins en Australie, aux Etats-Unis et au Canada, comparé à un taux de 27% au Nicaragua, de 38% en Corée du Sud et de 53% dans la bande de Gaza⁴¹.

Le même rapport de l’OMS présente les conclusions de plusieurs articles résumant les estimations du coût de la violence conjugale. Ils montrent que les divergences d’estimation sont dues aux différences dans la prise en compte des coûts, pouvant inclure ou omettre les coûts supportés par les individus, par les gouvernements, les employeurs, les frais de justice, de santé, de logements et financiers.

Le rapport de l’OMS résume les résultats des estimations du coût de la violence conjugale effectués dans plusieurs pays par les études que nous donnons en annexe.

Australie

Une étude menée, en 1998, dans la province de Queensland a procédé à un interview de 20 femmes. Elle s’est appuyée sur un taux de prévalence hypothétique de 3% et en a déduit un coût annuel de la violence de 106 millions de dollars pour la province.

Une deuxième étude a inclus les coûts indirects dus à l’absentéisme et à la perte de salaire, pour la même province a porté cette estimation à 546 millions de dollars. Une étude menée en 1991, en Tasmanie, sur 40 femmes a estimé les coûts directs à plus de 8117 dollars et les coûts indirects à 19023 dollars.

Canada

La violence conjugale a des conséquences économiques énormes pour la société canadienne. D’après la première étude de recherche qui a évalué les coûts des diverses formes de violence faite contre les femmes, y compris la violence dans les relations intimes, le problème en question coûte à la société canadienne environ 4,2 milliards de dollars canadiens par année en services, formation, justice pénale, travail, emploi, santé et frais médicaux. Les frais de justice pénale seuls atteignent 871 908 583 CAD par année⁴².

Chili et Nicaragua

Si l’on ne tient compte que de l’expérience du Chili et du Nicaragua, il semblerait que le coût de la violence entre conjoints semble beaucoup plus élevé dans les pays à bas et moyen revenu que dans les pays à haut revenu. Morrison, Andrew & Orlando se sont basés sur un sondage aléatoire stratifié au Chili et au Nicaragua. Ils n’ont estimé que le coût direct des pertes de revenu subi par les femmes victimes de violence conjugale, c’est-à-dire sans tenir compte des effets multiplicateurs induits par la perte de production. Ils ont trouvé un taux de 1,73 millions de dollars pour le Chili et de 32,7 millions de dollars pour le Nicaragua. Soit respectivement 1,6% du PIB du Nicaragua et 2% du PIB du Chili.

⁴¹ The Economic dimensions of interpersonal violence, OMS, 2001.

⁴² Greaves, Lorraine et Hankivsky, Olena. *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women*. London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995 : 2. Une deuxième évaluation des coûts liés à la santé a révélé que les coûts liés aux soins de santé ont atteint un total de 1,5 milliard de dollars, cela n’étant que la pointe de l’iceberg. Voir : Day, Tanis. *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada : The Tip of the Iceberg*. London, Ontario : Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995 : 29-34. Voir http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/spouseafs.html#_edn20#_edn20

Jamaïque

L'étude a été effectuée sur un échantillon de 646 victimes observées dans l'hôpital public de Kingston en Jamaïque. Elle conclut à un coût total de 454 000 dollars ou 709 dollars par victimes. L'estimation tient compte des fournitures, des médicaments et des honoraires des médecins.

Pays-Bas

L'étude effectuée, en 1997, estime le coût annuel de la violence conjugale à 142,2 millions de dollars. Cette estimation tient compte des coûts directs et indirects, notamment les pertes de production. Cependant, cette étude ne prend en considération que les femmes qui ont été suivies dans les institutions officielles et dans les centres de prise en charge des femmes victimes de violence.

Nouvelle Zélande

L'étude menée en Nouvelle-Zélande en 1994 n'intégrait dans son estimation que les coûts directs, frais médicaux et frais de justice sans intégrer les pertes de productivité. Selon le rapport de l'OMS, en retenant un taux modeste de prévalence de la violence conjugale, 10%, le montant estimé atteint 717000 USD, soit 0,2 USD par habitant.

Royaume Uni

Une étude, menée en 1998, s'est basée sur la province de Hackney. Elle s'est concentrée sur les seules dépenses publiques, incluant les coûts de police, les charges de justice, les soins médicaux et les frais d'hébergement. L'estimation effectuée se monte à 13,3 millions USD pour la seule province de Hackney, soit 150 USD par ménage. En extrapolant, ce montant à l'ensemble du Royaume Uni, on trouve que le Royaume Uni aurait dépensé environ 4,5 milliards USD uniquement pour réparer les effets et punir les auteurs des actes de violence conjugale.

Etats-Unis

En 2002, une association de plaidoyer féminine a estimé que la violence entre conjoints coûte à l'économie des Etats-Unis 12,6 milliards de dollars par an, soit 0,125 % du PIB. Cette estimation tient compte des charges de justice et des frais médicaux et de la perte de revenu. Un autre groupe de plaidoyer, à la même époque, a estimé la perte en se limitant aux pertes de revenu et aux frais de justice à 3,5 milliards USD.

Plusieurs autres études ont utilisé l'Enquête nationale sur la Violence contre les Femmes pour estimer le coût de la violence conjugale. Une étude menée en 2003 sur les données de 1995 de cette enquête recense, en moyenne, chaque année, 5,3 millions d'incidents marqués comme actes de violence conjugale à l'égard de femmes âgées de 18 ans et plus, induisant environ 2 millions de blessures, dont plus de 550000 nécessitent des soins médicaux. Les victimes de violence conjugale perdent chaque année un total de 8 millions de journées de travail. Le coût total annuel dépasse 5,8 milliards USD, dont 4,1 milliards uniquement soins de santé physique et mentale. Et une perte de production de 0,9 milliards USD. Une autre étude menée en 2003, sur les données de l'année 1998, montre que les femmes victimes de violence conjugale dépensent en soins de santé 1,6 fois plus que les autres femmes.

Section IV – Etat des savoirs et perspectives méthodologiques pour le Maroc

Comment se présente la connaissance du problème de la violence conjugale au Maroc ? Rares sont les études qui ont été menées au niveau universitaires, et encore plus celles engagées par d'autres institutions. Cependant, le mouvement associatif, et en particulier, les centres d'écoutes commencent à capitaliser leur expérience et à produire un savoir formalisé relatif aux conditions et aux formes de la violence subie par les femmes. Les organismes gouvernementaux avec l'appui des organisations internationales ont accordé plus d'attention ces dernières années à la question. Dans cette section, on abordera l'état des données en ce qui concerne la prévalence du phénomène. L'étude Hommes-Femmes engagées sous l'égide de la direction de la statistique a ouvert la brèche dans ce domaine en regroupant des données de sources administratives, générées par l'activité des institutions publiques et des associations et centres d'écoute. On terminera la section en proposant les différentes approches méthodologiques souhaitables et l'option que nous avons choisie compte tenu des possibilités objectives de collecte et de traitement de l'information.

A - Connaissances qualitatives dégagées à partir de l'expérience des Centres d'écoute

L'étude sociologique sur les violences conjugales au Maroc, menée à l'initiative du Centre d'écoute⁴³, observe que la violence au sein de la famille représente la forme de violence la plus fréquente. La victime se trouve agressée par son mari, parfois par son beau-frère ou par sa belle-mère.

Les violences conjugales sont le résultat d'une disparité des pouvoirs entre mari et femme. Les relations patriarcales sont directement liées à la violence. Souvent les femmes battues pensent qu'elles provoquent la violence elles-mêmes et qu'elles méritent d'être punies. Dans l'immense majorité des cas, les violences conjugales sont exercées par un homme sur une femme. Cet homme peut être son mari ou son ex-partenaire. Les violences conjugales revêtent plusieurs formes, physiques, psychologiques et sexuelles, explicites et implicites, occasionnelles et répétées : coups et blessures, violences verbales, cris, hurlements et menaces de mort, isolement, non subvention aux besoins de la famille, viol conjugal, abandon, empêchement de travailler, avortement forcé, travail forcé, séquestration, humiliation, dépossession des biens.

Beaucoup de femmes victimes de telles violences n'osent pas révéler les souffrances qu'elles endurent. Elles ont peur des conséquences d'une éventuelle séparation: problème de garde des enfants, angoisse de devoir se débrouiller seules, notamment au niveau financier... Ces femmes se trouvent confrontées à de nombreuses difficultés, notamment d'ordre juridique. De même, la confrontation à la violence entraîne une grande fatigue nerveuse et physique, un sentiment de peur et d'insécurité permanents, la honte et la culpabilité, un manque de confiance et une forte dévalorisation de soi-même. La femme n'arrive plus à exprimer sa volonté ni ses désirs, à savoir ce qui est bon pour elle. Elle se soumet aux exigences du conjoint jusqu'à en perdre son identité. Elle est paralysée, ce qui l'empêche de prendre des décisions. Dans le même sens, la violence domestique a été associée au risque accru des fausses couches, du travail avant terme, de la

⁴³ Voir Latifa Jouher – Etude du Centre d'Ecoute et de Soutien - Casablanca.

souffrance, et d'un poids à la naissance inférieur à la moyenne. Etant souvent les seuls témoins visuels de la violence conjugale, les enfants vivent douloureusement cette situation et en subissent les effets négatifs : problèmes de santé mentale, troubles de développement, isolement, tendances à reproduire les comportements violents.

B - Sources d'information existant au Maroc sur la prévalence et le coût de la violence conjugale

L'information existant sur la violence à l'égard des femmes est encore parcellaire et souffre d'un manque de systématisme au niveau de la collecte et du traitement. Les recherches à caractère universitaire restent trop peu nombreuses. La revue documentaire, effectuée dans le cadre du chapitre sur la Violence à l'égard des femmes de l'étude « Hommes – Femmes », menée par la Direction de la Statistique, bien que non limitative des travaux réalisés sur le sujet, présentée ici à titre illustratif, donne un aperçu de l'insuffisance des travaux consacrés au phénomène de la violence à l'égard des femmes au Maroc.

1 - Principales données disponibles sur les violences contre les femmes au Maroc

Les institutions gouvernementales mènent des travaux ou les commanditent en collaboration avec les organisations internationales.

Ainsi, en collaboration avec l'UNIFEM et le FNUAP, la direction de la Statistique du ministère du Plan a réalisé une étude « Hommes-Femmes qui a abordé les questions du genre sous plusieurs aspects. Citons, le chapitre réalisé par Rabéa Naciri sur « la violence à l'égard des Femmes. ».

Le Ministère de la Justice a réalisé une étude statistique réalisée portant sur l'analyse des affaires pénales jugées où la femme est victime dans la circonscription judiciaire de Casablanca (du 1er juillet 1998 au 31 décembre 1999). Publiée sous le titre « Violence à l'encontre de la femme, Enquête statistique, avec le soutien du FNUAP, Période : 1/7/1998 – 31/12/1999, Champs : Circonscription judiciaire de Casablanca », cette étude a constitué une première au Maroc, car elle a contribué à donner une visibilité institutionnelle importante au phénomène de la violence contre les femmes⁴⁴.

Le Ministère de la Santé, mène régulièrement des enquêtes sur la Santé féminine. Le Ministère de la Santé a décidé d'intégrer en 2003 un module sur la violence à l'encontre des femmes dans son enquête sur la santé des femmes. Citons, l'ouvrage « *Autonomie des femmes marocaines*, Une approche multidisciplinaire dans les provinces de Chefchaouen et Marrakech - Menara (90 entretiens: 60 femmes et 30 hommes) et 12 focus groupes (8 féminins et 4 masculins) ».

A Rabat, l'Hôpital Enfant a engagé un processus d'enregistrement des informations sur les fillettes violentées. Une cellule consacrée aux femmes victimes de violences a été créée aussi bien au niveau de l'Hôpital Avicenne de Rabat⁴⁵ qu'au niveau de l'Hôpital Ibn Rochd de Casablanca avec la mise en place d'un registre destiné à recenser, d'une façon spécifique, les patientes victimes de violences intra-conjugales. Les enregistrements des données ont

⁴⁴ Royaume du Maroc, Ministère de la Justice avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Population : « Violence à l'encontre de la femme, Enquête statistique pilote (Période 1/7/ 98- 31/12/99) à Casablanca, Publications du Ministère de la Justice, Collections des guides et études juridiques.

⁴⁵ Cellule des femmes battues mise en place en 2002.

commencé à Rabat en mai 2002. A Casablanca, l'Unité de consultation médico-judiciaire, Institut National de Médecine Légale, du CHU, enregistre les données depuis 2000. En collaboration avec le Ministère de la Santé (MS), l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), a procédé en 1999 à la mise en place d'un Centre d'écoute et de protection des enfants maltraités. L'objectif à atteindre est de mettre en place 16 centres couvrant l'ensemble des régions sur le territoire national.

La Direction de la Police Judiciaire (DPJ) relevant de la Direction Générale de la Sûreté nationale a procédé, en partenariat avec le MCF à la mise en place d'un « point focal genre » et a créé en son sein une entité nouvelle spéciale de lutte contre la violence familiale coiffée par un commissaire de police. Parmi les réalisations récentes de cette Direction (janvier 2001), l'envoi d'un message à tous les commissariats du Royaume pour la collecte d'information/statistiques mensuelles sur les violences subies par les femmes. Depuis janvier 2001, les Sûretés Régionales réalisent des tableaux statistiques adressés à la Direction Centrale de la Police judiciaire. La Gendarmerie Royale tient également des statistiques sur la criminalité, et sur la violence à l'égard des femmes, en ce qui concerne, en particulier les communes rurales.

Les structures associatives, disposant de centres d'écoute, en particulier, Amal, Najda (UAF, Rabat), Nejma (ADFM), ONDE (Centre d'écoute) , Centre d'Ecoute (EMVF Casa), Fama (AMDF, Casa), Solidarité féminine, Hawaa (Ennakhil, Marrakech) , Nawal Belahmar (Moubadarat Nissaia, Fès), Saida Al Horra ((Tétouan), Ain Ghazal (Oujda), tiennent à jour des registres et produisent des données chiffrées basées sur les notifications par les victimes. Ces données, relativement récentes, portent sur des périodes différentes en fonction de la date de création des centres d'Ecoute.

D'autres études disponibles ont été réalisées par les ONG. L'ADFM a réalisé deux études. La première porte sur les « Perceptions du potentiel de changement de la position des femmes dans le cadre des relations familiales ». Réalisée en 2000, elle est basée sur un sondage auprès d'un échantillon national de 1500 personnes. La deuxième étude a été réalisée en 2000. Elle porte sur « Le harcèlement sexuel au Maroc, Brisons le mur du silence ». Elle a de nature sociologique et juridique et s'appuie sur 63 entretiens réalisés à Casablanca et Rabat auprès de 50 femmes et 13 hommes, 2000

L' AMDF a réalisé plusieurs études sur le harcèlement sexuel en 2001. Une étude de type quantitatif rapporte les résultats d'une enquête auprès de 1000 jeunes, lycéens et étudiante de Casa,. Elle concerne « le harcèlement sexuel des jeunes filles dans le milieu scolaire et universitaire ». La deuxième est une étude qualitative reprenant 20 études de cas à Casablanca, sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et universitaire. Elle a donné lieu à la publication d'un ouvrage : «Le harcèlement sexuel, un crime », publié en arabe aux Editions le Fennec en 2001. La troisième concerne une étude réalisée à travers le traitement de de 1405 dossiers de la Cour d'Appel de Rabat et Kenitra, année 199. Elle a été publiée en arabe, en 2000, sous le titre « Le délit du viol au Maroc, étude à travers les dossiers des tribunaux ».

Ces études permettent, d'une part de mieux appréhender les formes et les conditions d'occurrence des actes de violence à l'égard des femmes, mais aussi d'en apprécier quoique de manière non exhaustive et imprécise, la fréquence. Elles sont limitatives dans la mesure où elles ne concernent que les cas extrêmes qui ont déterminés la victime à chercher une solution à sa situation auprès d'institutions sociales (hôpitaux, tribunaux, services de police, centres d'écoute associatifs). Il est clair que, même dans cette catégorie de victimes qui requièrent un

appui extérieur, certaines ont pu avoir recours à l'aide de médecins privés, de voisins ou de membres de leur entourage familial ou professionnel. La catégorie la plus importante est, très probablement, celle des victimes qui considèrent l'évènement comme passager et le garde secret.

3 – Statistiques disponibles sur les formes et la nature de la violence à l'égard des femmes

Nous nous référerons aux données mobilisées pour l'élaboration du chapitre sur la violence conjugale, dans le cadre de l'étude « Hommes-Femmes » de la direction de la statistique. Les données qui ont été mobilisées auprès du Ministère de la Condition de la Femme, de la Sûreté Nationale, de l'Hôpital Enfants, du CHU de Rabat et de l'Unité Médico-judiciaire du CHU de Casablanca portent sur 667 victimes, ainsi que de l'étude du Ministère de la Justice sur la Violence à l'égard des femmes. Ces données en raison de l'hétérogénéité des périodes d'enregistrement n'ont pu être traitées que pour les périodes 2000-2001.

Elles permettent de dégager quelques observations clés sur les formes de la violence, la nature des agresseurs et le poids relatif de la violence conjugale à l'égard des femmes au Maroc.

a- Les formes de la violence

L'analyse des formes de la violence qui ont fait l'objet de plaintes auprès des institutions, (surtout police et hôpitaux) révèle que ce sont les violences physiques (61,8%) qui sont prises leur sont présentées plus que les violences psychologiques (24%). On observe l'inverse qui est observé au niveau des plaintes déposées auprès des centres d'écoute : les violences psychologiques viennent en tête avec 43% suivies des violences physiques (22,5%) et économiques (22,6%).

Formes de violence rapportées par les femmes victimes de violence selon le type d'institutions sources de l'information

Source des données	Physiques	Sexuelles	Psychologiques	Economiques	Total
Institutions publiques	3476	765	1348	33	5622
%	61,8	13,6	24,0	0,6	100
Centres d'écoute	1561	609	3199	1564	6933
%	22,5	8,8	46,1	22,6	100

Source : Enquête Hommes-Femmes, op. cit.

Ces différences sont significatives principalement du fait que les institutions publiques se sentent moins concernées par la prise en charge des violences psychologiques, à l'inverse des centres d'écoute qui leur accordent, par vocation, une juste importance.

Il est important de garder en tête que les statistiques collectées auprès des centres d'écoute ou des institutions publiques sont forcément biaisées et sont influencées par la nature de la fonction de soutien assurée par ces institutions ainsi que par les attentes des femmes. Une forme de sélection est opérée selon le type de violence vécue. Les enquêtes de prévalence de la violence à l'égard des femmes menées à l'étranger, et en particulier l'Enveff, montrent que les violences psychologiques sont les plus fréquentes.

b- Les lieux de la violence et la prépondérance de la violence conjugale

Il apparaît au regard des données collectées auprès des centres d'écoute et des institutions publiques que 82 % des actes de violence subies par les femmes étaient des agressions en milieu domestique et que 87 % de ces actes étaient dues à l'époux (voir en annexe les données brutes assemblées dans l'étude Hommes- Femmes).

« Les données des deux sources confirment les résultats des enquêtes et études au niveau international dans la mesure où elles montrent d'une façon claire que la violence intervient surtout dans la sphère domestique. Dans cette sphère, les époux sont impliqués dans la violence dans plus de 7 cas sur 10 (8 cas sur 10 selon les données des ONG). »

« Mais le résultat le plus important à tirer est que la violence, dans près de 9,7 fois sur 10, est perpétrée par des personnes avec lesquelles les victimes entretiennent des relations intimes ou des personnes connues des victimes. Ces résultats reposent avec force la problématique de la culture du silence et interpellent l'ensemble des intervenant dans le domaine de la lutte contre la violence basée sur le genre. ⁴⁶ »

Importance de la violence conjugale parmi les types de violence à l'égard des femmes Rapportées aux institutions publiques et aux centres d'écoute

	Physiques	Sexuelles	Psychologiques	Economiques	Total
% violence conjugale					
Données institutions	38,3	16,1	85,4	90,9	50,0
Centres d'écoute	85,4	24,8	88,0	92,1	82,9
% . Type de violence					
Données institutions	58,7	12,2	16,1	13,0	100,0
Centres d'écoute	30,1	8,7	33,9	27,3	100,0

Sources : d'après les données brutes de l'étude Hommes-Femmes

Le mari, l'ex-mari ou le financé ou petit ami, constitue le type d'agresseur le plus présent dans les actes de violence à l'égard des femmes.

Les agressions physiques sont la forme de violence la plus fréquemment rapportée quelque soit la source des données. Elles sont cependant plus observées au niveau des institutions que dans les centres d'écoute. Les agressions de type sexuel sont les moins fréquemment rapportées quelque soit la source. La part du mari semble être la moins importante. La violence conjugale est la plus probable, et par ordre d'importance, dans les agressions de type économiques, psychologiques et physiques. Dans tous les cas, elle est proche de 9 cas sur dix. Dans les cas d'agression physique, l'auteur est un conjoint dans 38,5% des cas rapportés à partir de sources institutionnelles et dans 85,4% des cas rapportés aux centres d'écoute.

En dehors de ces deux, nous n'avons trouvé que de très rares données sur la violence conjugale.

⁴⁶ Rabéa Naciri, Etudes Hommes-Femmes, Direction de la Statistique.

Partie II - Fréquence, causes immédiates et formes de la violence conjugale

SECTION I – PRESENTATION DES ECHANTILLONS : CARACTERISTIQUES DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Quelles sont les caractéristiques des victimes qui augmentent la probabilité de la violence conjugale ? Nous avons pris en considération les effets de la différenciation de l'âge, de la situation matrimoniale, du niveau scolaire, de la nature de l'occupation et du niveau de revenu.

Nous avons adopté comme mesure de la fréquence de la violence l'appréciation des victimes elles-mêmes. Ainsi, les personnes toutes de sexe féminin, ont été répondu à une question comportant trois modalités de réponse : élevée, moyenne et rare.

Les échantillons de personnes interviewées ont été constitués de deux manières.

L'échantillon observé à Casablanca comprend cent personnes ayant bénéficié des services du centre d'écoute des femmes victimes de violence. Le contact a été établi sur la base du téléphone et, dans de rares cas, lors de rencontres au Centre d'écoute ou dans d'autres lieux

L'échantillon observé à Errachidia a fait l'objet de façon systématique de visites au domicile de personnes vivant dans des quartiers populaires. Les visites ont porté sur, environ un milliers de logements. Seuls les questionnaires de femmes ayant déclarés être victimes de violence ont fait l'objet d'un traitement, soit 305 questionnaires sur près d'un millier.

Cette différence dans la constitution des échantillons observés ne constitue pas une gêne pour l'exercice que nous menons qui consiste à effectuer une mesure du coût de la violence conjugale au niveau microéconomique, sachant que l'approche au niveau globale devrait s'appuyer sur une enquête de prévalence.

Dans l'échantillon de Casablanca, 57 femmes sur 100 interviewées disent subir des actes de violence conjugale avec une fréquence élevée, 29 avec une fréquence moyenne et 14 avec une fréquence rare.

A Errachidia, du fait du mode d'observation, les cas où les actes de violence conjugale sont caractérisés comme rares sont les plus nombreux, 142 cas sur 306 réponses. Ceux où ils sont considérés comme fréquents sont un peu moins nombreux (126 sur 306), alors que les cas où la fréquence des actes de violence est jugée moyenne sont beaucoup moins nombreux (38 cas sur 306).

Ces observations n'autorisent pas à conclure que le phénomène de la violence conjugale est plus intense à Casablanca qu'à Errachidia. Les différences de fréquence sont dues au mode d'observation.

Le mode d'observation influence aussi les autres variables. Il est probable que la fréquentation du centre d'écoute est plus probable pour les femmes dotées d'un niveau éducatif supérieur, les femmes mariées et les femmes plus âgées.

Ces considérations s'imposent d'emblée pour dire que la présentation des caractéristiques de la population étudiée vise plus à informer le lecteur des caractéristiques de la population étudiée qu'à identifier les facteurs explicatifs de la violence.

A contrario, la juxtaposition des résultats des deux modes d'observation révèle l'importance de la méthode de tirage des échantillons étudiés pour tout exercice d'inférence relatif aux causes de la violence conjugale. La confrontation de ces échantillons représente un argument pour justifier la nécessité d'une enquête de prévalence portant sur un grand échantillon.

A- Age des victimes et fréquence de la violence

La partition des deux échantillons en classes d'âges, e nombre de sous-groupes et les bornes de chaque classe, ont été de façon séparée.

Casablanca - Classes d'âge

Effectif

		Classes d'âge			Total
		Moins de 34 ans	Entre 35 ans et 45 ans	Plus de 46 ans	
Fréquences	Elevée	22	23	12	57
	Moyenne	9	14	6	29
	Rare	6	6	2	14
Total		37	43	20	100

Dans l'échantillon casablancais, plus de 63 femmes sur 100 ont 35 ans et plus, près du tiers a moins de 35 ans et le cinquième a plus de 45 ans. L'âge semble ne pas avoir d'effet significatif sur la fréquence de la violence.

Errachidia - Classes d'âge

Effectif

		Classe d'âge			Total	
		Moins de 22 ans	22 à 33 ans	34 à 45 ans		Plus de 45 ans
Fréquences	Elevée	14	59	44	9	126
	Moyenne	4	19	13	2	38
	Rare	22	58	52	10	142
Total		40	136	109	21	306

A Errachidia, la population observée comprend un plus grand nombre de jeunes femmes. 176 sur 306 ont moins de 34 ans et moins d'une femme interrogée sur quinze a plus de 45 ans. Là encore, l'âge semble n'avoir pas d'incidence sur la fréquence de la violence conjugale.

Ces observations empiriques ne permettent pas pour autant d'éluder la question de savoir l'histoire de la relation conjugale n'exerce pas d'effet sur la fréquence de la violence. Cet effet correspondrait à un passage de la phase préliminaire de la relation, phase de tâtonnement pour les deux conjoints, à une phase de maturité de la relation. Bien que les données statistiques ne confirment pas cette hypothèse, certaines réponses obtenues lors des entretiens menés tendent vers sa confirmation.

B- Situation matrimoniale

Nous avons considéré comme violence conjugale toute violence intervenant dans la relation entre deux personnes engagées dans une relation amoureuse, de préparation du mariage, en cours de mariage ou divorcées. Cette définition permet de donc de caractériser comme violence conjugale des agressions perpétrées à l'égard de femmes célibataires. Le nombre de ces femmes est très réduit dans l'échantillon de Casablanca.

Casablanca - Situation matrimoniale

Effectif		Situation matrimoniale			Total
		Célibataire	Mariée	Divorcée	
Fréquences	Elevée	1	40	16	57
	Moyenne	1	20	8	29
	Rare	0	7	7	14
Total		2	67	31	100

Deux personnes sur cent sont célibataires. Le nombre de femmes en cours de mariage représente les deux tiers de l'échantillon. On n'observe pas d'effet significatif de la situation matrimoniale sur la fréquence de la violence.

Errachidia - Situation matrimoniale

Effectif		Situation matrimoniale					Total
		Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Séparée	
Fréquences	Elevée	8	41	52	15	10	126
	Moyenne	2	17	15	3	1	38
	Rare	8	54	72	1	7	142
Total		18	112	139	19	18	306

A Errachidia, le nombre de femmes mariées est à peine supérieur au tiers (112 sur 306). Le nombre de divorcées est nettement plus élevé (139), alors qu'apparaissent des catégories non observées dans l'échantillon de Casablanca (célibataire, veuve et séparée). La mention séparée correspond à deux principaux cas de figure : « séparée par décision de la femme » et « abandonnée suite à une migration du mari ».

Il est frappant d'observer que les femmes ayant le statut de veuve et séparée indiquent une fréquence des cas de violence beaucoup plus élevée que pour les autres statuts matrimoniaux.

Errachidia - Nombre d'enfants

Effectif		Nombre d'enfants			Total
		Pas d'enfants	Un à deux	Plus de deux	
Fréquences	Elevée	54	48	21	123
	Moyenne	16	13	8	37
	Rare	56	58	28	142
Total		126	119	57	302

Le fait d'avoir des enfants n'exerce pas d'effet sur la fréquence des actes de violence.

C- Niveau scolaire

Casablanca - Niveau scolaire

Effectif		Niveau scolaire				Total
		Aucun	Fondamental	Secondaire	Supérieur	
Fréquences	Elevée	7	16	17	17	57
	Moyenne	2	6	10	11	29
	Rare	2	1	6	5	14
Total		11	23	33	33	100

L'échantillon observé à Casablanca comprend un tiers de femmes ayant un niveau de formation supérieur, un tiers ayant un niveau de formation secondaire et moins du quart ayant un niveau de formation fondamental et seulement onze sur cent n'ayant aucun niveau de formation. Ces données reflètent les caractéristiques de la population fréquentant le Centre d'écoute. On observe une relation signification et inverse entre le niveau scolaire et le niveau élevé de la fréquence des actes de violence conjugale.

Casablanca - Formation professionnelle

Effectif		Formation professionnelle		Total
		Non	Oui	
Fréquences	Elevée	33	24	57
	Moyenne	22	7	29
	Rare	9	5	14
Total		64	36	100

Quant aux femmes qui ont suivi une formation professionnelle à Casablanca, il semble qu'elles présentent une probabilité plus élevée de dénoncer une fréquence plus élevée des actes de violence conjugale.

Errachidia - Niveau scolaire

Effectif		Niveau scolaire				Total
		Aucun	Fondamental	Secondaire	Supérieur	
Fréquences	Elevée	67	42	14	3	126
	Moyenne	14	13	11	0	38
	Rare	73	46	16	7	142
Total		154	101	41	10	306

Dans l'échantillon observé à Errachidia, la proportion de femmes ayant un niveau secondaire ou supérieur est seulement d'un sixième contre les deux tiers à Casablanca. Plus de la moitié ne dispose d'aucun niveau scolaire.

Errachidia- Dernier diplôme obtenu

Effectif		Dernier diplôme obtenu					Total	
		Aucun	F 1 ou équiv. FP	F2 ou équiv. FP	Bac ou équiv. FP	Bac+2 ou équiv. FP		Bac+4 ou équiv. FP
Fréquences	Elevée	98	10	1	9	0	3	121
	Moyenne	23	5	6	4	0	0	38
	Rare	105	20	3	7	4	3	142
Total		226	35	10	20	4	6	301

La proportion des femmes désignant une fréquence élevée des actes de violence conjugale est supérieure à 43% pour les femmes n'ayant aucun niveau scolaire, à 40% pour celle ayant un niveau fondamental et à 33% pour celles ayant un niveau scolaire secondaire ou supérieur.

D- Occupation

Casablanca - Occupation de la victime

Effectif		Occupation de la victime				Total
		Inactive	Active salariée	Active indépendant ou associée	Chômeur	
Fréquences	Elevée	12	21	7	17	57
	Moyenne	7	16	3	3	29
	Rare	3	7	2	1	13
Total		22	44	12	21	99

Dans l'échantillon de Casablanca, Le nombre des femmes inactives représente à peine un peu plus du cinquième de l'échantillon. Le nombre de femmes actives est de 77 sur 99, avec une proportion de salariées représentant près de 44% de l'échantillon et des femmes en chômage un peu plus de 20%. Le fait le plus important à noter est que quatre femmes sur cinq ont une activité sur le marché du travail soit en tant que salariée, occupée ou en chômage, soit en tant que travailleuse indépendante ou associée.

Errachidia - Nature de l'occupation

Fréquences	Nature de l'occupation						Total
	Entrepreneurs, cadres supérieurs et professions libérales	Cadres moyens	Employés	Ouvriers, artisans et autres actifs	Chômeurs	Inactive femme au foyer	
Elevée	0	4	2	12	27	81	126
Moyenne	0	0	3	2	8	25	38
Rare	2	1	5	10	65	59	142
Total	2	5	10	24	100	165	306

Dans l'échantillon de Errachidia, la majorité des personnes interviewées a le statut d'inactive, femme au foyer. Le pourcentage de chômeurs est très élevé et représente les quatre cinquièmes des femmes actives. Cette situation caractéristique de l'échantillon à Errachidia est de nature à minimiser le coût de la violence conjugale induit par la perte de revenu.

E- Condition de vie dans le ménage

- Le nombre de personnes vivant dans le ménage

Casablanca - Nombre de personnes dans le ménage

Effectif		Nombre de personne dans le ménage					Total
		Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Cinq personnes	Plus de six personnes	
Fréquences	Elevée	6	12	13	13	13	57
	Moyenne	2	7	6	5	9	29
	Rare	3	5	3	1	2	14
Total		11	24	22	19	24	100

Dans l'échantillon de Casablanca, la taille médiane du ménage est de quatre personnes. Il n'y a pas de relation significative entre la taille et la fréquence de la violence.

Errachidia – Nombre de personnes dans le ménages

Effectif

Fréquences	Taille du ménage						Total
	Une personne	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Cinq personnes	Six et plus	
Elevée	7	13	25	24	15	42	126
Moyenne	0	2	7	10	9	10	38
Rare	3	11	15	20	23	70	142
Total	10	26	47	54	47	122	306

Dans l'échantillon de Errachidia, la médiane est de cinq personnes. On observe une plus grandes proportion de ménages ayant six personnes et plus.

Le statut du logement

Casablanca - Statut du logement

Effectif

Fréquences	Statut du logement		Total
	Location	Propriété	
Elevée	20	37	57
Moyenne	11	18	29
Rare	7	7	14
Total	38	62	100

Dans l'échantillon de Casablanca, 38 pour cent sont locataires. Le fait d'être locataire n'exerce pas d'effet significatif sur la fréquence de la violence conjugale.

Dans l'échantillon de Errachidia, seulement 24 % sont locataires. Le fait d'être propriétaire semble exercer un effet significatif sur la fréquence des actes de violence conjugale.

Cette observation pourrait s'expliquer par le fait la présence de la famille dans le logement constituerait un facteur de dissuasion des actes de violence conjugale.

Errachidia - Statut du logement

Effectif	Statut du logement		Total
	Location	Propriété	
Fréquences Elevée	32	94	126
Moyenne	14	24	38
Rare	27	114	141
Total	73	232	305

Cependant, le fait que le logement appartienne à la famille n'exclut pas pour autant la fréquence des actes de violence conjugale.

La prise en charge des dépenses et des travaux ménagers

Nous n'examinons l'incidence de la prise en charge des dépenses sur la fréquence de la violence que pour l'échantillon de Errachidia. Ces dépenses concernent les frais d'alimentation, d'équipement, d'habillement, de santé et de transport.

Errachidia - Personne qui paye les frais d'alimentation

Effectif		Personne qui paye les frais d'alimentation				Total
		Vous	Votre conjoint	Vous deux	Famille	
Fréquences	Elevée	24	26	9	67	126
	Moyenne	3	11	1	23	38
	Rare	33	26	7	76	142
Total		60	63	17	166	306

Pour plus de la moitié des cas, la prise en charge des dépenses est perçue comme une charge allouée à l'ensemble de la famille. Dans un cas sur cinq, la femme victime de violence prend en charge les frais d'alimentation. Il en est de la prise en charge des frais d'équipement, d'habillement, de santé et de transports de même que pour la prise en charge des frais d'alimentation.

Errachidia - Personne qui s'occupe des travaux ménagers

Effectif		Personne qui s'occupe des travaux ménagers			Total
		Seule	Avec d'autres membres du ménage	Bonne	
Fréquences	Elevée	71	54	0	125
	Moyenne	21	17	0	38
	Rare	66	74	1	141
Total		158	145	1	304

La probabilité qu'une femme soit victime de façon fréquente de violences conjugales est plus élevée pour une femme prenant en charge seule les travaux du ménage.

- Niveau de revenu et dépenses

Errachidia – Revenu, dépenses et frais du logement

Fréquences		Revenu mensuel du ménage	Dépenses mensuelles du ménage	Montant annuel du loyer	Montant annuel de la mensualité
Elevée	Moyenne	2156,00	1799,76	240,22	193,33
	N	125	126	46	97
	Ecart-type	1837,398	1146,197	220,257	1284,349
Moyenne	Moyenne	1800,00	1700,00	252,26	38,54
	N	37	38	23	26
	Ecart-type	902,466	1178,180	220,164	196,101
Rare	Moyenne	2126,28	1966,82	94,74	54,50
	N	142	141	70	116
	Ecart-type	1808,000	1655,375	142,827	312,714
Total	Moyenne	2098,79	1864,56	168,95	109,11
	N	304	305	139	239
	Ecart-type	1735,551	1407,511	198,469	849,438

Le revenu moyen des ménages observés à Errachidia est voisin de 2100 dirhams. Le montant mensuel moyen alloué aux dépenses est de 1864 dirhams. La plupart des ménages semblent ajuster leurs dépenses à leurs revenus. La dispersion des dépenses est plus élevée que celle des revenus.

Les ménages paient en moyenne une mensualité de 198,5 dirhams pour le loyer. Ce montant est plus élevé pour les ménages qui paient des mensualités pour rembourser un crédit logement. La dispersion des charges de remboursement est plus élevée que celle des loyers.

Section II – Analyse du contexte, des causes immédiates et des formes de la violence conjugale

A. Le mode de choix du conjoint est-il un facteur de la violence conjugale?

Casablanca - Choix du conjoint

Effectif

		Choix du conjoint			Total
		Vous	Votre famille	Autres	
Fréquences	Elevée	42	8	7	57
	Moyenne	24	4	1	29
	Rare	11	3	0	14
Total		77	15	8	100

Parmi les trois scénarii possibles, à savoir le choix du mari par la femme elle – même, par l’intermédiaire de sa famille ou grâce à une tiers personne, c’est le premier qui se présente le plus (77%).

La raison invoquée est, presque toujours, l’amour. La famille, dans la plupart des cas, refuse le futur conjoint. Celui-ci leur est imposé par leur fille. Après quelque mois de vie commune l’agression se manifeste, dans 57% des cas à une fréquence élevée. Dans 45.9% des cas étudiés, la violence exercée contre la femme laisse des marques apparentes, et dans 6.4% des cas, elle conduit à un alitement ou à une maladie chronique ou durable (ex : diabète)⁴⁷.

La femme qui impose un homme à sa famille, qui subit par la suite l’agression, peut elle compter sur le soutien affectif et matériel de sa famille ? Les réponses obtenues font dégager les sous- catégories suivantes :

- la femme qui cache la vérité à sa famille pour sauver la face ;
- la femme qui demande de l’aide à sa famille et qui peut être prise en charge par cette dernière, même après le divorce (elle retourne vivre avec eux, accompagnée de ses enfants si elle en a) ;
- la femme qui, délibérément, refuse l’aide de sa famille et essaie de se prendre en charge, même après le divorce...

⁴⁷ Pour ces femmes, chaque dispute s’accompagne d’un risque réel : celui de mourir ou de donner la mort. En effet, certaines d’entre elles, forcées de vivre avec le mari- agresseur, disent que l’idée de tuer leurs maris a commencé à germer dans leur esprit.

Ce qui est révélateur, c'est que, presque à chaque fois que cette question a été posée à l'interviewée, la réponse était précédée d'un petit rire gêné. Le rire est une réaction de défense. C'est comme si la question mettait la femme face à sa propre responsabilité dans le drame qu'elle vit⁴⁸.

Errachidia - Choix du conjoint

Effectif		Choix du conjoint			Total
		Vous	Votre famille	Autres	
Fréquences	Elevée	18	88	11	117
	Moyenne	5	28	1	34
	Rare	25	91	14	130
Total		48	207	26	281

Dans l'échantillon de Errachidia, les proportions sont inversées, moins de 18% des femmes victimes de violence conjugales ont choisies elles-mêmes leur époux. Le fait n'explique pas la fréquence de la violence.

B. Niveau d'entente

Non sans liaison avec le choix du conjoint, on trouve le niveau d'entente non moins de paradoxe.

Casablanca - Niveau d'entente

Effectif		Niveau d'entente					Total
		Très bon	Bon	Moyen	Très mauvais	Médiocre	
Fréquences	Elevée	3	7	14	14	19	57
	Moyenne	0	8	14	0	7	29
	Rare	1	5	4	2	2	14
Total		4	20	32	16	28	100

Malgré les actes de violence exercés à leur égard par leur époux, plus de la moitié des femmes dans l'échantillon de Casablanca qui lui s'est adressé au Centre d'écoute disent avoir un niveau d'entente moyen ou meilleur avec leur mari. Ce rapport est, cependant, nettement plus élevé lorsque la fréquence de la violence est qualifiée de rare ou de moyenne.

Errachidia - Niveau d'entente

Effectif		Niveau d'entente						Total
		Non réponse	Très bon	Bon	Moyen	Très mauvais	Médiocre	
Fréquences	Elevée	0	11	24	33	33	15	116
	Moyenne	1	0	5	7	19	3	35
	Rare	2	9	10	32	36	41	130
Total		3	20	39	72	88	59	281

⁴⁸ « Moi seule parmi les malheureuses créatures si fatalement accouplées je dois garder le silence ! Moi seule suis l'auteur du mal, j'ai voulu mon mariage. » (BALZAC, La femme de trente ans, édit. Le livre de poche, p.125).

contraire. Parmi les premières, 25% sont fréquemment agressées. A Errachidia, 32 % disent s'exprimer librement, alors que 68% disent le contraire, alors que 55% parmi les premières sont fréquemment agressées.

La liberté d'expression renvoie au statut de la femme au sein du ménage. Les chercheurs distinguent, généralement, entre deux types d'interlocuteurs :

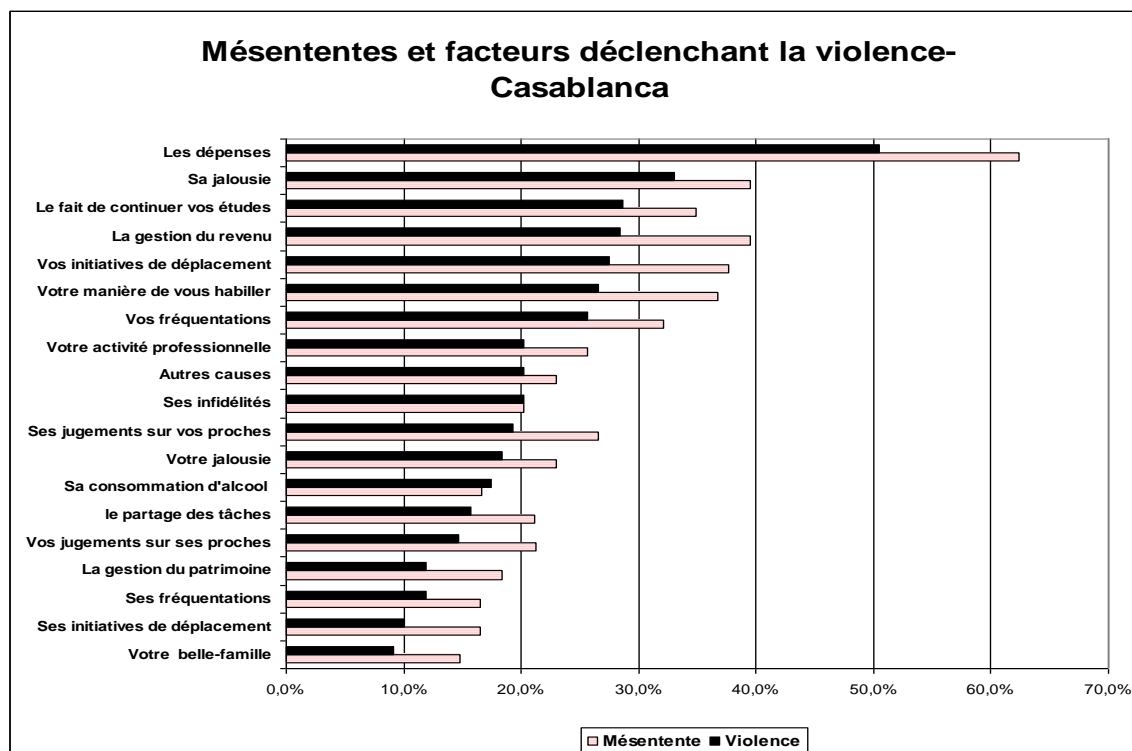
- a. l'interlocuteur potentiel ;
- b. l'interlocuteur effectif.

Il faudrait y ajouter le cas où le statut même d'interlocuteur est nié à la femme. C'est le cas ici. Le mari lui refuse le droit à la parole, le droit au dire : dire des mots et se dire à travers ces mots. C'est une des formes subtiles d'agression qui agit directement sur l'image de soi (doute, dénigrement de son propre jugement, effacement...).

Elle peut conduire au développement d'une position de vie négative (au sens de l'analyse transactionnelle), du genre : (- +) « je suis mauvaise, il est bon », ou (--) « je suis mauvaise et lui aussi », ou (+ -) « je suis bonne, lui non ». Si cette position de vie tendait vers une acceptation positive de soi, la lutte pour le droit à la parole pourrait commencer et devenir en elle-même, une source de conflit, d'agression et/ou de divorce. Plusieurs femmes interviewées entrent dans cette catégorie.

D. Causes immédiates de la mésentente et des actes de violence conjugale

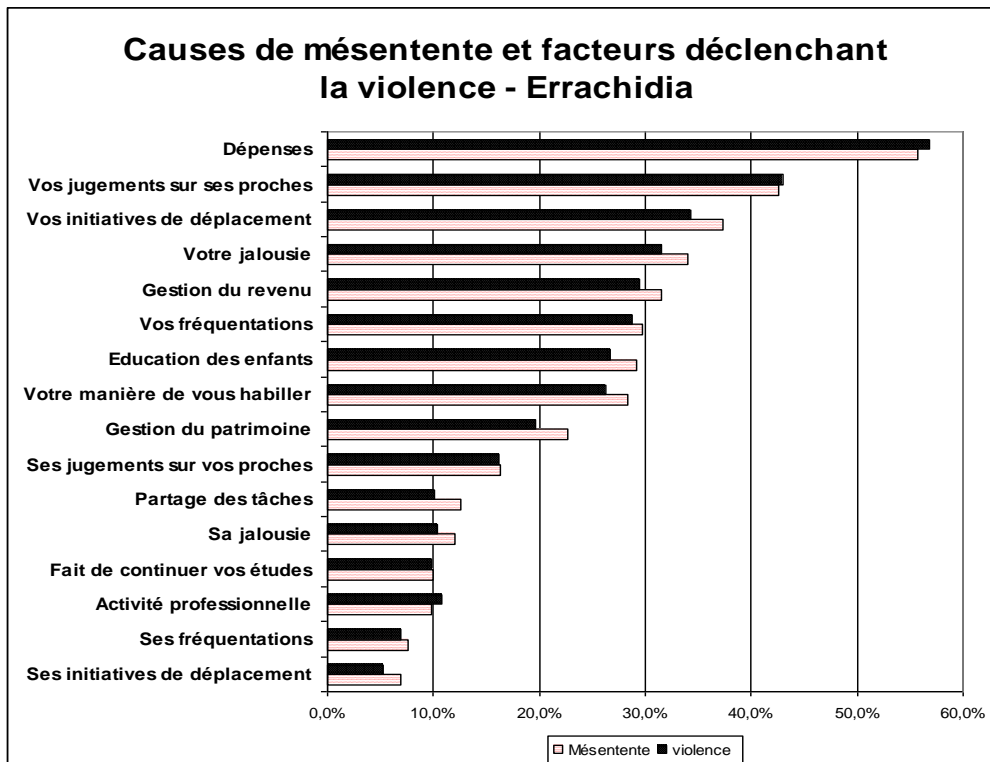
Les facteurs immédiats de la mésentente conduisant à des actes de violences ou non sont très divers. Ils sont d'ordre économiques (dépenses, gestion du revenus ou du patrimoine, activité professionnelle, études), sentimentaux (jalousie, contrôle de la manière de se vêtir, des déplacements et des fréquentations) ou relationnels (relations à la famille, aux fréquentations et à aux enfants).



La première cause de mésentente est liée aux différents relatifs aux dépenses (62% des cas). En deuxième position interviennent les différents sur la gestion du revenu et la

jalousie du mari (39% des cas). Viennent ensuite les initiatives de déplacement, la manière de s'habiller, le fait de continuer les études par la femme, les fréquentations et l'activité professionnelle de la femme (de 37% à 32 % des cas). Viennent ensuite, comme cause de mésentente, principalement les remises en question du comportement du mari par sa femme : ses jugements sur les proches de son épouse, ses infidélité, la jalousie de la femme, les jugements de la femmes sur les proches du mari, la gestion du patrimoine, les fréquentations du mari, ses initiatives de déplacements et le comportement de la belle famille.

Tous ces facteurs de mésentente suscitent des comportements violents.



A Errachidia, les causes sont nettement différentes. Cependant points communs : les différents sur les dépenses sont le facteurs de mésentente. La relation entre la cause de mésentente et la réalisation des actes de violence est nettement plus forte, comme si la violence découle automatiquement de la mésentente. Les jugements de l'épouse sur les proches du mari, les initiatives de déplacement de l'épouse et la jalousie de l'épouse constituent le deuxième groupe de facteurs de mésentente. Le troisième groupe de facteurs est composé des différents relatifs à la gestion du revenu, à l'éducation des enfants à la manière de s'habiller de la femme, à la gestion du patrimoine et aux jugements du mari sur les proches de son épouse. Les autres facteurs immédiats de mésentente, notamment les différents relatifs aux partage des tâches, la jalousie du mari, la contestation de l'activité professionnelle de la femmes, les fréquentations et les initiatives de » déplacements du mari, interviennent dans moins de 12% des cas et dans moins de 10% des actes de violence.

Les relations à la belle-famille

La femme, comme le mari, entretiennent un rapport complexe avec la famille. Les jugements négatifs sur les proches de la femme conduisent souvent à l'agression (26,6% à

Casablanca, 16% des cas à Errachidia). La même chose est valable quand c'est la femme qui attaque sa belle-famille (21,1% à Casablanca ; 42 % à Errachidia).

L'élément déclencheur de ces mésententes peut être un conflit initial, plus ou moins grave, avec un membre de la belle-famille. Face à l'impossibilité de rétorquer avec violence, ou de faire reconnaître la légitimité de sa position par le conjoint..., le conflit dévie de son contexte principal, pour investir l'espace conjugal. Le but recherché est d'arriver à maintenir la belle-famille à distance.

Il paraît, d'après les résultats de l'enquête, que la belle famille exerce une influence néfaste sur le ménage. C'est le cas lorsque le mari est soumis à l'hégémonie de la mère castratrice. Si la mère n'accepte pas sa belle fille, celle-ci peut être facilement exclue du cercle familial (divorce). La belle mère chercherait, dans la plupart des cas, une femme qui accepte de s'effacer pour lui laisser une large marge dans ses rapports avec son fils.

Il paraît que les premiers temps de la relation sont la période où l'interaction entre les trois acteurs impliqués dans la relation est la plus forte. C'est la phase de reconnaissance.



Vient après, la prise de position de la belle-mère qui est rarement au bénéfice de la femme. Le seul moyen pour briser ce cercle vicieux est que la femme bénéficie du soutien effectif de son mari.

Ce qui est curieux, c'est qu'on n'ait pas trouvé, durant l'enquête, le schéma inverse : le père qui chercherait à avoir un rapport hégémonique avec sa fille, aux dépens du mari. Est-ce à dire que les rapports fille – père, dans notre société, sont plus sains ? La réponse ne peut être catégorique.

En effet, l'analyse du discours tenu par certaines femmes montre que, au fond, elles ne sont pas en bons termes avec leur maris, parce qu'elles les comparent à leur pères, dont elles gardent une image idéalisée.

Dans l'entretien avec ce genre de femmes, on vire rapidement de la discussion autour du mari, à une discussion autour du père, évoqué avec maints détails. Dans les deux cas précités, il s'agit des manifestations du complexe d'œdipe et du complexe d'œdipe inversé. Le premier se manifestant plus librement que le second. C'est à croire que la société tolère plus le premier que le dernier.

Toujours est-il que, dans 90.8 % des cas, les conflits causés par la belle - famille ne finissent pas par des agressions physiques. Dans 5.9%, ils y conduisent toujours et souvent dans 2.8%.

Infidélités et jalousie

Dans l'échantillon de Casablanca, l'infidélité du mari est citée comme source de conflit dans 20,2% des cas. Dans l'échantillon de Errachidia, la jalousie de la femme est cause de mésentente dans 30% des cas. Ces conflits conduisent presque systématiquement à des actes de violence (voir les graphiques). Le chiffre passe sous silence, les femmes qui ont

choisi de ne pas réagir, celles qui font semblant de ne rien savoir pour éviter les conflits, mais qui n'en reste pas moins agressées moralement.

L'enquête a révélé l'existence de maris qui, sûrs de la fidélité de leurs épouses et/ou ne pouvant se contenter de l'amour d'une seule femme, deviennent infidèles. Ils délaissent la proie acquise pour en conquérir d'autres plus ou moins inaccessibles. Dans leur quête, ils peuvent, ou pas, prendre la peine de dissimuler les faits à leurs femmes. Cette catégorie regroupe :

- les maris qui ramènent leurs amantes (mariées ou pas), chez eux, en l'absence de leurs conjointes,
- ceux qui courtisent leurs bonnes et qui peuvent même les prendre comme secondes épouses,
- ceux qui couchent avec des femmes à l'extérieur, mais qui contaminent leurs conjointes de maladies sexuellement transmissibles...

La jalousie vient juste après les dépenses, dans le classement général des causes de conflit. C'est un facteur transversal qui a une incidence directe sur la majorité des autres causes, jusqu'à en devenir parfois la cause cachée. C'est un sentiment puissant dans une double source : l'amour et le désir d'appropriation exclusive de l'autre. Dans l'échantillon de Casablanca, les chiffres révèlent que la jalousie du mari reste plus prégnante que celle de la femme (60,6% // 22,9%). Les rapports sont inversés à Errachidia, la jalousie de la femme est y plus prononcée comme facteur de mésentente, mais dans une proportion moindre (30% des cas). Celle du mari est un facteur beaucoup moins évoqué (10% des cas contre 60% à Casablanca).

Quelques facteurs aggravants

En dehors des facteurs durables pouvant faciliter l'apparition d'une agression, il existe des facteurs qui en facilitent l'apparition ou l'aggrave, dont :

- la consommation d'alcool : elle affecte le contrôle que le sujet est susceptible d'exercer sur lui-même ou sur la probabilité d'apparition d'une réponse impulsive. L'alcoolémie se combine avec l'augmentation de la fréquence des comportements agressifs. En fait, la puissance de cette boisson se révèle à son effet ; elle porte à son paroxysme le comportement agressif du mari, échappant alors à tout contrôle conscient. Le mari devient plus exigeant. Il peut rentrer à 3h, réveiller sa femme endormie, et lui demander de lui faire du thé et de discuter avec lui. En cas de refus, il la "tabasse". Dans l'échantillon de Casablanca, l'alcool, dans 15.6% des cas, conduit à l'agression physique.
- La drogue est susceptible de produire les mêmes effets. Il est possible d'y adjoindre d'autres facteurs tels que : la différence culturelle (la culture qu'elle soit régionale ou internationale), le poker... .
- Toutes les causes externes qui dérangent la vie conjugale d'une manière ou d'une autre (22.9%, Casablanca). En effet, une femme peut se séparer de son mari parce que sa belle mère n'aime pas les Fassis, comme elle peut se séparer de son mari parce qu'il est français ou libyen et qu'ils n'ont pas la même conception des choses....

E. Gravité des actes de violence conjugale

Toutes les femmes interrogées dans l'échantillon ne font pas l'objet de violences physiques. Il est un fait établi que certains actes de violence morales, comme le départ non motivé ou la disparition du mari, constituent des facteurs certains de détresse. Les violences psychologiques, menaces, humiliations, ..., exercent également des souffrances profondes, comparables ou pires à celles subies d'actes physiques.

Casablanca et Errachidia - Gravité immédiate des actes de violence

Echantillon observé	Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	Total
Casablanca	30	50	7	87
%	34%	57%	8%	100%
Errachidia	96	127	77	300
%	32%	42%	26%	100%

Nous avons posé la question pour identifier la gravité des actes de violence physique.

A Casablanca, c'est dans 65% des cas, ces actes ont laissé des marques apparentes ou ont conduit à l'alitement (8% des cas). A Errachidia, ce rapport est de 68%, avec une proportion de femmes ayant du s'aliter supérieur au quart de l'échantillon interrogé (26%).

Il semble que les actes de violence ayant les effets physiques les plus graves soient, dans le cas des deux échantillons de Casablanca et de Errachidia, liés à la consommation d'alcool par le mari et à l'occasion de facteurs liés à la jalousie du mari.

Casablanca - Fréquence et gravité des cas de violence selon les facteurs déclenchant

Facteurs de passage à la violence	Fréquences				Gravité des violences			
	Elevée	Moyenne	Rare	Total	Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	Total
Dépenses	30	20	5	55	16	29	4	49
Gestion du revenu	18	12	1	31	9	17	1	27
Gestion du patrimoine	8	5	0	13	4	7	0	11
Partage des tâches	8	5	3	16	6	8	1	15
Education des enfants	17	7	2	26	7	13	2	22
Activité professionnelle	16	5	1	22	4	13	3	20
Fait de continuer vos études	4	0	1	5	0	4	0	4
Votre manière de vous habiller	22	4	2	28	5	16	2	23
Vos fréquentations	23	2	2	27	5	12	2	19
Ses fréquentations	9	3	1	13	3	7	2	12
Vos initiatives de déplacement	22	5	2	29	5	14	1	20
Ses initiatives de déplacement	5	5	1	11	1	8	2	11
Vos jugements sur ses proches	13	5	3	21	7	10	1	18
Ses jugements sur vos proches	11	3	1	15	3	8	1	12
Votre jalousie	26	7	2	35	6	18	3	27
Sa jalousie	10	10	0	20	5	15	0	20
Sa consommation d'alcool	13	5	1	19	1	10	3	14
Ses infidélités	16	2	4	22	5	11	1	17
Votre belle-famille	5	2	3	10	6	4	0	10
Autres causes	16	5	1	22	5	10	2	17
Nombre de réponses valides	57	29	14	100	30	50	7	87

A Errachidia, les actes de violences se traduisent par des effets plus graves.

Errachidia – Fréquence et gravité des cas de violence selon les facteurs déclenchant

Facteurs de passage à la violence	Fréquences				Gravité des violences			
	Elevée	Moyenne	Rare	Total	Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	Total
Dépenses	45	27	99	171	28	80	60	168
Gestion du revenu	28	18	44	90	14	51	22	87
Gestion du patrimoine	17	14	29	60	8	29	21	58
Partage des tâches	10	4	17	31	2	18	10	30
Education des enfants	19	15	46	80	10	42	27	79
Activité professionnelle	4	7	21	32	3	14	15	32
Fait de continuer vos études	6	6	17	29	3	16	10	29
Votre manière de vous habiller	18	12	50	80	6	48	26	80
Vos fréquentations	23	17	48	88	9	54	25	88
Ses fréquentations	8	4	9	21	3	12	6	21
Vos initiatives de déplacement	25	19	61	105	12	59	32	103
Ses initiatives de déplacement	7	2	7	16	2	8	6	16
Vos jugements sur ses proches	31	24	76	131	17	69	44	130
Ses jugements sur vos proches	12	10	27	49	9	22	18	49
Votre jalousie	27	16	53	96	12	57	25	94
Sa jalousie	11	3	17	31	4	19	7	30
Sa consommation d'alcool								
Ses infidélités			1	1	1			1
Votre belle-famille	7		3	10	9		1	10
Autres causes	29	19	104	152	23	66	55	144
Nombre de réponses valides	126	38	142	306	96	127	77	300

Partie III – Essai de mesure du coût global de la violence conjugale

SECTION I - COMMENT MESURER LE COUT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La mesure du coût économique de la violence conjugale nécessite de déterminer les formes de la violence à prendre en considération, de mesurer les effets multiples de chacune d'elles en terme de dépenses directes ou indirectes et de manque à gagner pour les familles et la collectivité sociale et d'estimer la fréquence de l'occurrence de chacune de ces formes.

A. Les formes de la violence prises en considération dans le calcul

Les formes de la violence peuvent être :

- les injures verbales,
- l'enfermement et la limitation de la liberté de mouvement,
- les injures corporelles,
- les blessures corporelles.

Les coûts peuvent être évalués :

- sur le plan médical, en charges de santé,
- sur le plan de gestion des conflits auprès des tribunaux et des commissariats,
- sur le plan professionnel, en retards et/ou absence au travail, en perte d'emplois, en charges et
- sur le plan éducatif en retard scolaire...

Les effets de la violence apparaissent en chaîne. Aussi, faut-il pouvoir les suivre dans le temps. La difficulté est que plus les actes sont anciens, plus il est difficile d'évaluer leur coûts. Certains coûts apparaissant dans des termes éloignés dans le temps seront minimisés, tels que les coûts sur l'éducation, la carrière professionnelle et la santé.

B. Les approches possibles de mesure du coût de la violence conjugale

Nous proposons deux approches l'approche budgétaire et l'approche par sondage.

1- L'approche budgétaire

L'approche budgétaire consiste à mesurer les charges induites par les actes de violence conjugale au niveau de certaines institutions, telles que les hôpitaux, les tribunaux, les commissariats de police ou la gendarmerie, les entreprises et établissement de production, ainsi qu'au niveau des écoles et des orphelinats.

L'approche budgétaire est la plus aisée à réaliser sous réserve de l'obtention d'un appui institutionnel. Elle demande un travail d'analyse de données institutionnelles auprès d'échantillon d'établissements, d'éducation, de justice et de police.

Elle consiste pour chaque cas particulier à élaborer une démarche pour identifier la part de l'activité de l'établissement associé à la gestion des conséquences des actes de violence et à disposer des données budgétaires pour extrapoler à partir d'un nombre donné d'un nombre donné d'établissement les informations sur le coût au niveau national.

Cette approche reste évidemment incomplète. Cette approche est difficile, cependant, car les établissements n'observent pas nécessairement dans leur système de gestion les aspects liés à la violence conjugale. Le phénomène, par exemple, serait difficile à observer au niveau des écoles et des orphelinats, si le personnel éducatif ou les assistantes sociales n'analysent pas systématiquement les causes de l'échec scolaire.

2- L'approche par sondage

L'approche par sondage consiste à estimer les divers coûts occasionnés au niveau de chaque victime et à extrapoler.

La mesure des coûts auprès de chaque victime pourrait être effectuée sur la base d'une enquête sur le niveau de vie en comparant les charges qui pèsent un échantillon de ménages où des actes de violence conjugale sont perpétrés par rapport à un échantillon témoin de ménages aux caractéristiques analogues. La condition est que des informations sur l'existence d'actes de violence soient disponibles.

Une deuxième approche plus simple consiste à étudier quelques dizaines de cas d'épouses victimes de violence conjugale qui se sont adressées aux centres d'écoute, aux tribunaux ou aux hôpitaux et à estimer les effets. Cette étude pourrait être réalisée au moyen de questionnaires approfondis et au cours de plusieurs entretiens pour chaque personne. Il est indispensable que les enquêteurs soient formés au préalable de façon à acquérir la confiance des personnes interviewées et à les aider à réaliser par eux-mêmes une estimation des coûts, sans pour autant les influencer.

L'étude de cas en elle-même n'est pas suffisante. Il s'agit en effet, par la suite, d'extrapoler les cas sur la base de statistiques de fréquences des actes de violence selon différents niveaux de gravité pour donner une image du phénomène à l'échelle du pays, et si possible selon différentes régions et catégories sociales.

L'extrapolation nécessite de disposer d'un échantillon de grande taille touchant toutes les catégories de la population pour mesurer la fréquence des différentes formes de violence conjugale. La réalisation d'une telle enquête est coûteuse et nécessite la mobilisation d'un organisme fiable disposant des enquêteurs et de la crédibilité institutionnelle nécessaire pour la conduite d'une telle enquête.

SECTION II – MISE EN ŒUVRE

Nous avons considéré qu'il existe deux catégories de coûts : les dépenses induites et les revenus perdus du fait de la violence conjugale.

Les dépenses induites sont constituées principalement des frais de santé et des frais de justice.

La mesure des dépenses a fait l'objet d'une approche sur la base des déclarations des personnes interrogées. Des comparaisons des résultats de notre enquête ont été effectuées avec les données des enquêtes officielles sur le niveau de vie des ménages. Seules les dépenses immédiatement subies par les ménages ont été prises en considération.

Mode d'estimation des coûts induits par la violence conjugale

Nature des coûts induits	Santé	Justice	Activité De la victime	Formation de la victime	Education des enfants
Augmentation des dépenses courantes	Soins externes Hospitalisation	Frais de justice			
Réduction de revenu					
- Antérieure					
- Immédiate courte			Arrêts de travail	Formation inachevée	
- Immédiate durable			Perte d'emploi	Formation inachevée	
- Future				Formation inachevée	Retard scolaire Déscolarisation

Les revenus perdus sont les revenus immédiats dus aux arrêts de travail de la victime et les revenus ultérieurs dus aux déperditions en matière de formation de la victime et de ses enfants, sous la forme de pertes de productivité liés à la déperdition scolaire.

A – Les dépenses de santé

Que représentent les dépenses de santé dans un ménage moyen ?

ERRACHIDIA - DEPENSES DE SANTE INDUITES PAR DES ACTES DE VIOLENCE CONJUGALE

Classe de dépense annuelle par tête	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	Ensemble
Enquête violence Errachidia						
Coût des soins par victime en Dh	226	240	2198	210	274	623
Taille du ménage	4,8	4,6	4,6	4,5	3,4	4,5
Dépenses annuelles par tête	2153	4143	5731	7822	16347	5356
Nombre de victimes observées	114	60	59	35	29	297
Enquête nationale sur le niveau de vie						
Dépense hygiène et soins en dirhams/an	94	219	344	616	1406	536
Dépense Hygiène et soins en % de la dépense totale	4%	5%	6%	7%	8%	7%
Part des dépenses induites par la violence/ par rapport au revenu moyen	10%	6%	38%	3%	2%	12%

Le coût moyen des dépenses de santé induites par des actes de violence conjugale est de 623 Dh par an. Selon les catégories de ménages, classés selon le niveau de dépense annuelle moyenne par tête, la dépense de santé va de 210 Dh à 2198 Dh. Le niveau de la dépense n'est pas proportionnel au niveau du revenu du ménage.

Alors que dans un ménage moyen au niveau national, la dépense de santé est voisine de 7% des dépenses du ménage. Les seules dépenses de santé occasionnées par la violence conjugale représentent pour les ménages concernés entre 2 % et 38%, sachant que la moyenne est de 12% de la dépense du ménage.

B – Les dépenses de justice

Que représentent les dépenses de justice ? En quoi la violence conjugale contribue-t-elle à les aggraver ?

ERRACHIDIA - DEPENSES DE JUSTICE INDUITES PAR DES ACTES DE VIOLENCE CONJUGALE

	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	Ensemble
Taille du ménage	4,78	4,63	4,58	4,46	3,37	4,53
Dépenses annuelles par tête	2153	4143	5731	7822	16347	5356
Revenu annuel par tête	2301	4812	6287	9056	20940	6258
Coût de la plainte	895	1004	1496	492	537	959
Part des dépenses induites par la violence/ par rapport au revenu moyen	42%	24%	26%	6%	3%	18%

Les dépenses moyennes de justice varient selon la catégorie de niveau de vie des ménages de 537 Dh à 1496 dirhams. Ces dépenses représentent de 3% à 42% du revenu moyen par personne dans ces ménages, et 18% du revenu moyen pour l'ensemble de l'échantillon observé à Errachidia.

C- Pertes de revenu pour arrêt de travail

Quelle est l'importance des pertes de revenus induites par une baisse d'activité causée par la violence conjugale ?

Estimation du revenu annuel moyen perdu en raison d'arrêt de travail pour violence conjugale

	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	Ensemble
Perte de revenu pour arrête de travail	1773	1383	1018	3452	1755	1919
Nombre de victimes concernées	8	10	4	2	4	28
Nombre de victimes observées	114	60	59	35	29	297
% de victimes concernées	7%	17%	7%	6%	14%	9%

Le nombre de femmes actives et occupées est très faible dans l'échantillon observé. Il représente 9% de l'échantillon. Ce pourcentage que nous retenons n'est valable que dans les zones périphériques comme Errachidia. Il est de nature à minimiser l'estimation du coût de la violence conjugale.

La perte de revenu annuel moyen liée aux arrêts de travail est voisine de 1920 DH.

D – Pertes de revenu, liées à l'échec scolaire

Quelle est l'importance de l'échec scolaire induit par la violence conjugale ? Comment mesurer ses conséquences économiques ? Que représente une année scolaire dans le revenu moyen d'une personne ?

1- Importance de l'échec scolaire

Quelle est l'importance de l'échec scolaire induit par la violence conjugale ?

Pour mesurer l'incidence de la violence conjugale sur l'échec scolaire, nous avons comparé pour chaque catégorie de revenu le taux d'échec scolaire des enfants dont la scolarité n'a pas été affectée par la violence conjugale au taux d'échec scolaire des enfants dont la scolarité a été affectée par la violence conjugale.

Nombre d'années scolaires perdues par enfant selon l'effet déclaré de la violence conjugale sur leur scolarité par classe de dépense

	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	Total
Non affecté	0,9	0,4	0,4	0,0	0,2	0,5
Affecté	1,4	1,8	1,1	1,0	0,3	1,4
Total	1,1	0,8	0,6	0,2	0,2	0,8
Différence	0,4	1,4	0,7	1,0	0,1	0,8

Ainsi, en moyenne, dans l'échantillon de Errachidia, le nombre moyen d'années scolaires perdues par enfant avant l'arrêt de sa scolarité est de 0,8 années.

Pour les enfants dont la scolarité n'a pas été affectée par la violence domestique, ce chiffre est de 0,5 année. Il est de 1,4 années pour les enfants affectés par la violence conjugale.

Ainsi, pour chaque enfant de femme de l'échantillon d'Errachidia, le nombre d'année scolaire perdu du fait de la violence conjugale serait de 0,8 année.

La déscolarisation des enfants exerce un effet encore plus important. Elle concerne 157 enfants de femmes de l'échantillon d'Errachidia.

Déscolarisation des enfants selon la classe de dépenses

Enfants de 7 à 15 ans	QUINTILE					Total
	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	
Déscolarisés	16	9	4	2	4	35
Total	76	31	24	12	14	157

La déscolarisation se traduit par une perte de temps des enfants qui, en général, ne travaillent pas et n'apprennent pas un métier.

2- Comment mesurer les conséquences économiques de l'échec scolaire?

On peut utiliser la fonction de salaire de Mincer qui mesure le rendement économique de l'éducation sur le marché du travail.

Fonction de salaires des hommes et des femmes en 1999 d'après les données de l'Enquête Nationale sur les niveaux de vie

Secteurs D'emploi	Salaires masculins				Salaires féminins			
	R ²	Education	Age	Ancienneté	R ²	Education	Age	Ancienneté
Public	0,312	0,061	0,015	6,723	0,443	0,091	0,019	6,002
Habillement	0,271	0,035	0,044	5,564	0,122	0,012	0,027	6,095
Autres secteurs	0,180	0,041	0,026	6,085	0,252	0,069	0,021	5,736
Total	0,304	0,061	0,029	5,941	0,400	0,083	0,026	5,631

Pour mesurer la perte de revenu induite par l'échec scolaire, nous avons utilisé les estimations du rendement de l'éducation sur le marché du travail dans quelques secteurs de l'économie nationale. Pour les salariés de sexe masculin, ce rendement varie de 3,5% du salaire de base dans le secteur de l'habillement à 6,1% dans le secteur public. Pour les femmes, ce rendement est beaucoup plus élevé, il est de 8,3% au niveau global et varie de 1,2% du salaire de base dans le secteur de l'habillement à 9,1% dans le secteur public.

3- Que représente une année scolaire dans le revenu moyen d'une personne ?

Structure des salaires masculins et féminins en 1999

Secteurs D'emploi	Salaires masculins				Salaires féminins			
	Salaire Mensuel en dh	Part constante	Part rémunérant L'éducation	Part rémunérant l'ancienneté	Part constante	Part rémunérant l'éducation	Part rémunérant l'ancienneté	Part constante
Public	2731	831	660	1240	2383	404	726	1253
Habillement	1068	261	56	751	1009	444	29	536
Autres secteurs	1339	439	112	788	799	310	118	371
Total	1616	380	191	1044	1072	279	191	602

Pour le salaire moyen masculin, donné par l'enquête niveau de vie des ménages en 1999 pour 1616 dirhams par mois, la rémunération de l'éducation représente 191 dirhams. Pour un salaire féminin de 1072 dirhams l'éducation représente un apport de 279 dirhams.

Ecart de rendement lié à la perte d'une année d'éducation selon le secteur d'emploi et le sexe

Secteurs D'emploi	Ecart en dirhams		Ecart en % du salaire global	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Public	88	98	3,44%	4,5%
Habillement	11	5	1,06%	0,5%
Autres secteurs	22	29	1,74%	3,9%
Total	34	37	2,24%	3,8%

Compte tenu de ces paramètres, la perte d'une année scolaire signifie une perte de 2,24% du salaire masculin et de 3,8% du salaire féminin.

Estimation des pertes futures liées au retard scolaire et à la déscolarisation

Classe de dépense annuelle par tête	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	Ensemble
Revenu moyen – en Dh/an	2301	4812	6287	9056	20940	6258
Pertes futures de revenu dues au retard scolaire - Dh	87	29	0	59	0	64
Pertes de revenu dues à la déscolarisation – Dh	13	17	5	0	10	10
Pertes futures liés à la scolarisation	4,3%	1,0%	0,1%	0,7%	0,0%	1,2%

Le coût futur moyen sur l'ensemble de l'échantillon d'Errachidia occasionné par le retard scolaire est par femme victime de violence conjugale de 64 dirhams. La déscolarisation cause une perte moyenne de 10 dirhams par femme.

Ces montants apparaissent, cependant, plus importants lorsque le facteur niveau de revenu du ménage est pris en compte. Pour la catégorie la plus pauvre de l'échantillon, ce manque à gagner égale 20% du revenu.

Section III – Estimation du coût global

Nous proposons une estimation du coût global en trois temps :

- le coût immédiat des dépenses pour les ménages concernés par chacune des dépenses;
- le coût moyen immédiat et futur occasionné pour l'ensemble de l'échantillon ;
- le coût projeté au niveau national selon différents taux hypothétiques de prévalence de la violence conjugale

A – Les composantes du coût immédiat

Les composantes du coût immédiat varient selon les ménages selon que la dépense concernée a été observée ou non.

Récapitulatif des coûts immédiats induits par la violence conjugale En % du revenu moyen par tête des ménages touchés par la violence conjugale – Echantillon de Errachidia – 300 femmes victimes de violences

Type de dépenses induites Par la violence conjugale	Classe de dépense annuelle par tête					Ensemble
	<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	
Dépenses de santé	10%	6%	38%	3%	2%	12%
Dépenses judiciaires	42%	24%	26%	6%	3%	18%
Perte de revenu pour arrête de travail	5%	5%	1%	2%	1%	3%

Ainsi, les dépenses de santé représentent une fraction importante des dépenses annuelles des ménages. Cette fraction va croissant en fonction inverse du niveau de vie des ménages. Elle atteint 10 % des dépenses des ménages les plus pauvres.

La même observation, mais avec un coefficient multiplicatif accru, s'applique aux dépenses de justice, qui pour les revenus bas et moyen sont véritablement ruineuses.

Enfin, pour les rares femmes occupées, la perte de revenu pour arrêt de travail atteint 3% en moyenne et 5% pour les classes de revenu les plus pauvres.

B – Le coût global pour l'ensemble de l'échantillon

Nous avons récapitulé les coûts estimatifs induits par les pertes immédiates et les pertes annuelles futures liées à l'échec scolaire pour l'ensemble de l'échantillon, en pourcentage du revenu courant des ménages étudiés.

En % du revenu moyen des ménages – échantillon de 300 ménages dans la région de Errachidia

Classe de dépense annuelle par tête	Pertes immédiates en % du revenu du ménage	Pertes futures annuelles liées à la scolarisation	Total des pertes Dues à la violence conjugale
<3401 DH	3,2%	4,3%	7,6%
3404 à <4912 DH	2,3%	1,0%	3,3%
4912 à <6805 DH	8,5%	0,1%	8,6%
6805 à 10329 DH	1,2%	0,7%	1,8%
= et > 10329 DH	0,9%	0,0%	1,0%
Ensemble	3,3%	1,2%	4,5%

Les pertes de revenus totales dues à la violence conjugale atteignent 4,5% du revenu annuel de l'échantillon de Errachidia, dont 3,3% sous formes de dépenses et 1,2% sous forme de manque à gagner lié à l'échec scolaire.

Encore une fois, il faut observer l'impact très élevé de la violence conjugale sur la pauvreté. La catégorie des ménages les plus pauvres perd du fait de la violence conjugale 7,6% de son revenu, dont 3,2% du fait des dépenses de santé, de justice et des pertes de revenu pour arrêt de travail et 4,3% sous forme de perte de revenu liées à l'échec scolaire.

C – Projection du coût de la violence conjugale au niveau national

Nous sommes partis des données de la comptabilité nationale marocaine pour l'année 2002.

Selon ces données, les ménages dépensent 263,98 milliards de dirhams. Cette consommation est prélevée sur un Produit Intérieur Brut annuel de 397,8 milliards de dirhams. Le produit intérieur brut est égale à l'ensemble des revenus distribués par les unités de production résidentes sous formes de salaires, de revenus de la propriété et de l'entreprise et d'impôt, y compris les droits et taxes à l'importations. Nous nous sommes, également référés au montant des dépenses des administrations publiques effectuées en 2002, représentant environ 80 milliards de dirhams.

Nous avons pris un seul paramètre comme base d'extrapolation : la violence conjugale représenterait selon ce paramètre 4,5% des dépenses d'un ménage moyen marocain.

DONNEES DE LA COMPTABILITE NATIONALE MAROCAINE- 2002

	Millions Dh
Données pour l'année 2002	
Consommation finale intérieure	263 980,0
Produit intérieur brut	397 781,9
Dépense des administrations publiques	79 962,0

Source : Annuaire Statistique du Maroc - 2003

Nous nous sommes permis de faire cette extrapolation sur la base de l'échantillon de ménages observés à Errachidia. Cet échantillon est de 300 femmes. Il porte sur un quartier et couvre plusieurs catégories de ménages classés selon leur niveau de vie.

L'estimation que nous avons faite des coûts ne tient pas compte des coûts supportés par la collectivité nationale sous forme de biens publics. Cette estimation peut être effectuée sur la base des données des finances publiques et serait justifiée dans un exercice de mesure du coût de la violence conjugale plus affiné.

Le fait que la population féminine concernée soit à Errachidia a eu pour effet de minimiser la perte de revenus pour arrêt de travail.

HYPOTHESES SUR LE COUT MACROECONOMIQUE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

	Taux de prévalence			
	5%	10%	20%	30%
Coût estimé de la violence conjugale – en Mion Dh	594,0	1 187,9	2 375,8	3 563,7
▪ En % du produit intérieur brut	0,15%	0,30%	0,60%	0,90%
▪ En % des dépenses des administrations publiques	0,74%	1,49%	2,97%	4,46%

Il ressort de l'estimation effectuée que le coût des pertes économiques privées directes et indirectes supportées par les femmes victimes de violence conjugales serait selon différents taux hypothétiques de prévalence variant de 5% à 30 % entre 0,15% du produit intérieur brut et 0,9 % du produit intérieur brut.

En d'autres termes, ce coût varierait de 594 millions de dirhams à 3,5 milliards de dirhams.

Cette estimation ne tient pas compte des effets multiplicateurs négatifs induits par la perte de revenu des ménages qui auraient pu, dans des situations exemptes de violence conjugale, allouer ces ressources à des activités génératrices d'emploi, de revenu et d'investissement. C'est dire que la présente mesure de la perte de revenu induite par la violence conjugale est minimale.

Partie IV – Éléments de plaidoyer pour la lutte contre la violence conjugale

Cette partie se donne comme objectif de proposer des éléments de plaidoyer.

L'argumentaire proposé s'appuie sur le constat que la communauté sociale gaspille des ressources importantes du fait de l'importance de la violence conjugale.

La mobilisation de ressources pour prévenir cette violence devrait être renforcée par le constat basé sur l'expérience d'autres pays où elles ont données des résultats appréciables.

Les autorités marocaines sont mobilisées. Cependant, l'élaboration d'un plan d'action performant dans la lutte contre la violence conjugale est une action sans cesse perfectible qui doit faire appel à d'importantes ressources humaines, matérielles et financières.

Les recommandations qui sont proposées pour le plan d'action nationale contre la violence conjugale s'inspirent de l'expérience internationale.

La première section fait le point sur les actions menées au Maroc. La seconde présente des recommandations pour enrichir le plan d'action national contre la violence conjugale.

SECTION I - LA VIOLENCE CONJUGALE AU MAROC : VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE GENERALISEE ET DE MESURES DE LUTTE ET DE PREVENTION⁴⁹

Au niveau national, durant les dernières années, plusieurs départements officiels ont commencé à prendre des initiatives pour connaître, sensibiliser et lutter contre la violence contre les femmes. Ce travail a été fait, d'une façon générale, en concertation avec les ONG et a bénéficié de l'appui des organismes des Nations Unies (UNIFEM et FNUAP), plus particulièrement. La prise de conscience relative aux droits des femmes et aux questions du genre d'un point de vue plus général, se généralise et le débat devient de plus en plus ouvert, surtout avec l'évolution qu'a connue la Moudouwana. Les pouvoirs publics manifestent de l'intérêt par la question, comme en atteste les engagements pris. Cependant, c'est le mouvement associatif qui reste le plus mobilisé pour observer et agir contre le phénomène.

C'est ainsi que les associations ont impulsé l'organisation par les pouvoirs publics de la première « campagne nationale contre la violence à l'égard des femmes » en novembre 1998. Cette campagne, de grande envergure, a mobilisé plusieurs départements gouvernementaux ainsi que nombreux acteurs de la société civile dont les médias. Le suivi fait ultérieurement a abouti à l'élaboration en cours d'une « Stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes » par le Ministère chargé de la condition féminine.

Cela s'est manifesté dans les orientations des programmes de diverses administrations et particulier dans la création d'une instance gouvernementale en charge des questions de la femmes.

⁴⁹ Voir le Rapport du Gouvernement au CEDAW et le « Rapport parallèle des ONG au rapport périodique du gouvernement du Maroc Sur la mise en œuvre de la Convention CEDAW », mai 2003, signé par un collectif d'associations.

En mars 2002, le Ministère Chargé de la Condition de la femme (MCF, 2000- 2002)) a élaboré une « Stratégie nationale contre la violence » en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs⁵⁰. Cette stratégie a été présentée⁵¹.

Un plan d'action national pour lutter contre la violence basée sur le genre a été lancé, en 2002, avec le soutien de l'UNIFEM, du FNUAP et du PNUD. Les consultations qui ont soutenu l'élaboration de cette stratégie, ont impliqué près de deux cents personnes et organismes concernés (des femmes victimes de violence, des praticiens de la santé, des éducateurs, des juristes, des juges, des policiers et des associations féminines.

Le plan d'action contre la violence à l'égard des femmes comprend sept composantes :

1. Une réforme législative et réglementaire: une révision du Code de la Famille et du Code de Procédure Pénale et le renforcement des droits civiques des femmes ;
2. Un soutien juridique, médical, psychologique et socio-économique en faveur des femmes victimes de violence ;
3. Un soutien au niveau des infrastructures et sur le plan financier pour les femmes victimes de violence : des centres d'hébergements ; mise en place de numéros verts, d'unités spécialisées pour l'accueil dans les hôpitaux et au niveau de la police ;
4. un programme pour la sensibilisation et l'éducation ;
5. la construction de partenariat et le développement de la recherche : la création de bases de données et la coordination du plan d'action entre le Ministère de la Justice et les associations féminines ;
6. des actions de formation au niveau de la police et des autres acteurs et le recrutement d'un plus grand nombre de femmes au niveau de la police ;
7. Une politique globale : des soins médicaux gratuits pour les femmes victimes de violence et la reconnaissance de la violence contre les femmes comme une violation des droits humains de la femme.

Aujourd'hui, le secrétariat d'État chargé de la famille, de la solidarité et de l'action sociale, poursuit ce plan, à travers une stratégie nationale pour l'éradication de la violence à l'encontre de la femme marocaine. Cette stratégie, qui maintient le principe de la collaboration active entre les ONG, le gouvernement et les chercheurs dans le domaine, fixe les priorités et définit les engagements des secteurs clés: la santé, la police, la justice, les centres d'écoute et d'orientation juridiques des femmes victimes de violence. Elle s'inscrit dans le projet global de mise en application du nouveau code de la famille, sachant que les principes que contient ce projet en terme d'égalité, d'équité et de responsabilité familiale contribueraient d'une manière significative à diminuer l'ampleur du phénomène de la violence conjugale. Elle s'appuie sur le rôle du Secrétariat d'Etat en tant que mécanisme national chargé de la coordination des actions menées par les différents partenaires. Elle comporte le développement d'un système de suivi et d'évaluation des actions menées, la mise en place d'un système d'information et le renforcement des capacités des acteurs.

⁵⁰ De 1998 à 2002, le mécanisme gouvernemental chargé de la question de la condition des femmes a été le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, la Famille et l'Enfance (1998- 2000). Ce secrétariat d'Etat a été remplacé, lors du remaniement ministériel de septembre 2000, par un Ministère Délégué Chargé de la Condition des Femmes. A partir de novembre 2002, un Secrétariat d'Etat chargé de la Famille a remplacé le mécanisme précédent.

⁵¹ Voir, dans ce sens, la publication du Ministère Chargé de la Condition de la Femme, la Protection de la Famille, de l'Enfance et de l'Intégration des Handicapés: Forum national: « Ensemble contre la violence à l'égard des femmes », Rabat 6-7 mars 2002.

Enfin, la réflexion entamée par la Direction de la Statistique (DS), en collaboration avec l'UNIFEM et le PNUD⁵², sur les statistiques genre et sur la nécessité de pallier l'absence de statistiques relatives aux violences, est également très positive.

SECTION II – PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action marocain à ce niveau devrait inclure des repères clairs et des indicateurs aussi bien pour diriger les mécanismes de la branche législative du gouvernement, et pour permettre l'évaluation permanente des actions menées. Le plan doit être transparent pour que le public puisse avoir accès à l'information sur le progrès à réaliser et sa mise en oeuvre.

A – Rappel des recommandations de l'UNIFEM

Pendant que nous sommes seulement au commencement d'un projet à long terme de changement social, il y a plusieurs actions impératives à mettre en oeuvre dans les années futures. Ces actions ont été formulées par l'UNIFEM. Elles demandent à être renouvelées et précisées dans le cadre de politiques actives de la famille.

Collecte des données et Recherche.

Il s'agit de rassembler et d'analyser les données en permanence pour informer et façonner les politiques publiques et les fortifier. La première initiative consistera à engager une enquête pour mesurer la prévalence de la violence conjugale. Cette enquête devra permettre de collecter des données pour identifier le coût de la violence conjugale. Elle serait menée à plusieurs niveaux. Le premier niveau consistera à mesurer la fréquence du phénomène. Il portera sur un vaste échantillon de plusieurs dizaines de milliers. Cette enquête peut être greffée sur une enquête sur la santé des femmes. Le deuxième niveau portera sur un sous échantillon représentatif de 2000 à 3000 femmes, victimes de violence ou non victimes (échantillon témoin), pour mesurer le coût privé de la violence conjugale selon la méthodologie que nous avons proposée. Les bases de données constituées lors des enquêtes devraient être mises à la disposition des chercheurs pour l'approfondissement ultérieur de l'exploitation des données. Pour une mesure du coût de la violence conjugale sous forme de dépenses de biens publics, il est recommandé de constituer des bases de données regroupant les informations détaillées sur les services offerts par les administrations de la santé, de la police et de la gendarmerie, de la justice et de l'enseignement de façon à révéler les charges induites par la violence conjugale. En outre, nous recommandons que les bases de données à élaborer contiennent des informations concernant les initiatives prises, et les résultats des études relatifs à ses causes, ses conséquences et ses coûts privés et publics, directs et indirects, immédiats et futurs, les solutions apportées, leur ampleur et les liaisons avec les autres formes d'oppression telle que l'appartenance ethnique, le statut économique, l'occupation, ou autres facteurs. Les améliorations devraient inclure l'évaluation de l'efficacité des programmes et des stratégies et enregistrer les leçons tirées d'initiatives locales qui peuvent faire l'objet d'une reproduction plus large.

⁵² PNUD; Direction de la Statistique, UNIFEM : Statistiques de genre : Domaines prioritaires, Etat des lieux et stratégie nationale pour leur production, dissémination et utilisation, Rabat, décembre, 2001.

Former.

Le système de la justice criminel doit institutionnaliser des occasions de la formation pour tous ceux qui sont impliqués dans l'administration de justice. Juges, procureurs, personnel de la police, docteurs judiciaires et autres agents de l'état impliqués dans la poursuite d'infractions devraient recevoir cette formation avant qu'ils soient autorisés à pratiquer. Dans cette considération, les institutions professionnelles, techniques et académiques devraient réviser les programmes scolaires et s'assurer que les discussions sur l'inégalité du genre font partie de la formation donnée à tous les professionnels.

Stratégies de prévention.

Les stratégies de prévention seraient une composante essentielle du plan national de lutte contre la violence conjugale. Elles devraient s'articuler autour de plusieurs niveaux et viser des femmes et des hommes de tous les âges dans les écoles et autres institutions pédagogiques, le lieu de travail et les communautés locales.

Conscience publique.

Les campagnes devraient être dirigées vers le public général aussi bien que vers les groupes de la cible spécifique: Les femmes devraient être conscientes de leurs droits, et les hommes devraient être sensibilisés aux coûts légaux, sanitaires et personnels qu'engendre la violence. Les efforts devraient se concentrer aussi sur l'impact dévastateur de la violence contre les femmes à l'échelle de l'individu et de la société, y compris son impact sur les générations futures.

L'Habilitation Économique et Politique des femmes.

L'indépendance économique et la représentation politique sont les marqueurs essentiels de l'égalité du genre. Le manque d'indépendance économique est un puissant préventif qui empêche des femmes de sortir des rapports abusifs avec leurs maris. Le droit des femmes de posséder une propriété, à l'héritage, à la rémunération égale pour égal du travail sont des droits qui doivent être garantis. Également, l'accès des femmes à la prise de décision et la participation politique et la représentation dans les institutions étatiques sont essentiels afin que les lois et les politiques reflètent les intérêts des femmes.

La Participation d'hommes

La participation des hommes au travail de lutte contre la violence est à prendre en considération: Hommes qui travaillent pour baisser des taux de récidive parmi les personnes abusives. Il s'agit de développer des réseaux anti- violence qui cherchent à affirmer l'égalité du genre.

Initiatives des communautés.

La capacité des communautés à transformer des attitudes traditionnelles dominantes et des normes arbitraires est essentielle pour mettre fin à l'impunité pour violence contre les femmes. Les communautés devraient travailler en collaboration avec la police, les fournisseurs du service sociaux et les organisations de la société civile pour créer un environnement qui protège et aide les femmes.

Direction.

Les chefs à tous les niveaux doivent parler ouvertement à ce sujet pour accélérer la vitesse de lutte contre ce phénomène. Gens qui occupent des places visibles et de direction - ex. : chefs locaux, autorités religieuses, organisateurs de communauté, politiciens, ou sportifs

et les acteurs qui interviennent dans les champs de divertissement - auront un impact puissant s'ils prêtent leur influence et leur célébrité pour aider cette cause.

Ressources.

L'étude des coûts économiques et sociaux de la violence contre les femmes démontre les avantages potentiels d'investir dans la sécurité des femmes. Jusqu'à présent, les organisations d'aide aux femmes, dont les ONG endossé la plus grande charge du travail. Une nouvelle infusion des ressources du gouvernement, de la communauté internationale et du secteur privé est nécessaire pour établir et étendre les services aux victimes de la violence, et financer l'effort de sensibilisation et d'éducation du public, et développer des programmes pour soutenir les actions des associations.

Associations.

Consolider la structure des associations pour qu'elles puissent stimuler l'information qui partager et collaborer entre elles et travailler avec les autres acteurs concernés par la question de la violence conjugale, tels que les gouvernements, les institutions, le secteur privé, les universitaires et les organisations professionnelles, les agences internationales, est extrêmement important. En fait, les efforts pour inclure de nouveaux partenaires nationaux et des organisations des droits de l'homme internationales devrait être étendu.

Faire évoluer les mentalités.

Aujourd'hui encore, les femmes se retrouvent aux prises avec une autre forme de domination exercée au nom d'un principe symbolique reconnu par le dominant et le dominé, qui pourrait être un produit linguistique, une tradition orale comme les proverbes, un rite, une coutume, mais aussi l'éducation traditionnelle... Comme la violence directe, cette violence dite symbolique entretient la différenciation des sexes en associant aux mécanismes déjà existants d'autres mécanismes considérés comme des évidences agissant sur les rapports sociaux, car intériorisés comme ce qui va de soi. C'est dans cet univers qu'hommes et femmes évoluent. C'est au niveau de l'éducation des futurs maris et des futures mariées qu'il faut agir. La responsabilité des parents est alors engagée. Il s'agit de remonter aux sources pour influencer le cours des choses. Or, ceci ne peut se faire sans des campagnes de sensibilisation, engageant l'état et les autres acteurs, dont les ONG.

Rôle des médias et institutions scolaires.

Médias et institutions scolaires constituent un véritable vivier pour reproduire des règles de conduite dictées par les normes sociales et l'éducation traditionnelle et transmettre les valeurs rétrogrades. A ce niveau, le rôle de l'Etat est déterminant pour relever le défi du changement, dans le cadre d'un projet de société visant la lutte contre la violence conjugale, car jusqu'à présent, l'école, la radio et la télévision ont été instrumentalisées pour le maintien d'une culture rétrograde où la femme reste au second plan. Or, aussi bien la télévision que l'école, agissent sur une réalité en construisant des imaginaires collectifs, en orientant les représentations et les comportements sociaux. Elles font ainsi écho aux clichés véhiculés par la culture orale, les traditions et l'idéologie patriarcale sous ses différents aspects.

B - Recommandations spécifiques à l'issue de l'étude du coût de la violence conjugale

La plupart des auteurs s'entendent pour dire qu'une analyse de la violence conjugale permet aux décideurs d'identifier les secteurs qui sont le plus concernés par le problème et de repérer les champs privilégiés d'intervention. Un tel argumentaire nous semble discutable. Dans le cas du Maroc, la priorité semble être de promouvoir une vision globale. Or la société ne peut accéder à celle-ci sans une connaissance claire de sa situation. Il faut admettre que la recherche sur la famille dans notre société ne fait que balbutier. L'étude de la violence conjugale met le doigt sur les dysfonctionnements de l'institution familiale. Nos recommandations spécifiques iront dans deux sens : construire un projet de modèle familial pour le Maroc qui soit ouvert, non monolithique et respectueux des valeurs et des droits de l'Homme tels que rappelés dans la Constitution adoptée en 1996, et engager des actions pour éclairer la société sur le coût de la violence conjugale et pour imaginer des politiques actives de la famille.

Pour un modèle de famille avancé

Nous retenons de l'analyse effectuée dans ce rapport, d'une part, le principe de l'identification des causes de la violence conjugale, non comme phénomène lié à des problèmes personnels relevant de déviances ou d'immaturation psychologiques, mais comme un phénomène social qui est tel que la société marocaine accuserait une prévalence de la violence conjugale plus élevée que dans d'autres sociétés comme la France par exemple.

La question serait d'agir pour combler le retard en proposant à la société dans son ensemble un modèle de fonctionnement de la famille compatible avec l'évolution des structures économiques actuelles qui nécessitent une gestion tendue des ressources du ménage et une liberté de mouvement de la femme.

L'analyse des causes apparentes ou explicitement évoquées par les personnes victimes de violence conjugale a révélé l'ancrage des conflits conjugaux dans les mésententes liées à la gestion des ressources économiques et aux libertés personnelles des époux, notamment de l'épouse, et une contribution relativement marginale des désaccords avec la belle-famille ou de la jalousie aux conflits générateurs de violence conjugale.

La gravité de la brutalité ne peut manquer aussi d'interpeller sur la vision du monde des agresseurs et des agressées. A Errachidia, 26 % sur 300 femmes battues avouent s'être alitées ce chiffre est de 8% à Casablanca. A Errachidia, 42 % des femmes battues ont gardé des marques physiques apparentes après avoir été battues. Cette proportion est de 57 % à Casablanca.

Pourquoi la brutalité atteint-elle des extrémités plus éloignées à Errachidia qu'à Casablanca ?
A quel système de valeurs se réfèrent les hommes qui s'autorisent à battre leurs épouses ?
Pourquoi ces comportements sont-ils tolérés par un grand nombre d'épouses ?

Il s'agit d'envisager à l'échelle de l'ensemble de la société un modèle de fonctionnement de la famille compatible avec le bien-être et l'épanouissement de ses membres. Il s'agit, de toute évidence, d'évacuer les représentations qui conduisent aux brimades des femmes et des cadets, des sœurs par les frères et des épouses par les époux. Ils s'agit de proposer qui met au premier

plan la nécessité de susciter chez chaque membre les moyens de son libre-arbitre et de respecter les libertés personnelles de chacun.

Certes, la famille restera une entreprise à risque. Ces risques sont plusieurs ordres, économiques, sociaux, affectifs et culturels. Il est illusoire de penser les réduire par décret ou avec des slogans. Il faut envisager à la fois la stabilisation des familles, en leur donnant les moyens de faire face à tous les risques qui les menacent de dissolution, et en même temps, lorsque celle-ci semble inévitable et souhaitable la faciliter. Car, il s'agit avant tout d'éviter pour une famille l'occurrence et la répétition de la violence entre ses membres.

Le critère de mesure de l'efficacité de la gestion de ce paradoxe est bien la réduction de la violence domestique.

La dissolution des familles, l'échec des projets de vie commune, les déchirements dus aux séparations, constitue la première forme des dysfonctionnements du modèle familial, dans la mesure où elle aboutit à priver des individus en état de faiblesse due à leur âge précoce ou avancées, à leur maladie ou à leur handicap physique de la solidarité économique et du soutien moral ou affectif que la société est en devoir d'assurer à chacun. Les causes de la dissolution peuvent être le dénuement économique ou la crise de cohésion de la cellule familiale. Les conflits et la violence domestiques sont des aspects de cette crise de cohésion, souvent préludes à la dissolution.

Encourager la stabilité de la famille par des moyens assurant le bien-être de tous reste, à notre avis, le principe de base de la politique de la famille. Cette stabilité, lorsque la famille fonctionne de façon acceptable, bénéficie aux membres de la famille, car elle répond au besoin de leur épanouissement individuel et crée les conditions d'une meilleure insertion dans la vie sociale et économique.

La stabilité de la cellule familiale est une des principales garanties pour l'accumulation du capital humain et la formation de patrimoines dans la société. Condition de la réussite des projets de vie individuels et collectifs, elle est un moyen de rationalisation des dépenses et des investissements de la famille. Elle intéresse en premier lieu les organismes financiers dont l'activité dépend des prêts à long terme. Elle intéresse aussi les administrations et les entreprises privées et publiques et qui bénéficient d'un personnel stable sur la formation duquel elles peuvent compter de manière durable.

Il est essentiel, à notre avis, pour lutter contre la violence domestique, qu'elle provienne des ascendants ou de collatéraux (les frères), que la société se dote d'une option, d'un modèle familial, et agisse pour l'imposer dans l'imaginaire des individus comme la norme. Nonobstant le fait qu'une action à la racine du problème consiste à promouvoir dans la culture, le rejet de la violence comme méthode d'éducation et le respect de la personne humaine comme principe de base de toute gestion des désaccords au sein de la cellule familiale, ces observations, toutes simples, peuvent être d'un grand profit si la société mobilise des moyens de prévention et d'atténuation des principales causes de conflit conjugal, non de la violence conjugale. Elle pourrait instaurer par exemple des normes claires de comportement en matière de gestion économique des ménages, de liberté de mouvement des femmes et de soutien au logement des jeunes époux. Elle pourrait définir des modalités de réparation financière des actes de violence de toute sorte.

Pour éclairer la société sur le coût de la violence conjugale et engager des politiques actives de la famille.

L'apport essentiel de cette étude est de montrer, sur un plan théorique et empirique, d'une part, la nécessité de promouvoir des politiques actives de la famille, orienté par un projet de modèle familial en harmonie avec le processus de changement social que connaît le pays, d'autre part, de révéler que sur un plan économique et financier la société dispose, d'ores et déjà, des ressources qu'elle gaspille en l'absence de ces politiques.

Le deuxième apport est que cette étude appelle des approfondissements, notamment des investigations :

- sur le plan de la connaissance du phénomène en continuant et complétant l'exercice engagé de façon à:
 - mesurer la prévalence du phénomène de la violence conjugale, par le biais d'enquêtes, auprès des ménages, sous-tendues par une vision active de la famille en vue d'identifier les problèmes de la famille,
 - mieux identifier les causes et les formes de cette violence,
 - en mesurer, de façon exhaustive, les coûts directs :
 - privés par le biais de nouvelles enquêtes auprès des ménages,
 - publiques, en mesurant les coûts supportés par les administrations publiques et les organisations de la société civile (santé, éducation, justice, police, services d'action sociale ...) sous forme d'encombrement des services existants
 - en mesurer les coûts indirects sous forme :
 - réduction du niveau de l'épargne nationale et de l'investissement ;
 - réduction de la croissance économique globale et la création d'emplois ;
- sur le plan des politiques actives, en engageant :
 - un débat national sur la nature des politiques actives de la famille de nature à :
 - influencer la représentation de la violence, en la présentant comme instrument d'argumentation indigne, illégitime et inefficace, en particulier au niveau des médias et établissements d'enseignement;
 - assurer une formation sur les techniques de gestion du ménage, en agissant au moyen des médias et des cursus scolaires en montrant que le savoir gérer une famille et éduquer ne va de lui-même et nécessite une formation préalable,
 - développer des actions de sensibilisation des institutions publiques et de la société civile et politique pour lutter contre la violence domestique en montrant que :
 - les actes de violence conjugale ne font pas simplement partie de la vie privée, mais appellent une intervention sociale vigoureuse pour combattre le phénomène,
 - en développant au niveau des institutions de police, de gendarmerie, de santé et de justice des méthodes d'enregistrement des actes de violence révélant ses auteurs, en particulier lorsqu'il s'agit d'un conjoint, les lieux, les motifs et les effets,
 - intégrer dans la politique sociale du logement et du financement des critères d'allocation tenant compte de la jeunesse des ménages en vue de favoriser la stabilité familiale.

ANNEXES

Annexe 1 - Les causes de mésententes

Casablanca - violences à cause des dépenses

Effectif		violences à cause des dépenses					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	27	2	1	2	25	57
	Moyenne	9	10	2	1	7	29
	Rare	9	4	0	0	1	14
Total		45	16	3	3	33	100

Casablanca - violences à cause de la gestion du revenu

Effectif		violences à cause de la gestion du revenu					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	39	0	1	3	14	57
	Moyenne	17	5	3	0	4	29
	Rare	13	1	0	0	0	14
Total		69	6	4	3	18	100

Casablanca - violences à cause de sa jalousie

Effectif		violences à cause de sa jalousie					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	47	1	1	3	5	57
	Moyenne	19	4	1	1	4	29
	Rare	14	0	0	0	0	14
Total		80	5	2	4	9	100

Casablanca - violences à cause de votre jalousie

Effectif		violences à cause de votre jalousie					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	31	1	2	1	22	57
	Moyenne	22	4	0	1	2	29
	Rare	12	2	0	0	0	14
Total		65	7	2	2	24	100

Casablanca - violences à cause de votre manière de vous habiller

Effectif		violences à cause de votre manière de vous habiller					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	35	1	2	4	15	57
	Moyenne	25	3	1	0	0	29
	Rare	12	2	0	0	0	14
Total		72	6	3	4	15	100

Casablanca- violences à cause de vos initiatives de déplacement

Effectif		violences à cause de vos initiatives de déplacement					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	35	1	1	3	17	57
	Moyenne	24	4	1	0	0	29
	Rare	12	2	0	0	0	14
Total		71	7	2	3	17	100

Casablanca - violences à cause de votre manière de vous habiller

Effectif		violences à cause de votre manière de vous habiller					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	35	1	2	4	15	57
	Moyenne	25	3	1	0	0	29
	Rare	12	2	0	0	0	14
Total		72	6	3	4	15	100

Casablanca - violences à cause du fait de continuer vos études

Effectif		violences à cause du fait de continuer vos études			Total
		Jamais	Parfois	Toujours	
Fréquences	Elevée	53	1	3	57
	Moyenne	29	0	0	29
	Rare	13	1	0	14
Total		95	2	3	100

Casablanca - violences à cause de vos fréquentations

Effectif		violences à cause de vos fréquentations					Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	34	3	2	3	15	57
	Moyenne	27	1	0	0	1	29
	Rare	12	2	0	0	0	14
Total		73	6	2	3	16	100

Casablanca - violences à cause de ses fréquentations

Effectif		violences à cause de ses fréquentations				Total
		Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	
Fréquences	Elevée	48	2	2	5	57
	Moyenne	26	0	1	2	29
	Rare	13	1	0	0	14
Total		87	3	3	7	100

Tableaux - Causes de la mésentente

Casablanca - Causes de mésententes

Pourcentage

Cause de mésentente	Fréquence			
	Elevée	Moyenne	Rare	Total
les dépenses	,58	,86	,50	,65
la gestion du revenu	,39	,55	,21	,41
sa jalousie	,51	,28	,21	,40
votre manière de vous habiller	,44	,31	,21	,37
vos initiatives de déplacement	,44	,34	,14	,37
le fait de continuer vos études	,39	,34	,28	,36
vos fréquentations	,44	,17	,14	,32
ses jugements sur vos proches	,30	,28	,21	,28
votre activité professionnelle	,32	,28	,07	,27
votre jalousie	,23	,38	,00	,24
le partage des tâches	,16	,28	,29	,21
vos jugements sur vos proches	,25	,21	,07	,21
son infidélité	,26	,07	,21	,20
la gestion du patrimoine	,18	,28	,07	,19
sa consommation d'alcool	,23	,14	,07	,18
ses fréquentations	,16	,21	,14	,17
ses initiatives de déplacement	,09	,38	,07	,17
votre belle-famille	,12	,07	,31	,13
autres causes	,32	,17	,07	,24

Errachidia Causes de mésentente

Moyenne

	Fréquences			
	Elevée	Moyenne	Rare	Total
Mésententes à causes des dépenses	,411	,763	,631	,558
Mésententes à cause de ses jugements sur vos proches	,256	,658	,514	,426
Mésententes à cause de vos initiatives de déplacement	,232	,605	,437	,374
mésententes à cause de sa jalousie	,258	,526	,362	,340
Mésententes à cause de la gestion du revenu	,280	,579	,275	,315
Mésententes à cause de vos fréquentations	,210	,474	,326	,297
Mésententes à cause du fait de continuer vos études	,171	,515	,345	,292
Mésententes à cause de votre manière de vous habiller	,161	,342	,373	,283
Mésententes à cause de la gestion du patrimoine	,200	,395	,204	,226
Mésententes à cause de vos jugements sur vos proches	,091	,237	,204	,163
Mésententes à cause du partage des tâches	,121	,158	,121	,125
mésententes à cause de votre jalousie	,106	,158	,123	,120
Mésententes à cause du fait de continuer vos études	,050	,182	,121	,099
Mésententes à cause de votre activité professionnelle	,033	,212	,127	,098
Mésententes à cause de ses fréquentations	,074	,132	,063	,076
Mésententes à cause de ses initiatives de déplacement	,098	,053	,050	,070
mésententes pour autres causes1 ALCOOL	,000		,000	,000
mésententes pour autres causes2 LIAISON infidélité			1,000	1,000
mésententes pour autres causes 3 belle-famille	1,000		,500	,750
mésententes pour autres causes4	,971	1,000	,966	,971

Annexe 2 – Données parcellaires pour l'estimation du coût de la violence conjugale sur l'échantillon de Casablanca

Seules 56% des femmes interviewées sont actives. 50% d'entre elles ont subi une pression de la part de leurs maris, pour quitter le travail et n'y ont pas cédé, même après avoir été victimes d'agressions physiques, donnant lieu à des marques apparentes (27%) et ce à une fréquence élevée. 19% d'entre elles ont fini par le quitter définitivement, après avoir été agressées physiquement (10%), à une fréquence élevée (17%). 12% l'ont quittées temporairement et 6% l'ont quittées de manière irrégulière.

Certaines femmes fléchissent devant une telle demande, afin de diminuer la fréquence des agressions dont elles sont la cible. Elles sont alors maintenues dans un état de dépendance financière.

En fait, l'estimation du salaire annuel se situe entre :

- 10000 et 25000 DH, pour 7% d'entre elles ;
- 25000 DH et 50000 DH, pour 7% ;
- supérieure à 50000DH, pour 8%.

Il faut signaler que 65% des femmes enquêtées ont été incapables de donner une estimation, même approximative, de leur salaire. Pourtant, elles présentent les pourcentages les plus élevés quant à l'agression subie. Ainsi, 37% de ces femmes ont eu des marques apparentes suite à l'agression, 35% sont agressées à une fréquence élevée.

D'un point de vue purement économique, les pertes en salaires sont assez conséquentes. Le calcul du revenu annuel le confirme. Cette perte est fonction de l'occupation de la femme. Elle est :

- < 25000 dh pour 16% des femmes interviewées. 10% d'entre elles sont victimes d'agression à une fréquence élevée ;
- Entre 25000 et 50000 dh pour 9% de ces femmes ;
- > 50000 DH pour 11% d'entre elles ;
- 41% des femmes agressées n'arrivent pas à donner une estimation exacte e son revenu annuel. C'est la catégorie la plus visée par les actes de violence.

Ce sont là des données qui nous renseignent aussi sur les catégories socio-professionnelles de ces femmes. La majorité a un revenu <25000 dh. La plupart d'entre elles appartiennent donc à la classe moyenne.

En parallèle, 39% de femmes ne sont pas affiliées à des organismes de protection sociale, contre 38% qui le sont. La première catégorie intègre les femmes inactives ou chômeuses et celles non-inscrites par leurs directeurs dans ces organismes (ex. : certaines ouvrières).

Cette affiliation est une couverture qui devrait soutenir la femme en cas d'agression physique. En effet, 44% de femmes disent avoir eu recours à des soins externes, suite à ce type d'agression, conduisant parfois à des alitements (6%des cas). La fréquence des actes d'agression étant élevée pour cette catégorie (36%).

a- Conséquences sur la santé et les dépenses de santé

		Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
		Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Soins externes	Non	12	9	10	31	16	13	1	30
	Oui	36	17	2	55	7	31	6	44
Total		48	26	12	86	23	44	7	74
Coût des soins	Pas de coûts	25	12	13	50	24	22	1	47
	< 2500 Dhs	24	16	1	41	5	25	5	35
	Entre 2500 et 10000 Dhs	5	1	0	6	1	2	1	4
	> 10000 Dhs	3	0	0	3	0	1	0	1
Total		57	29	14	100	30	50	7	87

Les coûts induits sont :

- soit < 2500 dh. (35%). C'est là où la fréquence des actes d'agression est la plus élevée (24%) et où l'agression laisse le plus souvent des marques apparentes (25%),
- soit entre 2500 et 10000 dhs (4%),
- soit supérieurs à 10000 (1%). L'agression pouvant conduire à des handicaps durables (hépatite, diabète, dépression grave et chronique...) et partant à des dépenses sur le long terme ;
- soit ils ne sont pas directement assumés par la femme agressée (47%), au cas où ils sont pris en charge par un membre de sa famille, par son mari...

La majorité des femmes battues se rendent à des hôpitaux étatiques pour se soigner. Les dépenses engendrées par l'agression sont donc assumées par différents acteurs et organismes: les deux conjoints, leur famille, l'Etat. L'agression a un effet en cascade allant de la plus petite unité à l'unité majeure.

Pour l'organisation dans laquelle elles travaillaient, c'est une perte en salariés engendrant des dépenses liées, entre autres, au processus de recrutement. En effet, pour embaucher une nouvelle recrue, l'entreprise devrait:

- publier une annonce ;
- sous-traiter, éventuellement, le processus de recrutement à un cabinet spécialisé ;
- programmer des entretiens de recrutement avec les postulants (perte de temps, d'énergie et d'argent)...

Si la femme est compétente, c'est une perte en capital humain, étant donné que c'est l'ensemble des compétences individuelles qui conduit à la compétence collective et à la performance de l'entreprise. Ceci en plus du temps perdu, qui devient rapidement calculable en espèces, surtout lorsque la concurrence est très active, vu le temps qu'il faut à la nouvelle embauchée pour s'approprier la culture de l'organisation et devenir un membre actif, réactif et pro-actif.

Si la femme est indépendante, son travail est une source de revenu pour elle et sa famille. Une fois délaissé, l'équilibre financier de la famille reposerait, en entier, sur le mari. Encore faut-il que ce dernier travaille.

En même temps, cette femme, en travaillant, avait peut-être recours à d'autres personnes pour alimenter sa chaîne de production (ouvriers, sous-traitants...). L'échange qui se faisait

entre ces chaînons était une source de revenu pour eux tous. Si l'élément principal de la chaîne est neutralisé, c'est toute la chaîne qui en pâtit.

C'est dire que la perte d'emploi de la femme induit des charges financières conséquentes. 19% de femmes ont dû arrêter leur travail définitivement, sous la pression du mari. C'est ce qui les met dans une situation de dépendance financière, très lourde à assumer du point de vue psychique et réduit leurs contacts avec le monde extérieur.

Une fois divorcée, la femme revient chez sa famille, ou s'installe à ses dépend. Si elle essaye de renouer avec le monde du travail, ses tentatives peuvent aboutir ou pas. Certaines d'entre elles ont dû changer carrément de fonction et s'adonner au commerce.

b- Plaintes judiciaires

Nous vivons au rythme du changement de la Moudawana. Plusieurs femmes battues disaient attendre la sortie de la nouvelle moudawana pour demander le divorce. Celles qui se sont déjà heurtées aux rouages de la justice marocaine, qui savent le poids de la corruption dans le système, ont choisi de renoncer. Elles savent « qu'il ne suffit pas d'accumuler les lois et les règlements, il faut aussi obtenir qu'on y adhère et qu'on les respecte ; et pas seulement par « peur du gendarme », mais parce qu'une communauté fraternelle et solidaire se met d'accord pour défendre (...) des valeurs communes, des projets partagés et des perspectives d'avenir qui aient un sens. » (L'homme agressif, p.397).

67% de femmes ont fait une plainte judiciaire, suite à une agression physique ayant laissée des marques apparentes (35%) ou ayant conduit à un alitement (7%), contre 28 % qui ont préféré le silence (doute, désillusion, manque de confiance en le système judiciaire...). La majorité des femmes considèrent que la plainte est une première phase pour entamer la procédure de divorce.

Après une plainte, deux sous- catégories de femmes se dégagent:

- celles qui entament et poursuivent la procédure de divorce;
- celles qui font avorter le processus à son début, pour différentes raisons (peur, réconciliation avec le mari...). La majorité des femmes se plaignent aussi de la corruption du système judiciaire marocain.

Les plaintes judiciaires engendrent des coûts qui sont, ou pas, assumés par l'agressée. Ainsi, les sommes à payer sont variables:

- 43% disent ne pas les assumer: prise en charge par le centre d'écoute, par un membre de la famille.... Dans cette catégorie, 23% de femmes ont subies, à une fréquence élevée des agressions, ayant laissées dans 22% des marques apparentes ;
- 28% ont dû payer des sommes < 2500 dh. ;
- 18% ont payé entre 2500 et 10000 dh ;
- 10% des sommes supérieures à 10000 dh.

Ces coûts englobent les indemnités de l'avocat, les pots de vin, les frais de transport... . Même quand elles sont <2500 dh, elles sont perçues comme étant lourdes, surtout par les femmes qui ne travaillent pas.

Différents acteurs du système judiciaire sont mobilisés autour de l'acte agressif, à commencer par le juge, le corps administratif du tribunal, l'avocat.... Ceci se traduit par des charges et des pertes de temps, d'énergie et d'argent pour l'Etat.

En effet, si ces plaintes permettent d'activer le système judiciaire, celui-ci pourrait très vite fléchir sous le poids des plaintes enregistrées. N'oublions pas que les chiffres cités ici concernent, uniquement, les femmes enregistrées au centre d'écoute de Casablanca.

c. Parcours scolaire des enfants

57,8% des femmes agressées ont entre 1 et 2 enfants. 17,4% n'ont pas d'enfants. Tout laisse à croire que la procréation, au début de la relation, est appréhendée comme un élément stabilisateur de la relation. La souffrance et les conflits étant toujours de mise, la procréation est arrêtée, pour se protéger et pour protéger ses enfants. C'est une première possibilité d'interprétation des chiffres.

La deuxième possibilité d'interprétation pourrait être résumée en une seule phrase : « il n'y a pas de place pour deux au soleil ». En effet, nombreux sont les maris qui refusent de reconnaître leurs enfants. En cas de conflit majeur avec l'épouse, il s'en sert comme menace. Il se peut même qu'ils volent l'acte de naissance de leurs enfants et disparaissent.

C'est un acte symbolique signifiant le reniement de cette partie de soi, qui vole une part de l'attention qui a été totalement dédiée au mari avant. C'est aussi un outil de pression utilisé contre la femme révoltée.

L'éducation des enfants, dans 27.5% des cas, est une cause de conflit, dans 13.8% des cas, elle conduit toujours à des agressions physiques. Les enfants seraient considérés comme une entrave à la liberté individuelle que le mari chercherait à garder, même en partie.

Du côté des enfants, l'impact d'un tel rejet déclaré, dès le plus jeune âge, peut laisser des séquelles psychologiques graves et durables. Surtout au cas où le père, en période de séparation avec sa femme commence à s'intéresser subitement à ses enfants, de manière à les détourner de leur mère.

Certains, par exemple, vont voir leurs enfants à la sortie de l'école pour leur dire qu'ils les aiment, que leur mère est une folle et qu'il faut s'en méfier. D'autres les kidnappent. L'enfant qui se retrouve du jour au lendemain, désiré par le père, dont il quémandait l'amour avant, est déchiré entre son amour pour sa mère et son désir d'être aimé par le père. Les séquelles au niveau psychologique se manifestent, presque toujours (dépression, troubles psycho moteurs...), nécessitant parfois un suivi psychiatrique. Ce qui fait que 28,4% d'enfants ont dû :

- arrêter leurs études définitivement à un niveau précoce ;
- redoubler une année ou plus ;
- ont subi une baisse de leur niveau scolaire.

Ceci est perçu, par leurs mères, dans des cas, comme une incidence directe du climat régnant au sein de la cellule familiale. Lorsque les enfants étudient dans des écoles publiques, les années scolaires perdues induisent des coûts assumés par le système scolaire et partant par l'Etat.

De même, l'arrêt définitif des études fait que ces enfants viennent enfler les rangs des chômeurs, des vagabonds, des ouvriers.. . L'arrêt du parcours scolaire ayant une influence directe sur le commencement et la continuité du parcours professionnel.

Ainsi, il apparaît clairement que la violence conjugale est un phénomène complexe qui agit à plusieurs niveaux. En effet, elle puise ses sources dans différents facteurs liés à la personnalité des deux conjoints, à la situation vécue et au rapport entre les deux. Elle peut prendre différentes formes (agression morale ou physique) et avoir plusieurs degrés de gravité.

Ceci dit quelque soit la cause de la violence conjugale, ce sont ses répercussions qui sont intéressants à relever. Dans ce sens, l'un des apports de cette enquête est d'avoir mis en relief l'effet en cascade de la violence. Celle-ci étant supportée par différents acteurs et organismes de la société, elle devient génératrice de pertes pour l'état.

C'est une hypothèse qui s'est confirmée à l'échelle de la population étudiée (celle du centre d'écoute de Casablanca). Il reste à prouver sa validité à l'échelle nationale.

Tableaux

a- Conséquences sur l'activité Casablanca - Pression pour quitter les études

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Non	52	29	12	93	28	44	7	79
Oui	5	0	2	7	2	6	0	8
Total	57	29	14	100	30	50	7	87

Casablanca - Façon de quitter le travail

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Non concernée	25	18	11	54	20	27	3	50
Définitive	17	5	3	25	7	10	2	19
Temporaire	10	4	0	14	0	11	1	12
Irrégulière	5	2	0	7	3	2	1	6
Total	57	29	14	100	30	50	7	87

Casablanca - Estimation du salaire annuel

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
pas d'estimation entre 10000 Dhs et 25000 Dhs	35	23	12	70	23	37	5	65
Entre 25000 Dhs et 50000 Dhs	8	2	1	11	2	5	0	7
> 50000 Dhs	6	3	1	10	3	4	0	7
Total	57	29	14	100	30	50	7	87

Casablanca - Revenu annuel

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
pas d'estimation <25000 Dhs	41	11	10	62	18	30	3	51
Entre 25000 Dhs et 50000 Dhs	10	6	2	18	4	10	2	16
> 50000 Dhs	3	6	0	9	1	6	2	9
Total	57	29	14	100	30	50	7	87

Casablanca - Affiliation à un organisme de protection sociale

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Non	29	7	8	44	11	24	4	39
Oui	22	16	5	43	14	21	3	38
Total	51	23	13	87	25	45	7	77

b- Conséquences sur la santé et les dépenses de santé

Casablanca - Soins externes

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Non	12	9	10	31	16	13	1	30
Oui	36	17	2	55	7	31	6	44
Total	48	26	12	86	23	44	7	74

Casablanca - Coût des soins

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Pas de coûts	25	12	13	50	24	22	1	47
< 2500 Dhs	24	16	1	41	5	25	5	35
Entre 2500 et 10000 Dhs	5	1	0	6	1	2	1	4
> 10000 Dhs	3	0	0	3	0	1	0	1
Total	57	29	14	100	30	50	7	87

c- Conséquences sur les dépenses de justice

Casablanca- Plainte

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Non	14	10	4	28	13	14	0	27
Oui	40	18	9	67	15	35	7	57
Total	54	28	13	95	28	49	7	84

Casablanca - Coût de la plainte

	Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
	Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Pas de coûts	23	13	7	43	16	22	0	38
< 2500 Dhs	18	8	2	28	7	15	4	26
Entre 2500 et 10000 Dhs	10	5	3	18	4	9	2	15
> 10000 Dhs	5	3	2	10	2	4	1	7
Total	56	29	14	99	29	50	7	86

d- Conséquences sur l'éducation

		Fréquences			Total	Gravité des violences			Total
		Elevée	Moyenne	Rare		Pas de marques apparentes	Marques apparentes	Alitement	
Situation des études des enfants	Non	26	18	10	54	22	28	2	52
	Oui	19	8	3	30	5	14	4	23
Total		45	26	13	84	27	42	6	75
Situation d'étude de l'enfant 2		51	23	13	87	27	44	4	75
	1 an perdu	0	0	1	1	0	1	0	1
	1an	0	1	0	1	0	0	1	1
	Arrêt	0	1	0	1	1	0	0	1
	Arrêt définitif	2	0	0	2	1	1	0	2
	niv moyen	0	1	0	1				
	perdu 1 an	0	1	0	1	0	1	0	1
	perdu 1an	1	1	0	2	1	0	1	2
	perdu 2 ans	1	0	0	1	0	1	0	1
	perdu 3 ans	1	0	0	1	0	0	1	1
	perdu 3ans	1	1	0	2	0	2	0	2
Total		57	29	14	100	30	50	7	87
Situation d'étude de l'enfant 3		54	27	14	95	29	47	7	83
	Arrêt définitif	1	0	0	1	1	0	0	1
	ENF 4/ 1 AN PERDU	1	0	0	1				
	niveau moyen	1	0	0	1	0	1	0	1
	perdu 2 ans	0	2	0	2	0	2	0	2
Total		57	29	14	100	30	50	7	87

Annexe 3 – Donnée pour l'estimation des coûts en terme de déperditions scolaires causées par la violence conjugale – Echantillon de Errachidia

Tableau croisé Occupation de l'enfant * Classe d'âge de l'enfant

Effectif

		Classe d'âge de l'enfant				Total
		0 à 5 ans	6 à 15 ans	16 à 20 ans	21 ans et plus	
Occupation de l'enfant	Actif	0	2	1	1	4
	Chômeurs et inactifs	0	0	12	5	17
	Scolarisé	0	116	26	2	144
	Bas âge	34	4	0	0	38
	Déscolarisés	0	37	0	0	37
Total		34	159	39	8	240

Situation des études des enfants: Total
Nombre d'années scolaires perdu

		Classe d'âge de l'enfant				Total
		0 à 5 ans	6 à 15 ans	16 à 20 ans	21 ans et plus	
Somme	Aucun	0	0	0		0
	Fondamental	1	93	13	6	113
	Secondaire		7	29	3	39
	Supérieur				1	1
	Total	1	100	42	10	153
Moyenne	Aucun	,00	,00	,00		,00
	Fondamental	,25	,78	2,60	3,00	,87
	Secondaire		,50	1,71	1,50	1,18
	Supérieur				,50	,50
	Total	,05	,73	1,83	1,67	,81
N	Aucun	18	4	1		23
	Fondamental	4	119	5	2	130
	Secondaire		14	17	2	33
	Supérieur				2	2
	Total	22	137	23	6	188

Nombre d'années scolaires perdu
Niveau scolaire: Total

		Classe d'âge de l'enfant				Total
		0 à 5 ans	6 à 15 ans	16 à 20 ans	21 ans et plus	
Somme	Non affectée	1	45	13	4	63
	Affectée	0	55	29	6	90
	Total	1	100	42	10	153
Moyenne	Non affectée	,05	,54	1,30	1,33	,54
	Affectée	,00	1,04	2,23	2,00	1,27
	Total	,05	,73	1,83	1,67	,81
N	Non affectée	20	84	10	3	117
	Affectée	2	53	13	3	71
	Total	22	137	23	6	188

Tableau croisé Occupation de l'enfant * Classe d'âge de l'enfant

Effectif

		Classe d'âge de l'enfant				Total
		0 à 5 ans	6 à 15 ans	16 à 20 ans	21 ans et plus	
Occupation de l'enfant	Actif	0	2	1	1	4
	Chômeurs et inactifs	0	0	12	5	17
	Scolarisé	0	116	26	2	144
	Bas âge	34	4	0	0	38
	Déscolarisés	0	37	0	0	37
Total		34	159	39	8	240

% de N total
Age de l'enfant

Classe d'âge de l'enfant	Occupation de l'enfant	QUINTILE					Total
		<3401 DH	3404 à <4912 DH	4912 à <6805 DH	6805 à 10329 DH	= et > 10329 DH	
0 à 5 ans	Bas âge	12	6	4	6	6	34
	Total	12	6	4	6	6	34
6 à 15 ans	Actif			1	1		2
	Scolarisé	60	19	18	9	10	116
	Bas âge		3	1			4
	Déscolarisés	16	9	4	2	4	35
	Total	76	31	24	12	14	157
16 à 20 ans	Actif			1			1
	Chômeurs et inactifs	8	1	3			12
	Scolarisé	12	9	2	3		26
	Total	20	10	6	3		39
21 ans et plus	Actif				1		1
	Chômeurs et inactifs	5					5
	Scolarisé	1		1			2
	Total	6		1	1		8
Total	Actif			2	2		4
	Chômeurs et inactifs	13	1	3			17
	Scolarisé	73	28	21	12	10	144
	Bas âge	12	9	5	6	6	38
	Déscolarisés	16	9	4	2	4	35
	Total	114	47	35	22	20	238

Annexe 4 – Questionnaire destiné aux femmes victimes de violence conjugale

Codage général Oui= (1) Non = (0) Non réponse : laisser en blanc

N° QUESTIONNAIRE : ENQUETEUR: DATE :

PROVINCE : VILLE : CODE GEOGRAPHIQUE :

lieu et mode de réalisation de l'enquête:

A- CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CELLULE FAMILIALE

I- CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PERSONNE ENQUETEE :

1 Age 2 Lieu de naissance :

3 Situation matrimoniale : Célibataire (1) Mariée (2) Divorcée (3) Veuve (4) Autre

4 Nombre d'enfants

5 Niveau scolaire: Aucun (0) Fondamental (1) Secondaire (2) Supérieur (3)

6 – Formation professionnelle Non (1) Oui (1)

7 – Dernier diplôme obtenu :

8 Occupation : inactive (1) active (2) chômage (3)

9 Si active, statut : salarié (1) indépendant ou associé (2) employeur (3) aide familial (4) apprenti (5)

10 Nature de l'occupation :

II- CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

1 Nombre de personnes vivant dans votre ménage :

Lien de parenté	Age	Niveau éducatif	Activité	Occupation

2- Estimation du revenu mensuel du ménage : Dirhams

3- Estimation des dépenses mensuelles du ménage : Dirhams

III- STATUT DU LOGEMENT ET PARTAGE DES DEPENSES ET DES TRAVAUX DU MENAGE

1 Statut du logement : Location (1) Propriété (2)

2 Si le ménage est propriétaire, propriété du logement : Vous (1) Votre conjoint (2) vous deux (3) autres à préciser (4)

3 Si le ménage est locataire, montant du loyer DH/mois

4 Si le ménage a contracté un crédit, montant de la mensualité du crédit logement DH/mois

5 - Qui prend en charge les dépenses ou travaux suivants ? Vous (1) Votre conjoint (2) vous deux (3) autres à préciser (4)

- a. loyer ou mensualité du crédit
- b. charges (électricité, eau, téléphone, impôts)
- c. alimentation
- d. équipement
- e. habillement
- f. santé et d'hygiène
- g. transport

6 Assurez-vous les travaux du ménage ? Seule avec d'autres membres du ménage

B - FORMES ET CAUSES DE LA VIOLENCE (sauf précision contraire oui=1 et non=0)

1. Choix du conjoint : Vous (1) Votre famille (2) autres (3).....
2. Niveau d'entente : Très bon (1) bon (2) moyen (3) médiocre (4) très mauvais (5)
3. Vous sentez vous libre de vous exprimer : Oui (1) Non (2)
4. Indiquez les domaines qui suscitent de la mésentente entre vous et votre mari dans la première colonne, en indiquant la fréquence si elle conduit à des actes de violences dans la deuxième colonne : Jamais (1) Parfois (2) Souvent (3) Très souvent (4) Toujours (5)

Dans la troisième indiquez la fréquence élevée (1) moyenne (2) rare (3)

Dans la quatrième colonne indiquez la gravité : pas de marques apparentes (1) marques apparentes (2) alitement (3)

Les causes	Conduisent elles à des mésententes ?	Conduisent elles à des actes de violences ?	Fréquences des actes	Gravité des actes
les dépenses				
La gestion du revenu				
La gestion du patrimoine				
Le partage des tâches				
L'éducation des enfants				
votre activité professionnelle				
le fait de continuer vos études				
votre manière de vous habiller				
vos fréquentations				
ses fréquentations				
vos initiatives de déplacement				
ses initiatives de déplacement				
vos jugements sur ses proches				
ses jugements sur vos proches				
sa jalousie				
votre jalousie				
Autres				

C- COUT DE LA VIOLENCE

I - violence morale :

1. Votre conjoint a-t-il exercé une pression quelconque qui vous a contraint à quitter vos études
 - a. Si oui, quel aurait été votre dernier diplôme ?
 - b. A quelle date l'auriez-vous obtenu ?
2. Votre conjoint a-t-il exercé une pression quelconque qui vous a contraint à abandonner votre travail ?
 - a. Si oui, était-ce de façon définitive (1), temporaire (2) ou irrégulière (3) ?
 - b. Donnez une estimation de ce que serait votre revenu mensuel si vous n'aviez pas subi cette contrainte, en dirhams nets par mois :
 - c. Combien de jours de travail durant cette année avez-vous perdu du fait de votre conjoint ?
 - d. Quel est votre revenu moyen ? DH / mois Dh /jour
3. Etes-vous affiliés à des organismes de protection sociale ?

II - violence physique :

1. Si vous avez subi des violences physiques du fait de votre conjoint qui vous ont contraint à un arrêt de travail, donnez le nombre de jours durant l'année ?
2. Avez-vous subi des actes vous contraignant à recourir à des soins externes (médecins, pharmacie) ?
3. Si oui, donnez une estimation approximative du coût dirhams
4. Avez-vous dû porter plainte et engager des frais de justice?
 - a. Si oui, combien de temps ces démarches vous ont-elles prises ? jours
 - b. Donnez une estimation des frais de justice encourus? Dirhams

III –Effet sur les enfants :

Considérez-vous que les actes de violence exercés à votre encontre ont mis vos enfants dans une situation défavorable par rapport à leurs études ?

Si oui, à combien estimez-vous le nombre d'années de scolarité perdues par chacun de vos enfants :

Numéro de l'enfant	Age	Niveau scolaire actuel	Nombre d'années perdues	Occupation actuelle

Observations de l'enquêteur :

.....

.....

.....

.....

Annexe 5 - Etudes estimant le coût de la violence entre intimes - Revues et études gouvernementales

Study	Location and population	Costs categories included (indirect costs in italic)	Total annual cost (2001 \$ USD)
Australian Institute of Criminology (2001)	Australia. Cost of refuge accommodation for victims of intimate partner violence	Costs of legal services, costs of incarceration, victim compensation costs, <i>lost earnings and opportunity cost of lost time</i>	\$14.2 million
Health Canada (2002)	Canada. All types of violence against women	Direct medical	\$ 1.1 billion
Mansingh & Ramphal (1993)	Jamaica, Kingston Public Hospital, 1991. Costs for treating victims of intimate partner violence	Direct medical	\$454 000
Morrison & Biehl (1999)	1997 stratified random samples: 310 women in Santiago, Chile; 378 women in Managua, Nicaragua	Lost earnings and opportunity cost of time	Extrapolated lost earnings: \$1.73 billion in Chile; \$32.7 million in Nicaragua
New & Berliner (2000)	US, Washington state, 1994: 318 women victims compensated by the Crime Victims Compensation programme	Direct medical (mental health treatment costs)	\$3 087 per patient (median 15 sessions)
Snively (1994)	New Zealand	Direct medical, welfare, legal, Policing	\$717 000 for New Zealand
Stanko et al. (1998)	UK, borough of Hackney, 1996	Public services only: policing, legal, medical costs, other monetary costs (housing, refuge, social services)	\$13.3 million
Wisner et al. (1999)	US, Minnesota, 1992-1994. 126 victims of intimate partner violence in a large health plan	Direct medical	\$4 341 per patient

Etudes relatives à l'estimation du coût de la violence entre intimes menées par des groupes de plaidoyer

Study	Location and population	Costs categories included (indirect costs in italic)	Total annual cost (2001 \$ USD)
Day (1995)	Canada. Data drawn from surveys	Direct medical (including dental costs), lost earnings and opportunity cost of time, other monetary costs, psychological costs	\$1.2 billion
Korf et al. (1997)	Netherlands, 1997. Female victims of domestic violence	Direct medical, costs of legal services, costs of incarceration, other monetary costs, costs of policing, lost earnings and opportunity costs of time	\$142.2 million
Womankind Worldwide (2002)	US. Lost work and legal expenses	Direct medical, cost of legal, <i>employment and workers' productivity, psychological costs, lost earnings and opportunity cost of time</i>	\$3.5 billion
Women's Advocates Inc. (2002)	US Overall	Legal services, direct medical, policing, incarceration, other monetary costs (shelters), lost earnings and opportunity cost of time, employment and workers' productivity	\$12.6 billion

Bibliographie sommaire

- ASSOCIATION MAROCAINE DE PROSPECTIVE, Femmes et processus de développement, Cahier de Prospective n° 5, mars 2003.
- BAGSHAW D., CHUNG D., Women, men and Domestic Violence, University of South Australia, April 2000, partnership Against Domestic Violence, www.dpmmc.gov.au/osw/padv/index.html
- BECKER, G.S. (1968), Crime and punishment: An economic approach, *Journal of political economy*, 76: 169-217.
- BERGERET, Jean, La violence et la vie, la face cachée de l'œdipe, édit. Payot et Rivages, 1994, Paris.
- ENRIQUEZ, Micheline, La souffrance et la haine, Paranoïa, masochisme et apathie, édit. Dunod, 2001, Paris.
- GASPER Des, Violence and Suffering, Responsibility and Choice: Issues in Ethics and Development, The European Journal Of Development Research, Vol.11, N°2, December 1999, PP. 1-22.
- HEISE, L., ELLSBERG, M. AND GOTTEMOELLER, M. ENDING, Violence Against Women, Population Reports, Series L, No. 11., December 1999
- JASPARD M, BROWN E, CONDOM S, FIRDION J.-M., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D, HOUEL A, LHOMOND B, SAUREL-CUBIZOLLES M.-J., SCHILTZ M.-A. Enquête nationale sur les violences envers les femmes : Bilan de la phase préparatoire de l'enquête pilote, Institut de démographie de l'université Paris I / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation permanente - Service des Droits des Femmes, février 1999.
- JASPARD Maryse, et Alii, Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France, Populations et Sociétés, N° 364, Janvier 2001.
- KARLI, Pierre, L'homme agressif, édit. Odile Jacob, 1987, Paris.
- MARCEAU N., MONGRAIN S. "Dissuader le crime: un survol", *Economie publique*, 122-147.
- MIRLEES-BLACK, Catriona, Domestic Violence: Findings from a new British Crime Survey self-completion questionnaire, Home Office, 50 Queen Anne's Gate, London 1999.
- NARAYAN, D., CHAMBERS, R., SHAH M. K., PETESCH, P., Voice of the Poor: crying out for change, Oxford University Press, The World Bank, Washington, 2000.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES Projet de déclaration et de programme d'action, UNO, 1996
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, UNO, 1979.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Rapport de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, UNO, 1995.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, Prévention de la violence, OMS, 1997
- REPUBLIQUE FRANÇAISE, Sénat, Les luttes contre les violences conjugales en Europe, Les documents de travail du Sénat, Série Législations comparées, n° LC86, mars 2001.
- ROYAUME DU MAROC, HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, DIRECTION DE LA STATISTIQUE – Annuaire statistique du Maroc – 2003
- ROYAUME DU MAROC, HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, DIRECTION DE LA STATISTIQUE – Etude Hommes-Femmes, Chapitre sur la violence, extraits, 2004
- ROYAUME DU MAROC, MINISTERE DE LA JUSTICE, ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION « Violence à l'encontre de la Femme, Enquête Statistique du 1/7/1998 au 31/12/1999 – Circonscription de Casablanca, Publication du Ministère de la Justice, Collection des Guides et Etudes Juridiques, 2001.
- SHRADER, Elizabeth , Methodologies to measure the Gender Dimensions of Crime and violence, Staff Working Paper N°2648, The world Bank, July 2001,
- Tauchen H., DRYDEN WITTE A., The dynamics of Domestic violence: does arrest matter?, National Bureau of Economic Research, Working paper N° 4939, Cambridge, 1994
- Tauchen H., WITTE A., LONG Sh., Domestic Violence a non-random Affair, National Bureau of Economic Research, Working paper N° 1665, Cambridge, 1985.

THE CENTRE FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION AND THE NATIONAL INSTITUTE OF JUSTICE, Extent, Nature, and Consequences of Intimate Partner Violence, July 2000.

THE COMMONWEALTH FUND, Health Concerns Across a Woman's Lifespan: 1998 Survey of Women's Health, May 1999.

THE KINGDOM OF MOROCCO, MINISTRY OF HUMAN RIGHTS, The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Second Periodic Report, CEDAW/C/MOR/2, July 1999.

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE, Intimate Partner Violence, May 2000

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE, Violence by Intimates: Analysis of Data on Crimes by Current or Former Spouses, Boyfriends, and Girlfriends, March 1998

UNIFEM, Annual Report 2002-2003, United Nations Development Fund for Women.

USAID-MOROCCO, A Gender assessment for USAID-Morocco for preparing its Country Strategic Plan 2004-2008, Dev Tec System INC., The Women In Development IQC, May 2003.

WORLD HEALTH ORGANIZATION, The Economic Dimensions of Interpersonal Violence, OMS, Geneva, 2004

Table des matières détaillée

INTRODUCTION	3
POURQUOI LA MESURE DU COUT ECONOMIQUE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?.....	3
PRESENTATION DU RAPPORT	9
PARTIE I – LES DIMENSIONS PSYCHOLOGIQUES, CULTURELLES ET SOCIOECONOMIQUES DE LA VIOLENCE CONJUGALE	10
SECTION I – DIMENSIONS DE LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE	12
A - La violence interpersonnelle comme abus de la force.....	12
B – Les facteurs de probabilité de la violence interpersonnelle	13
C – Pour une approche intégrée des facteurs de la violence.....	14
1– La violence comme expression de l’agressivité	14
2 – La violence et son contexte culturel.....	14
SECTION II - LA VIOLENCE CONJUGALE COMME FAIT SOCIOCULTUREL ET SOCIOECONOMIQUE.....	15
A- Changement social, systèmes culturels et humanisation de la société	15
B- Statut de la femme et droits de l’Homme	16
C - Violence conjugale et évolution des structures économiques au Maroc	17
1 - La fréquence de la violence conjugale reflète un manque d’adaptation culturelle aux évolutions économiques et sociales	18
2 - L’héritage dans les sociétés patriarcales : la parité entre l’homme et la femme est un processus à ancrage millénaire	18
SECTION III - EXPERIENCES ETRANGERES DE MESURE DE LA FREQUENCE ET DU COUT DE LA VIOLENCE CONJUGALE	20
A – Eléments sur la fréquence de la violence conjugale en France et aux Etats-Unis et dans le monde	20
1 – l’Enquête sur la Violence à l’Egard des Femmes en France (ENVEFF).....	20
2 – Aspect de la prévalence de la violence conjugale aux Etats-Unis.....	24
La probabilité qu’une femme soit battue par quelqu’un de sa connaissance est plus élevée que par un étranger.	25
Les homicides sont la principale cause de mortalité des femmes sur le lieu de travail. Les conjoints et les compagnons des femmes commettent, chaque année, 13000 actes de violence contre les femmes sur les lieux de travail.	26
3 – Observations tirées des expériences d’enquêtes de prévalence de la violence à l’égard des femmes en France et aux Etats-Unis	26
B – Eléments sur l’expérience internationale d’estimation du coût de la violence conjugale.....	27
1. Estimation du coût de la violence interpersonnelle et collective pour la société	27
2. Estimations du coût de la violence entre conjoints.....	28
SECTION IV – ETAT DES SAVOIRS ET PERSPECTIVES METHODOLOGIQUES POUR LE MAROC.....	31
A - Connaissances qualitatives dégagées à partir de l’expérience des Centres d’écoute	31
B - Sources d’information existant au Maroc sur la prévalence et le coût de la violence conjugale.....	32
1 - Principales données disponibles sur les violences contre les femmes au Maroc	32
3 – Statistiques disponibles sur les formes et la nature de la violence à l’égard des femmes	34
PARTIE II - FREQUENCE, CAUSES IMMEDIATES ET FORMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE.....	36
SECTION I – PRESENTATION DES ECHANTILLONS : CARACTERISTIQUES DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	36
A- Age des victimes et fréquence de la violence.....	37
B- Situation matrimoniale	38
C- Niveau scolaire	39

D- Occupation.....	40
E- Condition de vie dans le ménage	40
- Le nombre de personnes vivant dans le ménage	40
Le statut du logement	41
La prise en charge des dépenses et des travaux ménagers	42
- Niveau de revenu et dépenses	42
SECTION II – ANALYSE DU CONTEXTE, DES CAUSES IMMEDIATES ET DES FORMES DE LA VIOLENCE	
CONJUGALE	43
A. Le mode de choix du conjoint est-il un facteur de la violence conjugale?	43
B. Niveau d’entente	44
C. Liberté d’expression.....	45
D. Causes immédiates de la mésentente et des actes de violence conjugale	46
Les relations à la belle-famille	47
Infidélités et jalousie	48
Quelques facteurs aggravants.....	49
E. Gravité des actes de violence conjugale.....	50
PARTIE III – ESSAI DE MESURE DU COUT GLOBAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE	52
SECTION I - COMMENT MESURER LE COUT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?	52
A. Les formes de la violence prises en considération dans le calcul	52
B. Les approches possibles de mesure du coût de la violence conjugale	52
1- L’approche budgétaire	52
2- L’approche par sondage.....	53
SECTION II – MISE EN ŒUVRE.....	53
A – Les dépenses de santé	54
B – Les dépenses de justice	55
C- Pertes de revenu pour arrêt de travail	55
D – Pertes de revenu, liées à l’échec scolaire	55
1- Importance de l’échec scolaire.....	56
2- Comment mesurer les conséquences économiques de l’échec scolaire?	56
3- Que représente une année scolaire dans le revenu moyen d’une personne ?	57
SECTION III – ESTIMATION DU COUT GLOBAL	58
A – Les composantes du coût immédiat	58
B – Le coût global pour l’ensemble de l’échantillon.....	58
C – Projection du coût de la violence conjugale au niveau national	59
PARTIE IV – ELEMENTS DE PLAIDOYER POUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE	61
SECTION I - LA VIOLENCE CONJUGALE AU MAROC : VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE GENERALISEE ET DE MESURES DE LUTTE ET DE PREVENTION.....	61
SECTION II – PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LE PLAN D’ACTION	63
A – Rappel des recommandations de l’UNIFEM.....	63
Collecte des données et Recherche.	63
Former.....	64
Stratégies de prévention.	64
Conscience publique.	64
L’Habilitation Économique et Politique des femmes.	64
La Participation d’hommes	64
Initiatives des communautés.	64
Direction.	64
Ressources.....	65
Associations.	65
Faire évoluer les mentalités.....	65

Rôle des médias et institutions scolaires	65
B - Recommandations spécifiques à l'issue de l'étude du coût de la violence conjugale	66
Pour un modèle de famille avancé	66
Pour éclairer la société sur le coût de la violence conjugale et engager des politiques actives de la famille.	68
ANNEXES	70
ANNEXE 1 - LES CAUSES DE MESENTENTES	70
ANNEXE 2 – DONNEES PARCELLAIRES POUR L'ESTIMATION DU COUT DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR L'ECHANTILLON DE CASABLANCA	73
ANNEXE 3 – DONNEE POUR L'ESTIMATION DES COUTS EN TERME DE DEPERDITIONS SCOLAIRES CAUSEES PAR LA VIOLENCE CONJUGALE – ECHANTILLON DE ERRACHIDIA	81
ANNEXE 4 – QUESTIONNAIRE DESTINE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	83
ANNEXE 5 - ETUDES ESTIMANT LE COUT DE LA VIOLENCE ENTRE INTIMES - REVUES ET ETUDES GOUVERNEMENTALES	86
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	87
TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE	89